



AFRICAN
WOMEN'S
DEVELOPMENT
FUND

PERSPECTIVES D'AVENIR POUR L'AFRIQUE

TENDANCES POUR LES FEMMES À L'HORIZON 2030



© The African Women's Development Fund, 2017

Street address:

Justice Sarkodie Addo Avenue
East Legon, Accra, Ghana

Post:

P.M.B CT 89 Cantonments, Accra, Ghana

www.awdf.org

Chercheure principal et écrivaine:

Katindi Sivi-Njonjo, Longview Consult

Rédactrice:

Jessica Horn

Collaboratrices:

Theo Sowa, Akwaeke Emezi, Madonna Kendona, Rissi Assani-Alabi

Secrétaire de rédaction:

Akwaeke Emezi

Conception et mise en page:

KEYMOTIV Designs

Photographie:

Sarah Waiswa

Référencement:

African Women's Development Fund [AWDF]. (2017) *Futures Africa: Trends for Women by 2030*. Accra, Ghana

Nous tenons à remercier Hakima Abbas pour avoir révisé le présent rapport et pour ses précieux commentaires.

TABLE DES MATIÈRES

	Listes des figures et tableaux	5
	Liste des Figures	5
	Liste des tableaux	5
	Liste des abbreviations et acronymes	6
	PRÉFACE	7
01 Introduction	1.1 Contexte	10
	1.2 Collecte et analyse des données et contraintes	11
02 Tendances sociales	2.1 La démographie	13
	2.1.1 Proportion d'hommes et femmes	13
	2.1.2 Structure/distribution de la population	14
	2.2.1 Urbanisation en Afrique	20
	2.2.2 La croissance des bidonvilles	21
	2.2.3 Migration des femmes	22
	2.3 Autonomie corporelle, la santé et les droits des femmes	25
	2.3.1 Autonomie corporelle et la santé des jeunes femmes	25
	2.3.2 Maladies transmissibles	28
	2.3.3 Maladies non transmissibles (MNT)	29
	2.3.4 Santé mentale	38
	2.4 Éducation	39
	2.5 Religion	42
03 Tendances économiques	3.1 Performance économique	45
	3.2 Sécurité économique et justice	47
	3.2.1 Taux de participation de la main-d'œuvre féminine (FLFPR)	47
	3.2.2 Commerce et accès aux marchés	50
	3.2.3 Inclusion financière	51
	3.2.4 Propriété foncière	53
	3.2.5 Souveraineté alimentaire	54
	3.3 Réduction de la pauvreté, inégalité et émergence d'une classe moyenne	55
	3.3.1 Réduction de la pauvreté	55
	3.3.2 Inégalité	55
	3.3.3 Émergence d'une classe moyenne	55

TABLE DES MATIERES (SUITE)

04 Gouvernance

4.1.1	Participation des femmes au leadership politique et à la prise de décision en Afrique	59
4.2	Accès à la justice	62
4.2.1	Protection juridique	62
4.2.2	Sécurité personnelle	63

05 Accès et utilisation d'Internet

5.2	Accès et utilisation du téléphone portable	67
5.2.1	Écart entre le genre dans l'utilisation du téléphone portable	68

6.	Conclusion	71
----	------------	----

7.	Références	72
----	------------	----

08 Annexes

Annexe A: tranche d'âge de la population africaine entre 2015 et 2030	79
---	----

Annexe B: Proportion de femmes dans les parlements nationaux en Afrique entre 2011 et 2015	80
--	----

Annexe C: Pourcentage de femmes représentant des postes ministériels en Afrique (2012 et 2015)	82
--	----

Annexe D: Indicateurs fondés sur les constitutions, les conventions internationales et les statuts en vigueur en juin 2011	84
--	----

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1:	Proportion d'hommes et de femmes (p 13)
Tableau 2:	Tendances des taux de fécondité et de mortalité (p 14)
Tableau 3:	Taux de croissance de la population en Afrique par sous-régions (p 15)
Tableau 4:	Projections de la population Africaine (p 15)
Tableau 5:	Tendances de la répartition de la population (p 16)
Tableau 6:	Expérience de vie en Afrique (1995–2030) (p 17)
Tableau 7:	Urbanisation en Afrique (1995–2030) (p 20)
Tableau 8:	Villes africaines qui connaîtront une urbanisation de plus de 50% d'ici 2025 (p 21)
Tableau 9:	Proportion de la population urbaine vivant dans des taudis (1990–2012) (p 21)
Tableau 10:	Répartition de l'état matrimonial des adolescents, pourcentage de naissances vivantes et contraceptifs en 2010 (p 26)
Tableau 11:	Taux de mortalité maternelle (décès maternel pour 100 000 naissances vivantes) entre 1995 et 2013 (p 27)
Tableau 12:	Pourcentage de femmes mariées 15 - 49 utilisant la contraception (p 28)
Tableau 13:	Estimations de la prévalentes du tabagisme chez les hommes et femmes ages de plus de 15 ans en Afrique (2011) et l'utilisation actuelle de produits du tabac chez les 13-15 ans (2005-2010) (p 33)
Tableau 14:	Proportions des femmes nouvellement maman en Afrique subsaharienne qui ont une insuffisance pondérale et une surcharge (p 36)
Tableau 15:	Prévalence du VIH en Afrique dans la population totale (%) (p 29)
Tableau 16:	Statistiques de l'éducation (homme/femme) en SSA % (p 41)
Tableau 17:	Contribution du PIB en Afrique par secteur (p 45)
Tableau 18:	Croissance annoncée du PIB en Afrique selon la région (p 46)
Tableau 19:	Travail caractérisé par l'exploitation, les risques et les incertitudes en Afrique subsaharienne (p 48)
Tableau 20:	Indicateurs fondés sur les constitutions, les conventions internationales et les statuts en vigueur en juin 2011 (p 63)
Tableau 21:	Abonnement mobile en 2015 (p 67)
Tableau 22:	Écart de genre en matière de propriété mobile (p 67)
Tableau 23:	Disparité entre les hommes et les femmes en matière d'utilisation mobile (p 68)
Tableau 24:	Tranche d'âge de la population Africaine entre 2015 et 2030 (p 79)
Tableau 25:	Proportion de femmes dans les parlements nationaux en Afrique entre 2011 et 2015 (p 80)
Tableau 26:	Pourcentage de femmes représentant des postes ministériels en Afrique (2012 et 2015) (p 82)
Tableau 27:	Indicateurs fondés sur les constitutions, les conventions internationales et les statuts en vigueur en juin 2011 (p 84)

LISTE DES FIGURES

Figure 1:	Nombre de femmes âgées de 20 à 24 ans (millions) qui accoucheront avant l'âge de 18 ans de 2010 à 2030 (p 26)
Figure 2:	Taux de mortalité normalisés en fonction de l'âge c'est-à-dire âgés de 30 à 70 ans, pour 100 000 habitants, en ASS par cause (2008) (p 30)
Figure 3:	Nombre de décès par âge en Afrique subsaharienne, 2010 (p 31)
Figure 4:	Charge de morbidité de maladie projetée (pourcentage d'AVCI [1] totale) par groupes de maladies et troubles en Afrique subsaharienne entre 2008 et 2030 (p 32)
Figure 5:	Nombre anticipé de fumeurs chez les adultes en Afrique (p 33)
Figure 6:	Prévalence normalisée selon l'âge de l'obésité, augmentation du cholestérol total et de l'obésité chez les adultes (p 36)
Figure 7:	contribution du PIB en Afrique par secteur (p 45)
Figure 8:	Pourcentage de la population active dans les emplois vulnérables dans toutes les régions du monde (p 48)
Figure 9:	Accès financier en Afrique (p 51)
Figure 10:	Proportion de femmes dans les parlements nationaux entre 2011 et 2015 (p 60)
Figure 11:	Représentation des femmes dans les postes ministériels entre 2012 et 2015
Figure 12:	Opportunités que les applications mobiles offrent à l'agriculture et au développement rural Source: PNUD, 2015 (p 61)

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AAI	Institut Afrique Amérique
AFDB	Groupe de la Banque africaine de développement
AGDI	Indicateur de Développement et des Inégalités entre les Sexes en Afrique
ASMR	Taux de Mortalité Normalisé selon l'Âge
AWDF	Fonds Africain pour le Développement de la Femme
CBK	Banque Centrale du Kenya
CCP-AU	Centre pour la Participation des citoyens au sein de l'Union africaine
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
COHRE	Centre sur le droit au logement et les expulsions
CRC	Convention relative aux droits de l'enfant
CVD	Maladie Cardiovasculaire
DALYS	Années de Vie Corrigées du Facteur Invalidité
DFID	Département pour le développement international
DRC	République Démocratique du Congo
EAC	Communauté de l'Afrique de l'Est
ECCAS	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
ECD	Programmes d'éducation de la petite enfance
ECOSOC	Conseil Économique et social des Nations Unies
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
EY	Ernst and Young
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FLFP	Participation des Femmes à la Vie Active
FLFPR	Taux de Participation des Femmes à la Vie Active
EPG	Éducation Primaire Gratuite
GDP	Produit Intérieur Brut
GER	Taux d'Inscription Brute
GIR	Taux d'Admission Brute
PNB	Produit National Brut
HDR	Rapport sur le développement humain
RDH	Institute for Defence Analyses
IEDA	Institut d'Études de Défense et Analyses
IFPRI	Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires
BIT	Bureau International de Travail
IMF	Fonds Monétaire Internationale
IPU	Union Interparlementaire
ISS	Institut des Études de Sécurité
KNBS	Bureau National des Statistiques du Kenya
LFP	Participation au Marché du Travail
LFPR	Taux de Participation à la Population Active
MFSP	le fournisseur de services financiers via téléphone portable
TMM	Taux de Mortalité Maternelle
MNC	Maladies Non Contagieuses
NER	Taux Net d'Inscription
ODI	Overseas Development Institute
PRB	Population Reference Bureau
SADC	Communauté de Développement de l'Afrique Australe
SMS	Services de messagerie courte
SRHR	Droits en matière de santé sexuelle et génésique
ASS	Afrique subsaharienne
SSCR	Taux d'achèvement de l'école secondaire
IST	Infections sexuellement transmissibles
UN-HABITAT	Programme des Nations unies pour les établissements humains
UNDP	Programme des Nations Unies pour le Développement
UNECA	Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
OMS	Organisation Mondiale de la Santé

PRÉFACE

Ce rapport est le résultat d'une expérience intentionnelle. Lorsque nous nous sommes réunis à AWDF pour décider de la manière dont nous allons planifier le processus d'élaboration de notre plus récent plan stratégique, nous nous sommes posé des questions difficiles. Nous sommes engagés à investir dans une action menée par les femmes et dans le leadership des femmes pour assurer un avenir meilleur pour le continent africain — et encore, dans notre planification à travers les différents domaines notamment le domaine des financements et des droits de la femme, nous avons tendance à faire une rétrospection, à apprendre des méthodes antérieures tout en tenant compte des priorités passées ou présentes. Bien que cela soit important, nous nous sommes demandés si nous n'étions pas en train de répéter les erreurs que nous œuvrons à changer — le cours du futur.

Nous avons commencé à discuter d'un processus qui a plutôt soulevé des questions sur l'avenir, sur comment planifier l'avenir de l'Afrique et s'appuyer sur cela pour réfléchir sur les perspectives d'avenir — l'avenir que nous voulons, mais aussi les scénarios que nous travaillerions pour éviter. Nous avons demandé — quelle perspicacité fournirait cet avenir, dans quels domaines investir des ressources et mener des activités, maintenant et au cours des dix à quinze prochaines années ? Quels enseignements pourront-nous tirer des priorités à prendre en compte si nous voulons que cet avenir soit tout à fait juste pour les femmes ?

Nous avons été ravis de travailler avec Katindi Sivi-Njonjo, l'un des rares femmes africaines praticienne des perspectives d'avenir, qui nous a apporté son concours à la rédaction de ce rapport sur l'analyse des tendances futures. Elle a également participé à l'encadrement du personnel de l'AWDF et des partenaires dans le cadre du processus d'élaboration des scénarii créatifs pour imaginer ce que l'Afrique pourraient ressembler pour les femmes et les droits des femmes en 2030. Deux de ces outils ont à leur tour servi de scénario pour le nouveau cadre stratégique de l'AWDF.

Ce document présente une analyse des tendances autour de ce que les données indiquent sur l'avenir de l'Afrique et la place des femmes et des filles dans les domaines que nous avons identifiés comme étant prioritaires : l'économie, la gouvernance, la démographie, la santé, l'éducation et la technologie. Il s'appuie sur les données existantes produites par les organismes et les instituts de recherche publics

L'aspect le plus évident en lisant le présent document est l'accent mis sur les données et le langage dans lequel elles sont exprimées révèlent des hypothèses, des priorités et parfois même des préjugés autour d'importants sujets à prendre en compte dans les domaines du suivi des politiques et de la planification. Dans le domaine de la santé, par exemple, les données évaluent l'accès à la planification familiale, mais ne fournissent pas nécessairement la même qualité ou la même cohérence que les informations recueillies sur le consentement ou sur la situation d'accès des femmes à la contraception contrôlée par l'utilisateur, ce qui constitue une préoccupation majeure aux droits de reproduction. Les données économiques font qu'on suppose généralement que la croissance du PIB en soi entraînera un meilleur développement et des résultats positifs chez les populations. De notre point de vue en tant que fonds africain d'appui aux femmes, nous constatons à travers le continent que la croissance générale de l'économie s'accompagne d'une transformation des conditions de vie de la majorité lorsqu'elle est distribuée adéquatement et quand il y a des mécanismes en place pour assurer sa redistribution afin de soutenir les plus marginalisés.

En effet, un certain nombre de rapports récents ont souligné la croissance économique dans certains pays comme un facteur qui alimente l'inégalité et la disparité économique. Nous sommes également conscients que la plupart des données économiques nationales ne rendent pas visible l'énorme contribution que les femmes africaines apportent aux économies nationales, étant donné que leurs contributions se situent dans le secteur informel et/ou dans la sphère privée. Les données basées sur une seule acceptation d'une analyse partielle de la nature véritable des contributions à une économie n'altèrent pas seulement la compréhension de la façon dont la croissance économique se produit, elle déforme les perceptions sur les rôles et la valeur des femmes dans les domaines économique et sociale.

Il existe une hétéronormativité sous-jacente autour de la composition des familles et une hypothèse selon laquelle il n'existe que deux genres. Cependant, la réflexion historique sur la diversité du genre en Afrique et l'activisme transgenre contemporain ont prouvé le contraire. Enfin, les données ont également tendance à séparer l'Afrique subsaharienne de l'Afrique du Nord (l'Afrique du Nord étant plus souvent regroupée avec le Moyen-Orient), rendant les analyses statistiques du continent dans l'ensemble plus difficiles.

Toutes ces questions soulignent la nature politique de la collecte et de l'élaboration des données, ainsi que la nécessité pour les analystes et les militants africains des droits des femmes d'être plus impliqués dans la définition et la production des données dont nous avons besoin pour notre travail et notre planification.

Néanmoins, les données qui existent devraient nous obliger à repenser. D'ici 2030, la population du continent africain représenteront un cinquième de l'humanité. Près de la moitié de ces personnes résident dans les zones urbaines, la population des bidonvilles sera doublée. La population du continent est à la fois vieillissante parce que les gens ont une longue expérience de vie mais aussi se rajeunie de plus en plus à mesure que notre démographie change. D'ici 2030, un peu plus d'un tiers de tous les Africains auront moins de 15 ans. Les maladies infectieuses qui historiquement abrègent la vie des Africains vont maintenant céder place aux maladies non transmissibles: cancers, diabète et troubles respiratoires exacerbés par des environnements pollués, les changements dans la nutrition et les modes de vie plus sédentaires - deviendront les principales causes de décès. Les économies africaines connaîtront une croissance générale, mais des questions liées à l'équité demeurent. La portée de la technologie mobile continuera à s'élargir en augmentant les possibilités d'accès à l'information et aux services financiers et autres services mobiles. Nous savons que toutes ces tendances sont sexuées, même si les données existantes ne reflètent toujours cela.

Nous espérons que ce document pourra éclaircir les débats sur nos stratégies et priorités individuelles et collectives, en fournissant des alertes précoces et en montrant un potentiel inexploité dans l'avancement des droits des femmes africaines. Pour compléter les données, nous avons ajouté « les questions de nature féministe » dans le document dans le but de susciter des discussions sur les implications des chiffres pour notre planification et nos actions et à encourager l'action pour combler les lacunes en matière de données et en tenant compte des politiques de formulation de Questions et les données recueillies. C'est une étape qui marque le début d'un processus d'intégration de l'anticipation dans le travail d'AWDF. Nous sommes conscients du fait qu'il y a plus de recherche à mener, plus de questions à poser et plus de réflexion à faire. Dans le cadre de notre engagement à façonner l'avenir de l'Afrique, nous publierons une analyse continue des problèmes émergents, poseront des questions sur les données manquantes et tiendront compte des implications dans les domaines d'investissement des donateurs et des enjeux sur lesquels nous travaillons dans le domaine de l'activisme et du renforcement des mouvements féministes.

Nous attendons avec impatience une réflexion collaborative et des dialogues passionnants.



01.

INTRODUCTION



1.1 Contexte

Le Fonds Africain pour le Développement de la Femme (AWDF) est une fondation qui soutient les organisations locales, nationales et régionales de femmes travaillant dans les domaines du renforcement du pouvoir des femmes africaines et la promotion et la réalisation de leurs droits. Depuis 2001, AWDF travaille pour, et avec les femmes africaines, à promouvoir, à soutenir et à renforcer l'organisation de femmes en Afrique grâce au financement, au renforcement des capacités, à la production des connaissances et au plaidoyer; bref pour changer le discours autour des femmes africaines.

Dans le cadre de son engagement à investir dans les droits des femmes africaines, AWDF a jugé important d'examiner les perspectives d'avenir pour les femmes africaines – envisager l'avenir - et de commencer à élaborer un cadre stratégique organisationnel ainsi que des stratégies thématiques qui visent à construire un avenir dans lequel les droits des femmes et les principes de l'égalité et de la justice seront entièrement respectés. Dans un premier temps, il est important de comprendre comment diverses tendances autour de la dynamique des genres ont évolué dans le passé et le présent, et ce que ces modèles présagent pour l'avenir. Dans le cadre de son engagement à investir dans les droits des femmes africaines, AWDF a jugé important d'examiner ce qui prévaut pour les femmes africaines - de regarder vers l'avenir - et de commencer à façonner un cadre stratégique organisationnel ainsi que des stratégies thématiques qui visent à façonner un avenir avec tous les droits, l'égalité et la justice. Dans un premier temps, il est important de comprendre l'évolution des différentes tendances autour de la dynamique du genre dans le passé et le présent, et ce que ces modèles prédisent pour l'avenir.

AWDF souhaiterait également savoir quelles nouvelles tendances émergent et comment elles auront un impact sur les femmes et leurs droits dans l'avenir. Ce travail cherche donc à explorer l'avenir de l'Afrique au cours des 10-15 prochaines années et à remettre en question ce que cette recherche implique pour les femmes et pour les droits des femmes. Des orientations existent sur des variables autour des éléments suivants: les paramètres sociaux tels que la démographie, la santé, l'éducation; les paramètres économiques tels que les tendances du travail et les gains, les opportunités économiques, la pauvreté et les inégalités; les paramètres politiques tels que la représentation politique, l'accès à la justice et la violence à l'égard des femmes; et les questions technologiques tels que l'utilisation de la technologie mobile et l'impact des réseaux sociaux.

Perspectives d'Avenir pour l'Afrique: Tendances pour les Femmes à l'horizon 2030 est un document de base qui rassemble ces tendances pour identifier les problèmes qui poseront le plus grand défi aux droits des femmes en Afrique et déterminer quelles autres problèmes émergentes auront des répercussions sur les droits des femmes et entraveront le renforcement du pouvoir des femmes. Ce travail permettra également à AWDF d'envisager de nouvelles perspectives d'avenir qui lui permettront de déterminer les éventuels résultats et les options pour les droits des femmes.

1.2 Collecte et analyse des données et contraintes

Les données utilisées dans le présent rapport ont été recueillies à partir de différentes sources secondaires certifiées crédibles. Étant donné que tous ces rapports utilisent différentes méthodologies de collecte de données, l'auteur a suffisamment fait référence au travail pour une lecture plus approfondie. Les faits sont illustrés par des représentations graphiques et présentés dans des tableaux qui ont servi à mettre en évidence des observations simples mais aussi des implications des tendances futures pour les femmes et les droits des femmes en Afrique. L'étude est limitée par le manque de données mises à jour détaillées recueillies de manière cohérente au fil du temps pour nous permettre de modéliser les tendances futures qui permettraient une analyse plus approfondie et une référence croisée des données afin de faire des inférences. Toutefois, les questions féministes proposées dans chaque section offrent des opportunités pour approfondir les discussions autour des lacunes en matière de données et d'autres analyses possibles.

Selon Overseas Development Institute (ODI, 2015), les données existantes couvrent très peu les problèmes qui préoccupent les femmes. Plus encore, l'Afrique a le système de collecte de données le moins efficace et les données les plus insuffisantes par rapport à d'autres régions du monde. En raison de cela, certaines régions comme l'Afrique du Nord n'ont pas été incluses dans toutes les variables, de sorte que certaines conclusions du document se réfèrent uniquement à l'Afrique subsaharienne, par opposition à toute la région africaine.



Note sur la terminologie

La recherche statistique tend toujours à utiliser les catégories sexuelles ("femelles / mâles") biologiques (femmes/hommes) plutôt que la classification sociale du genre ("féminin/masculin") sociale du genre (femme/homme). C'est une préoccupation pour les féministes, car le concept biologique de la femme ne correspond toujours pas à la catégorie sociale de la femme. Les chercheurs féministes continuent de souligner cette lacune dans la collecte et l'analyse des données. Nous avons utilisé, dans la mesure du possible, le langage social du genre, mais nous sommes limités dans notre capacité à modifier la terminologie utilisée dans les données primaires.



02.

TENDANCES SOCIALES



2.1 La démographie

Les paramètres de la population tels que l'augmentation ou la diminution de la population, la structure et la répartition entre différents groupes d'âge à un moment donné sont considérés comme importants parce qu'ils ont un impact significatif sur la qualité de vie des personnes et le développement socio-économique d'un pays (NCPD, 2013). Ayant un regard fixé sur la vision globale vers 2030, la population du continent africain augmente de plus en plus nettement avec une population à la fois majoritairement jeune mais aussi une population vieillissante qui a besoin d'aide et d'assistance économique.

2.1.1 Rapport hommes-femmes

Le rapport hommes - femmes se réfère à la composition d'une population déterminée par le nombre d'hommes et de femmes. Ceci est mesuré selon le ratio homme-femme. La prise en compte du ratio homme-femme est importante car elle affecte les problèmes d'égalité de genre, l'avenir des marchés du travail, le mariage et la composition de la famille. Le ratio homme / femme en Afrique est actuellement de 50 :50. Cependant, d'ici 2030, la population de femmes devrait diminuer légèrement, bien que la proportion d'hommes et de femmes reste plus ou moins la même².

L'Afrique de l'Est (33% des femmes en Afrique) et l'Afrique de l'Ouest (30% des femmes en Afrique) enregistrent actuellement la plus forte proportion de femmes sur le continent. La population totale des femmes en Afrique devrait augmenter d'ici 2030 avec les femmes d'Afrique de l'Est et de l'Ouest représentant 65% des femmes africaines. L'Afrique de l'Est est également la seule région à avoir plus de femmes que d'hommes en 2030, comme en témoigne le tableau 1.

TABLEAU 1 : PROPORTION D'HOMMES ET DE FEMMES

Région ou sous-région	Sexe-ratio(hommes/100 femmes) 1995	1995 (millions)		Sexe-ratio (hommes /100 femmes) 2015	2015 (millions)		% des femmes sur le continent en 2015	Sexe-ratio(hommes /100 femmes) 2030	2030 (millions)		% des femmes sur le continent en 2030
		M	F		M	F			M	F	
Monde	101.3	2,887	2,848	101.8	3,707	3,642		101.6	4,284	4,217	
Afrique	99.6	359	361	100.1	593	593		100.5	842	837	
Afrique sub-saharienne	99.1	280	283	100	481	481		100.5	700	697	
Afrique du Nord ³	101.3	79	78	100.8	112	111	19	100.7	142	141	17
Afrique de l'Ouest ⁴	101.1	104	103	102	178	175	30	102.5	261	255	30
Afrique de l'Est ⁵	98.1	112	114	98.9	196	198	33	99.2	288	290	35
Afrique Centrale ⁶	100	42	42	100	76	76	13	100	116	116	14
Afrique Australe ⁷	99	23	24	101.1	31	32	5	100	35	35	4

Source: Perspectives de la population mondiale de l'ONU, 2015

²Les données ne laissent pas présager une raison sociale ou politique pour cette différence.

³ Comprend l'Algérie, l'Égypte, la Libye, le Maroc, le Soudan, la Tunisie, le Sahara occidental

⁴ Comprend le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone, le Togo

⁵ Comprend le Burundi, les Comores, le Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, le Madagascar, le Malawi, la Maurice, le Mozambique, le Rwanda, la Somalie, le Soudan du Sud, les Seychelles, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie, le Zimbabwe

⁶ Comprend l'Angola, le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, le Congo, la République Démocratique du Congo, la Guinée équatoriale, le Gabon, le Sao Tomé-et-Principe

⁷ Comprend le Botswana, le Lesotho, la Namibie, l'Afrique du Sud, le Swaziland

2.1.2 Structure/distribution de la population

La structure par âge d'une population est la répartition des différents groupes d'âge dans la population. La compréhension de la structure par âge est importante parce que le comportement et les besoins économiques des populations varient selon les différentes étapes de la vie. Les changements dans la structure par âge d'un pays ont donc des effets significatifs sur sa performance économique (Bloom, 2003), ainsi que sur la dynamique sociale. Les structures d'âge sont influencées par des paramètres tels que la fertilité, la mortalité et la migration (Bureau National des Statistiques, 2011).

La plupart des pays d'Afrique subsaharienne (ASS) traverse une transition démographique en raison du déclin de la mortalité infantile - de 90 enfants pour 1000 décès en 1995 à 59 pour 1000 en 2015 et de la baisse du taux de fécondité - de 5,8 enfants nés par femme en 1995 à 4,7 enfants en 2015 (voir tableau 2). **On prévoit que le taux de mortalité infantile diminuera à 42 enfants pour 1000 et que les taux de fécondité diminueront encore à 3,9 enfants par femme en Afrique subsaharienne d'ici 2030.** La baisse la plus élevée devrait se produire en Afrique du Centre et de l'Ouest. La tendance à la baisse a diverses implications, y compris la baisse du taux annuel global de la croissance de la population; l'augmentation de la population; la modification de la composition de l'âge; et augmentation de l'espérance de vie.

TABLEAU 2: TENDANCES DES TAUX DE FÉCONDITÉ ET DE MORTALITÉ

Région	Taux de fécondité total (1995)	Taux de fécondité total (2015)	Taux de fécondité total (2030)	Taux de mortalité infantile (1995)	Taux de mortalité infantile (2015)	Taux de mortalité infantile (2030)
Monde	3.1	2.5	2.4	62	37	26
Afrique	5.8	4.7	3.9	90	59	42
Afrique subsaharienne	6.2	5	4.1	95	64	45
Afrique du Nord	4.4	3.4	2.8	63	29	21
Afrique de l'Ouest	6.4	5.4	4.6	86	64	48
Afrique de l'Est	6.4	4.8	3.9	106	52	42
Afrique Centrale	6.3	6.1	4.6	107	96	58
Afrique Australe	4.2	2.7	2.2	49	36	28

Source: Perspectives de la population mondiale de l'ONU, 2015

Diminution du taux annuel global de croissance de la population:

Un premier effet de la baisse des taux de fécondité et de mortalité est la réduction du taux annuel global de croissance de la population en Afrique (de 2,3% en 2012 à 2% d'ici 2030). Le taux de croissance de la population de l'Afrique du Nord ralentira le plus avec une baisse de 0,8% d'ici 2030 (Banque Africaine de Développement [BAD], 2012), comme le montre le tableau 3. Toutefois, cette tendance peut changer. Les taux de décroissance peuvent être perturbés par un ralentissement du PIB par habitant, par une épidémie comme le VIH et SIDA - comme par le passé ou par un manque réel d'accès à la planification familiale et aux différentes méthodes de contraception.

TABLEAU 3: TAUX DE CROISSANCE DE LA POPULATION EN AFRIQUE PAR SOUS-RÉGIONS

AFRIQUE ET SES SOUS-RÉGIONS	Taux de croissance par sous-régions		
	1990	2012	2030
Afrique	2.6	2.3	2
Afrique du Nord	2.2	1.9	0.8
Afrique de l'Ouest	2.6	2.5	2.3
Afrique de l'Est	2.8	2.5	2.1
Afrique Centrale	3.3	2.5	2
Afrique Australe	2.5	1.9	1.7

Source: BAD, 2012 sur la base des données de la Division de la population de l'ONU

Augmentation de la population:

On parle de la croissance soutenue de la population lorsque le taux de mortalité est inférieur au taux de fécondité (BAD, 2014). Bien que les taux de fécondité et de croissance de la population en Afrique aient diminué (comme le montrent les tableaux 2 et 3), la population africaine a augmenté proportionnellement à la population mondiale: de 13% de la population mondiale en 1995 à 16% en 2015 (voir tableau 4). Cette tendance se poursuivra jusqu'en 2030, alors que l'Afrique devrait représenter 19% de la population mondiale. Cela signifie **qu'à l'horizon 2030, environ une personne sur cinq vivra sur le continent africain**. Les populations d'Afrique de l'Est et de l'Ouest connaîtront particulièrement une augmentation plus rapide représentant 65% de la population totale d'Afrique d'ici 2030.

TABLEAU 4: PROJECTIONS DE LA POPULATION AFRICAINE

Zone	Population en millions			
	1995	2015	2030	2050
Monde	5,702	7,336	8,505	9,804
Afrique	720	1,171	1,658	2,473
% de la population africaine par rapport à la population mondiale	13	16	19	25
Afrique subsaharienne	586	949	1,369	2,081
Afrique du Nord	162	222	289	392
Afrique de l'Ouest	199	349	509	784
Afrique de l'Est	226	388	562	841
Afrique Centrale	83	149	229	378
Afrique Australe	50	63	69	77

Source: Population Reference Bureau, 1995 et 2015

⁹La Charte africaine de la jeunesse définit les jeunes comme toute personne âgée de 15 à 35 ans

Modification de la composition de l'âge:

Un troisième effet de la baisse des taux de mortalité et de fécondité est la modification de la composition par âge de la population. Entre 2015 et 2030, le phénomène entraînera une diminution de la proportion d'enfants (0-14 ans) de 4% malgré une augmentation de la population réelle d'enfants de 29%.

Bien que la proportion de jeunes (15 à 35 ans)⁸ n'ait connu aucun changement entre 2015 et 2030, la population des jeunes augmentera de 43% en raison du nombre d'enfants qui passeront par ce groupe d'âge. **Cela signifie que le continent africain abritera la plus forte proportion de jeunes dans le monde d'ici 2030.** L'augmentation du nombre de jeunes augmentera à son tour la proportion de la population en âge de travailler. La population des jeunes en Afrique continuera de croître, ce qui fera de l'Afrique un continent de plus en plus jeune. En ce qui concerne l'ASS, l'âge médian en 2015 était de 18,5 ans (PNUD, 2015) par rapport à l'âge médian mondial, qui était de 30,2 ans. En 2030, l'âge médian de l'Afrique serait 21 ans (Worldometer, n.d.).

La population en âge de travailler (c.-à-d. 15 à 64 ans) a déjà commencé à augmenter (Lam & Leibbrandt, 2013) et augmentera de 103% d'ici 2030 pour constituer 58% de la population totale de l'Afrique (voir l'annexe A).

Outre l'augmentation de la population des jeunes, il y a aussi une augmentation du nombre de personnes âgées en Afrique. Bien que la proportion de la population âgée (65 ans et plus) n'augmentera que de 1% pour former 4% de la population totale en 2030, le nombre réel de personnes âgées vivant en Afrique augmentera de 66%.

Le tableau 5 ci-dessous présente les tendances démographiques passées et futures, qui indiquent une augmentation déjà en cours de la population en âge de travailler et les personnes de plus de 65 ans.

TABLEAU 5: TENDANCES DE LA RÉPARTITION DE LA POPULATION

Région	% de la pop âgée de moins de 15 ans (1995)	% de la pop âgée de moins de 15 ans (2015)	Pop (Mill) âgée de moins de 15 ans (2015)	% de la pop âgée de moins de 15 ans (2030)	Pop (Mill) âgée de moins de 15 ans (2030)	% de la pop âgée entre 15 et 64 (1995)	% de la pop âgée entre 15 et 64 (2015)	Pop (Mill) âgée entre 15 et 64 ans (2015)	% de la pop âgée entre 15 et 64 (2030)	Pop (Mill) entre 15 et 64 (2030)	% de la pop âgée de plus de 65 ans (1995)	% de la pop âgée de plus de 65 ans (2015)	Pop (Mill) âgée de plus de 65 ans (2015)	% de la pop âgée de plus de 65 ans (2030)	Pop (Mill) âgée de plus de 65 ans (2030)
Monde	32	26	1907.4			62	66	4841.8			6	8	586.8		
Afrique	45	41	480.11	37	626.76	52	55	644.1	58	983.47	3	4	46.8	4	68.9
Afrique subsaharienne	46	43	408.07			51	54	512.46			3	3	28.47		
Afrique du Nord	41	31	68.82			56	64	142.08			3	5	11.1		
Afrique de l'Ouest	46	43	150.07			51	54	209.5			3	3	10.47		
Afrique de l'Est	47	43	166.84			50	54	209.5			3	3	11.64		
Afrique Centrale	46	46	68.58			51	51	75.99			3	3	4.47		
Afrique Australe	38	31	19.53			58	64	40.3			4	5	3.15		

Source: Population Reference Bureau, 1995 et 2015

⁸The African Youth Charter defines youth or young people as every person between the ages of 15 and 35 years.

Le changement observé dans la composition de l'âge des communautés a plusieurs effets potentiels, notamment la création d'une plus grande demande et une plus grande concurrence pour les emplois, le changement dans les services de garde d'enfants et de soins aux personnes âgées (les rôles encore exercés principalement par les femmes sur le continent africain) et l'émergence de nouvelles questions pour le secteur de la santé, en particulier en ce qui concerne des problèmes de santé des personnes âgées.

Augmentation de l'espérance de vie:

Un quatrième effet de la baisse des taux de fécondité et de mortalité est l'augmentation de l'espérance de vie. Dans ce contexte, les femmes ont toujours une espérance de vie plus élevée que les hommes. En réfléchissant à cette situation, l'espérance de vie en Afrique a déjà augmenté, à l'exception de l'Afrique australe où l'espérance de vie a diminué entre 1995 et 2015 en raison de l'épidémie de VIH et SIDA. Cette tendance devrait se poursuivre. **On prévoit que d'ici 2030, l'espérance de vie moyenne en Afrique atteindra 64 ans, contre 55 ans en 1995** (voir le tableau 6). Les facteurs qui contribuent à une vie plus longue sont « les meilleurs revenus, l'accès à un meilleur service d'approvisionnement en eau et d'assainissement et aux meilleures infrastructures de santé » (Fonds Monétaire International [FMI], 2015).

Comme le montre le tableau 6 ci-dessous, l'augmentation de l'expérience de vie varie selon les régions. L'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Est devraient avoir les meilleures espérances de vie, avec 76 à 64 ans respectivement contre 56 ans en Afrique centrale. L'Afrique australe est l'exception mentionnée ci-dessus, et l'espérance de vie ne devrait pas revenir à celle des années 90 - avant l'impact du SIDA - si ce n'est qu'après l'an 2030.

TABLEAU 6: EXPÉRIENCE DE VIE EN AFRIQUE (1995–2030)

Région	Expérience de vie à la naissance (1995)			Expérience de vie à la naissance (2015)			Espérance de vie prévue (2030)
	Les deux sexes	Masculin	Féminin	Les deux sexes	Masculin	Féminin	Les deux sexes
Monde	66	64	68	71	69	73	-
Afrique	55	53	56	60	58	61	64
Afrique Subsaharienne	52	51	54	57	56	59	-
Afrique du Nord	64	63	65	71	69	72	76
Afrique de l'Ouest	53	52	55	55	54	56	61
Afrique de l'Est	50	48	52	61	59	63	64
Afrique Centrale	49	47	51	52	50	54	56
Afrique Australe	65	62	67	61	59	63	61

Source: Population Reference Bureau, 1995 et 2015; BAD, 2012 sur la base des données de la Division de la population de l'ONU (pour les projections)

COMMENT L'AFRIQUE POURRAIT-ELLE TIRER PARTI DES CONTRIBUTIONS DE SES JEUNES?

La composition par âge de la population d'un pays est un facteur important pour l'élaboration des politiques de développement (BAD, 2012). Les tendances montrent que l'Afrique devient un continent de plus en plus jeune. La sagesse conventionnelle suggère que, si les pays africains gèrent judicieusement la transition démographique, - en fournissant une bonne éducation, la santé et de bonnes opportunités d'emploi pour la population en âge de travailler- en pleine croissance, une fenêtre d'opportunité s'ouvrira (appelée dividende démographique).

Les dividendes démographiques ont par le passé conduit à une croissance économique plus rapide en partie en raison de l'augmentation du nombre de personnes économiquement productives et de la baisse des ratios de dépendance. Cependant, la répartition équitable de cette richesse est essentielle pour l'amélioration du développement humain, en particulier le ratio de dépendance (Ross, 2004). Au-delà de l'économie, il est également important d'examiner la contribution d'une population de plus en plus jeune à l'Afrique sur le plan social, culturel et politique; et comment encourager et exploiter ce potentiel d'innovation, ce dynamisme et ce changement positif.



QUESTIONS FÉMINISTES

- ● Étant donné que les femmes africaines désirent faire moins d'enfants, comment cela affecte le temps qu'elles consacrent au travail non rémunéré qu'elles effectuent pour soutenir leur famille? Quelles sont les opportunités que présente cette situation aux femmes en ce qui concerne les activités économiques rémunérées et une plus grande inclusion politique et le repos?
- ● Étant donné que les interventions de planification familiale se développent, dans quelle mesure les droits des femmes au choix et le consentement éclairé sont-ils pris en compte dans les politiques relatives à la planification familiale, les services, la conception des technologies de reproduction et leur accès? Comment cela peut-il s'accroître?
- ● Les femmes sont déjà en position plus vulnérable sur le marché du travail, y compris le travail moins rémunéré, informel et précaire. Étant donné que la population des femmes en âge de travailler augmente, quelles interventions pourraient être faites pour accroître les possibilités d'accès des femmes à une main d'oeuvre plus protégée et rentable?
- ● Avec la forte probabilité selon laquelle en Afrique, les femmes vivent jusqu'à un âge avancé et dépasse l'âge formel de retraite, quelles politiques doivent être introduites ou renforcées en matière de protection sociale, y compris les pensions des services non publics et le soutien aux femmes âgées? Comment ces politiques sont-elles conçues pour renforcer les traditions africaines des soins intergénérationnels, tout en permettant une plus grande indépendance sans augmenter l'isolement, en particulier pour les personnes âgées?
- ● Quel rôle le changement des normes sociales et les politiques peuvent-ils jouer dans le renforcement du rôle des hommes en matière des tâches familiales et de la garde des enfants et lors de l'accouchement?
- ● Étant donné que l'Afrique devient un continent dont la population est majoritairement jeune, comment pouvons-nous tirer parti de l'esprit de créativité et de l'imagination des jeunes afin qu'ils contribuent au développement de l'Afrique?
- ● Quelles sont les initiatives qui doivent être prises pour rendre la gouvernance et la prise de décision plus représentatives de l'âge et sexospécifiques sur le continent?

2.2 Urbanisation et migration

Statistiquement, l'urbanisation reflète une proportion croissante de la population vivant dans des zones définies comme étant urbaines, principalement à travers la migration nette des zones rurales aux zones urbaines.

Selon le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (2013), la migration internationale est la composante du changement de population qui est la plus difficile à mesurer et à estimer de manière fiable dans l'avenir, car elle dépend d'une série d'autres facteurs. En ce qui concerne la migration d'Afrique vers d'autres régions du monde, par exemple, nous pourrions projeter que la proportion de migrants devrait augmenter d'Afrique en raison de la baisse de la population en âge de travailler dans les pays développés et de l'augmentation de la population en âge de travailler en Afrique capable de travailler dans d'autres pays. Cependant, l'intérêt et la capacité des Africains à migrer pour le travail en dehors de l'Afrique dépendent également des facteurs socio-économiques, politiques et environnementaux qui sont eux-mêmes soumis à une grande volatilité.

2.2.1 Urbanisation en Afrique

Alors que l'Afrique est le continent le moins urbanisé au monde, elle connaît la plus forte croissance urbaine et le taux d'urbanisation le plus rapide (Fondation Mo Ibrahim, 2013, UNECA, 2014) dépassant d'autres régions du globe (BAD, 2012). Comme le montre le tableau 7, seulement 27% de la population était urbaine en 1995. En 2015, 38% de la population vivait dans les zones urbaines, soit une augmentation de 11% en 20 ans.

TABLEAU 7: URBANISATION EN AFRIQUE (1995–2030)

Area	1995	% population urbaine (1995)	Densité de la population en 2015 (persons /Km ²)	% population Urbaine (2015)	Densité de la population en 2030 (persons /Km ²)	% population urbaine (2030)
Monde	% Urbain (1995)	2015	56.5	53	65.3	
Afrique	% Population urbaine (2015)	2030	40	40	56.6	49.9
Afrique Subsaharienne	% Population urbaine (2030)	27	44	38	63.8	
Afrique du Nord	20.3	45	28.8	51	36.4	60.5
Afrique de l'Ouest	34	23	58.2	45	85.1	57
Afrique de l'Est	33.8	21	59.2	24	86.8	33.3
Afrique Centrale	12.9	37.2 (2010)	23.4	46	35.7	55.9
Afrique Australe	17.9	50	23.6	59	26.5	68.3

Source: Population Reference Bureau, 1995 et 2015; Perspectives de la population mondiale de l'ONU, 2015; et Bocquier, P. et Mukandila, A.K., (décembre 2011).

Bien que le taux de croissance urbaine a connu une baisse au cours des années (3,9% de 1995 à 2000, 3,6% de 2010 à 2015) et continuera à diminuer à l'avenir selon les projections (de 2015 à 2030, le taux de croissance urbaine devrait passer à 3,3% (Jacobsen, Webster et Vairavamoorthy, 2012), les zones urbaines d'Afrique ont connu une augmentation du taux d'urbanisation de 1,7 fois plus vite que le taux de croissance urbain du monde dans les mêmes années (UNECA, 2014).

On s'attend à ce que **d'ici à 2030, près de la moitié de la population africaine vivra dans les zones urbaines**, ce qui représente environ 654 millions de personnes. Selon la Banque africaine de développement, plusieurs villes africaines telles que Dar es-Salaam, Nairobi et Addis-Abeba en Afrique de l'Est sont maintenant et continueront d'être comptées parmi les villes les plus dynamiques au monde (voir le tableau 8).

⁹Governance decisions can also affect the rate of urban growth. For example in Kenya, devolution put in place under the 2010 constitution has increased economic opportunities in counties outside of Nairobi and with this has also increased migration to county headquarter towns. This is likely to have an impact on the growth rate of Nairobi, as people have greater choice of urban centres to migrate to in search of work or to establish businesses.

Toutefois, selon les projections, l'Afrique de l'Est sera le moins urbain, principalement parce que d'autres villes au Kenya, en Tanzanie et en Éthiopie, ainsi que dans les pays de la région (notamment le Burundi [19,8%] et l'Ouganda [20,6%], Bocquier et Mukandila, 2011) s'urbaniseront à un rythme beaucoup plus lent, ralentissant ainsi le taux de croissance moyen cumulé de la région. L'Afrique Australe et du Nord seront les régions les plus urbaines d'ici à 2030 (voir tableau 7).

L'urbanisation croissante s'explique par la migration rural-urbaine, la croissance naturelle de la population jeune et de la population en âge de travailler, ainsi que le reclassement spatial des zones urbaines.

TABEAU 8: VILLES AFRICAINES QUI CONNAITRONT UNE URBANISATION DE PLUS DE 50% D'ICI 2025

Ville	Pays	% dans la projection de la variation de la croissance urbaine (2010 – 2025)
Dar es Salaam	Tanzanie	85.2
Nairobi	Kenya	77.3
Kinshasa	Congo	71.8
Luanda	Angola	69.3
Addis Ababa	Ethiopie	62.4
Abidjan	Coté d'Ivoire	53.2
Dakar	Sénégal	51.5

Source: BAD, 2014

2.2.2 La croissance des bidonvilles

En raison de la mauvaise planification, les villes africaines ne sont pas conçues ou équipées pour répondre à de telles croissances rapides de la population. En Afrique, l'urbanisation a provoqué la prolifération des bidonvilles. Comme le montre le tableau 9, 61,7% de la population urbaine vivent dans des bidonvilles. **D'ici à 2030, la population de bidonvilles devrait presque doubler** (ODI, 2015).

TABEAU 9: PROPORTION DE LA POPULATION URBAINE VIVANT DANS DES TAUDIS (1990 – 2012)

Région	1990	1995	2000	2005	2007	2010	2012
Proportion de la population urbaine							
Afrique du Nord	48.5	50.0	51.2	52.4	53.0	54.0	54.6
Afrique Subsaharienne	28.3	30.6	32.7	34.9	35.8	37.2	38.2
Proportion de la population vivant dans les bidonvilles							
Afrique du Nord	34.4	28.3	20.3	13.4	13.4	13.3	13.3
Afrique subsaharienne	70.0	67.6	65.0	63.0	62.4	61.7	61.7

Source: état des villes du monde, 2012-13

2.2.3 Migration des femmes

En raison de manque d'opportunités sur le continent, près d'un tiers (28%) des femmes africaines ayant des diplômes universitaires migrent actuellement de l'Afrique à la recherche des emplois appropriés. Cela contraste avec seulement 17% des hommes instruits (EY, 2011).

Modèles de migration interne et externe et ses implications pour les femmes

L'impact social mitigé de la migration urbaine interne pour les femmes: la migration interne s'explique par l'urbanisation rapide et le fossé de plus en plus profond entre la ville et la campagne poussent les populations plus vulnérables surtout les jeunes ou les femmes rurales à se déplacer vers les zones urbaines à la recherche d'une vie meilleure. La migration interne peut être aussi attribuée à des facteurs environnementaux tels que la sécheresse ou les inondations dues au changement climatique, en raison de la dépendance à l'agriculture, domaine dans lequel la plupart des femmes travaillent (National Intelligence Council, 2012). Cette tendance est cyclique, car l'urbanisation et l'impact environnemental qui en résulte exacerbent le changement climatique. Les implications sociales pour les femmes sont mitigées. D'une part, les migrations urbaines peuvent entraîner le dysfonctionnement des systèmes d'entraide familiale dans les milieux ruraux. D'autre part, la distance peut créer un plus grand sentiment d'autonomie pour les femmes. Dans les zones urbaines, les structures familiales ont tendance à changer pour les femmes qui migrent, devenant plus nucléaire, les femmes gagnant de l'argent elles-mêmes et exerçant un plus grand contrôle sur la prise de décision et les dépenses familiales. Cependant, ce changement vers l'autonomie n'est pas inévitable et, dans de nombreux cas, les hommes conservent toujours le pouvoir décisionnel sur les ressources personnelles et familiales des femmes⁹.

La migration internationale - tant à l'extérieur et à l'intérieur de l'Afrique - est motivée par la recherche des meilleures opportunités économiques qui n'existent pas dans les communautés locales. La mobilité mondiale accrue de la main d'œuvre et la féminisation des migrations ont fait du travail domestique une profession mondialisée, des millions de femmes des pays les plus pauvres se déplacent vers les pays les plus riches pour répondre à la demande croissante de services domestiques dans les pays bénéficiaires et pour soutenir leurs familles à la maison (ONU Femmes, 2011). Cela pose des défis pour les droits des femmes africaines car les travailleuses migrantes africaines travaillent dans des conditions précaires caractérisées par un manque de protection contre la violence au lieu de travail et en raison de leur statut de migrant. La migration internationale sera également motivée par la demande de main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée provenant des pays dont les populations vieillissent et par les femmes africaines qui cherchent à réaliser des rêves sociaux et économiques dans des contextes perçus comme offrant une plus grande égalité et des opportunités aux femmes.

La corrélation entre migration et terrorisme est devenue courante pendant cette décennie. L'Afrique - en particulier au Nigeria, en Somalie, en République centrafricaine et au Sud-Soudan - a connu le plus grand nombre de morts à la suite des attaques terroristes, ce qui a entraîné une migration forcée, en particulier des femmes et des enfants dans les pays voisins. La pression migratoire devrait augmenter à cause des multiples crises qu'ont connues certaines parties de l'Afrique et qui ont entraîné la violence politique, les conflits armés, la répression des autorités et le terrorisme insurrectionnel, (Schmid, 2016).

⁹Susan Forbes Martin, auteure de "Les femmes et la migration" citée par Centre des droits au logement et de la lutte contre les expulsions, 2008

L'IMPACT SEXISTE D'UNE URBANISATION ACCRUE

La croissance rapide de la population dans les villes a entraîné une expansion rapide des zones d'habitation informelle non planifiées et surpeuplées où les gens vivent dans des conditions d'extrême pauvreté et de privation. Bien que ces tendances présentent généralement des défis énormes au développement, elles affectent de manière disproportionnée les femmes.

Les opportunités limitées d'emploi associées à une discrimination continue sur le marché de travail contribuent à ce que les femmes dans les bidonvilles soient vulnérables à des emplois à risque faiblement rémunérés qui les exposent à l'exploitation et au harcèlement. La pauvreté urbaine implique vivre dans des logements insécurisés qui rendent les femmes sensibles aux dommages physiques et émotionnels. Le faible accès à l'eau potable, à l'assainissement, à l'électricité, à l'éducation et aux soins de santé prive les femmes de leur droit à ces services de base (Le Centre Africain, 2014).

LA PLANIFICATION URBAINE ET RURALE PROFITE-T-ELLE AUX COMMUNAUTÉS AFRICAINES?

La pauvreté urbaine est maintenant une caractéristique permanente de la plupart des économies. Malgré l'hypothèse selon laquelle les populations urbaines sont mieux loties en raison de l'accès aux services, à la nourriture, à l'éducation et aux emplois, la réalité est que les populations urbaines défavorisées font en fait face à des difficultés similaires sinon pires que les personnes vivant dans les zones rurales de leur pays (Larsen, 2009). Dans ce contexte de privation, les villes ont encore joué un rôle clé dans l'atténuation de la croissance économique en Afrique, générant environ 55% du PIB total du continent ces dernières années. Cela s'explique par l'expansion de l'infrastructure, qui permet une distribution plus efficace des services sociaux. En plus d'être des pôles pour les emplois non agricoles hautement rémunérés, les zones urbaines offrent également des marchés élargis pour les biens et les services qui permettent d'accroître les échanges commerciaux. Alors que les villes ont contribué à environ 90% du PIB dans les pays développés hautement urbanisés (BAD, 2012), ce n'est pas toujours le cas qu'elles entraîneront une croissance économique, en partie à cause du manque de planification urbaine appropriée pour exploiter de manière optimale les avantages de l'urbanisation.

L'urbanisation a également des répercussions sur la santé. Des études montrent que la vie urbaine est associée à une pression artérielle élevée et à la glycémie et des indices de masse corporelle plus élevés, notamment pour les nouveaux citadins, ainsi qu'une prévalence de diabète jusqu'à quatre fois supérieure à celle des régions rurales du pays en question. La pollution de l'air provenant de l'industrie et des véhicules automobiles augmente également la prévalence des maladies respiratoires (Marquez & Farrington, 2013). Pour les femmes, l'augmentation du niveau de stress dans les zones urbaines combinée à l'évolution des habitudes alimentaires et à la consommation de l'alcool et du tabac entraînent le risque des maladies cardiovasculaires.

2.3 Autonomie corporelle, la santé et les droits des femmes

Bien que l'Afrique ait fait de grands progrès dans le secteur de la santé, les femmes représentent une part disproportionnée du fardeau mondial de la maladie et de la mort. Les femmes africaines représentent actuellement plus de la moitié des décès de femmes dans le monde à cause de la qualité inférieure des soins de santé maternelle et périnatale, des conditions maternelles et périnatales, des maladies transmissibles et des déficiences nutritionnelles. La santé et les droits sexuels et génésiques des femmes sont de plus en plus reconnus dans les lois et pris en compte dans les constitutions. Cependant, en dépit d'une législation souvent progressive, la disponibilité et l'accès aux soins de santé sexuelle et reproductive par les femmes restent encore difficiles. Cette situation entraîne des restrictions drastiques aux droits des femmes et, dans certains cas, des incidents graves ou des décès (surtout dans le cas des avortements à risque).

2.3.1 Autonomie corporelle et la santé des jeunes femmes

Les chances de longévité des filles et des jeunes femmes sont affectées par le choix qu'elles font quand il s'agit de déterminer la période de procréation et le mariage (Fonds des Nations Unies pour la Population [UNFPA], 2013). La grossesse chez les adolescentes et le mariage précoce entraînent tous deux la réduction des opportunités pour les jeunes femmes, notamment dans les domaines de l'éducation, de la carrière et de l'emploi. Cela affecte également les résultats en matière de santé. Le mariage précoce sans consentement est également une violation de la loi et des droits humains des filles.

Le mariage précoce et forcé

Actuellement en Afrique subsaharienne, quatre femmes sur dix sont mariées avant l'âge de 18 ans (UNICEF, 2016). La proportion d'adolescentes mariées est neuf fois celle des jeunes hommes du même âge en Afrique subsaharienne, 13 fois en Afrique de l'Ouest et du Centre et six fois en Afrique de l'Est et en Afrique australe (FNUAP, 2013). Les jeunes filles mariées ne bénéficient pas souvent d'éducation sexuelle et sont exposées aux risques d'infections sexuellement transmissibles (IST) et du VIH et SIDA, et ont un pouvoir de négociation plus faible autour de la sexualité et de la reproduction, compte tenu de l'écart d'âge qui existe entre elles et leurs partenaires plus âgés. Les opportunités éducatives des jeunes filles mariées sont aussi souvent limitées (UNICEF, 2014).

En Afrique Le pourcentage de femmes mariées avant 18 ans a chuté, les plus fortes baisses du pourcentage ont été relevée en Afrique du Nord entre 1990 et 2015 (UNICEF, 2015). Cependant, les progrès sont lents. On projete une baisse de 25% des mariages précoces chez les femmes de 20 à 24 ans qui sont mariées avant l'âge de 18 ans en 2015 à environ 22% en 2030 (ODI, 2015). En outre, **en raison d'un taux de croissance démographique élevé en Afrique subsaharienne, le nombre de femmes qui se marient avant 18 ans devrait augmenter de 50% au cours des 15 prochaines années. Afin de mettre fin aux mariages précoce d'ici 2030, il faudra les progrès huit fois plus rapidement (ODI, 2015).**

TABLEAU 10: RÉPARTITION DE LA SITUATION MATRIMONIALE DES ADOLESCENTS, POURCENTAGE DE NAISSANCES VIVANTES ET D'UTILISATION DES MÉTHODES CONTRACEPTIVES EN 2010

Région	Sexe féminin	Sexe masculin	% de femmes actuellement âgées de 20 à 24 ans qui ont donné naissance à un enfant vivant à l'âge de 15 ou 18 ans, entre 1995 et 2011		Entre 15-19 ans			
	Actuellement marié (%) en 2010		âge de la première grossesse avant 15 ans	âge de la première grossesse avant 18 ans	taux de naissance chez les adolescents sur 1000	Demande totale de planification familiale (%)	prévalence de contraceptifs (%)	Besoin en contraception non satisfait (%)
ASS								
Afrique de l'Est et Australe	19.2	3.1	4	25	112	48	22	26
Afrique de l'Ouest et du Centre	28	2.1	6	28	129	30	7	23

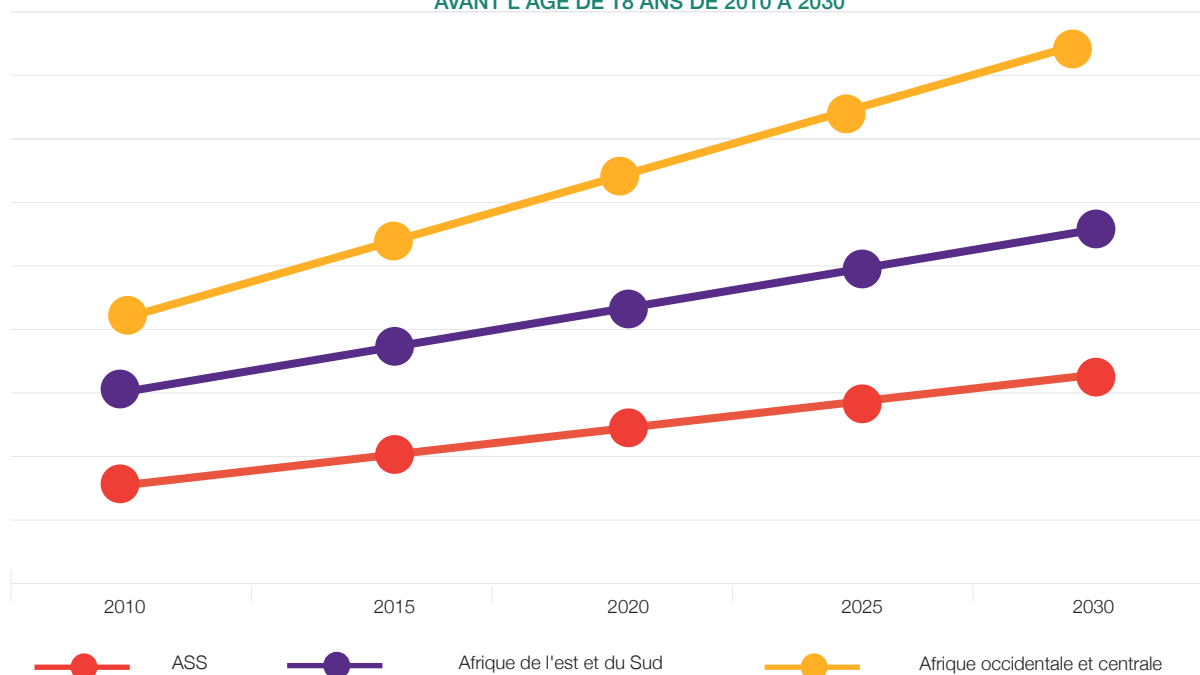
Source: Girls Not Brides, n.d.; UNFPA, 2013

Grossesses chez les adolescentes

La grande majorité (95%) des naissances mondiales par les adolescentes (ou 98 naissances par 1 000) se retrouvent en Afrique, où environ 19% des jeunes femmes sont enceintes avant l'âge de 18 ans (FNUAP, 2013). Un quart des adolescentes âgées de 15 à 19 ans n'ont pas accès à la contraception (voir le tableau 10). Ce manque d'accès à la contraception, souvent accompagné d'un manque d'accès à des informations complètes sur la sexualité et la reproduction et le faible respect des droits des filles et des jeunes femmes à la vie sans violence sexuelle, a des répercussions sur la capacité des jeunes africaines à participer à l'éducation et à acquérir des connaissances et des compétences requises pour la vie adulte.

Le FNUAP estime **qu'en 2030, l'Afrique subsaharienne verra la plus forte augmentation de la grossesse à l'échelle mondiale chez les adolescentes de moins de 18 ans**. Comme le montre la figure 1, cette augmentation serait la plus élevée en Afrique de l'Ouest et du Centre, où les grossesses chez les adolescentes pourraient augmenter à 8,9 millions en 2030, soit une augmentation de 67%. En Afrique orientale et australe, les grossesses chez les adolescentes pourraient augmenter à 7,4 millions, soit une augmentation de 57% (FNUAP, 2013).

FIGURE 1: NOMBRE DE FEMMES ÂGÉES DE 20 À 24 ANS (MILLIONS) QUI ACCOUCHERONT AVANT L'ÂGE DE 18 ANS DE 2010 À 2030



Source: UNFPA, 2013a

Les Taux de Mortalité Maternelle (TMM)

Les TMM sont en déclin car ils ont connu une baisse de 47% en Afrique entre 1990 et 2013. Pourtant, **les projections basées sur les tendances actuelles montrent que les taux de mortalité maternelle resteront élevés en Afrique subsaharienne à 338 décès pour 100 000 naissances vivantes à l'horizon 2030**. Ce taux est plus élevé que la projection mondiale de 152 décès pour 100 000 naissances vivantes d'ici la même année (ODI, 2015). Alors que le TMM a été le plus bas en Afrique du Nord, le déclin le plus élevé a été en Afrique de l'Est et du Nord (voir le tableau 11). Ce déclin est attribué à la baisse des taux de fécondité des femmes (voir le tableau 2) et un meilleur accès aux contraceptifs (voir le tableau 12, BAD, 2014).

TABLEAU 11: TAUX DE MORTALITÉ MATERNELLE (DÉCÈS MATERNEL POUR 100 000 NAISSANCES VIVANTES) ENTRE 1995 ET 2013

Région	1995	2000	2005	2010	2013	% changement du TMM entre 1990 & 2013	Changement moyen annuel en % entre 1990 & 2013
Monde	360	330	270	230	210	-45	-2.6
Afrique subsaharienne	930	830	680	560	510	-49	-2.9
Afrique	840	750	620	510	460	-47	-2.7
Afrique de l'est	920	790	630	500	440	-57	-3.6
Afrique Centrale	1100	1100	880	750	680	-38	-2.1
Afrique du Nord	130	110	87	74	69	-57	-3.6
Afrique du Sud	180	200	200	170	160	-22	-1.1
Afrique de l'Ouest	950	850	700	590	540	-47	-2.8

Source: State of the World's Cities, 2012-13

Mortalité maternelle chez les adolescentes

Des recherches montrent que les filles qui accouchent à l'âge de moins de 15 ans sont cinq fois plus susceptibles de mourir pendant leur accouchement que les jeunes femmes qui sont au début de la vingtaine. En outre, 65% de tous les cas de fistule obstétricale apparaissent chez les filles de moins de 18 ans (Girls Not Brides, 2017). Plus de 3,2 millions d'adolescentes meurent d'avortements dangereux chaque année - une situation exacerbée par la criminalisation de l'avortement sans risque dans de nombreux pays africains. Nombre de pays ayant des niveaux élevés de maternité chez les adolescentes sont aussi ceux qui présentent des taux de mortalité maternelle très élevés.

Utilisation de moyens contraceptifs

Moins de la moitié des contraceptifs dans le monde étaient utilisés en 2015 en Afrique subsaharienne. Toutefois, entre 1995 et 2015, l'Afrique subsaharienne a doublé son utilisation moyens de contraception, les meilleures améliorations étant en Afrique de l'Ouest et de l'Est où l'utilisation des contraceptifs modernes a triplé (voir tableau 12)

TABLEAU 12: POURCENTAGE DE FEMMES MARIÉES 15-49 UTILISANT LA CONTRACEPTION

Région	Pourcentage de femmes mariées âgées entre 15-49 utilisant la contraception (1995)		Pourcentage de femmes mariées âgées entre 15-49 utilisant la contraception (2015)		Niveau d'amélioration	
	Toutes les méthodes	Méthodes modernes	Toutes les méthodes	Méthodes modernes	Toutes les méthodes	Méthodes modernes
Monde	58	49	62	56	1.1	1.1
Afrique	22	17	35	29	1.6	1.7
Afrique subsaharienne	15	11	30	25	2.0	2.3
Afrique du Nord	39	35	51	46	1.3	1.3
Afrique de l'Ouest	8	4	16	12	2.0	3.0
Afrique de l'Est	17	12	41	35	2.4	2.9
Afrique Centrale	-	-	20	10		
Afrique Australe	50	48	60	59	1.2	1.2

Source: Population Reference Bureau, 1995 et 2015

Avortement

Le Protocole régional à la Charte africaine des droits humains et des peuples sur les droits de la femme en Afrique a innové le droit international en reconnaissant le droit des femmes à accès à des avortements sécurisés, bien que dans des circonstances limitées. Au niveau national, l'accès à l'avortement où la vie de la femme était en danger et / ou dans une autre situation, est légalement autorisé dans 42 des 54 pays africains (Institut Guttmacher, 2016), mais la législation n'a pas prouvé pour garantir la mise en œuvre de Politique et prestation de services. De plus, de nombreux États criminalisent encore l'accès aux avortements en toute sécurité (Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, 2016). En 2014, au moins 9% des décès maternels en Afrique étaient attribuables aux avortements dangereux (Institut Guttmacher, 2015).

2.3.2 Maladies transmissibles

Les maladies transmissibles telles que le VIH et SIDA, le paludisme, la tuberculose, les maladies respiratoires, d'autres infections et les maladies parasitaires ont continué à occuper une place prépondérante dans les statistiques sur la morbidité et la mortalité. Cependant, comme le montre la figure 4, celles-ci diminuent de manière significative (près de la moitié) comme causes de décès d'ici 2030.

Cependant, **le VIH et SIDA** qui a eu un impact disproportionné sur les femmes, restera parmi les trois principales causes de maladie. Les femmes africaines représentent 89% du nombre cumulé d'années perdues en raison d'une mauvaise santé, d'un handicap ou d'une mort précoce attribuée au VIH et SIDA dans le monde. En 2009 seulement, de toutes les nouvelles infections par le VIH chez les enfants dans le monde, 91% ont eu lieu en Afrique. Actuellement, alors que les taux d'infection par le VIH ralentissent globalement, les jeunes femmes africaines âgées de 15 à 24 ans continuent d'être à risque. En 2015, les jeunes femmes représentaient 25% des nouvelles infections en Afrique (ONUSIDA, 2016).

Cette statistique pointe du doigt la nécessité de protéger les droits sexuels des jeunes femmes, tout en abordant la question de la vulnérabilité économique des jeunes femmes qui engendrent ensemble un risque élevé pour les transactions des travailleuses de sexe et les relations intergénérationnelles..

Comme le montre le tableau 15, sous le scénario optimiste, qui suppose également une activité de prévention accrue, les décès par VIH et SIDA devraient passer de 2,1% de la population africaine à environ 1,7% d'ici 2030 (BAD, 2011)

TABEAU 15: PRÉVALENCE DU VIH EN AFRIQUE DANS LA POPULATION TOTALE (%)

	2005	2010	2020	2030
Scénario le plus favorable	2.27	2.13	1.97	1.77
Scénario le moins favorable	2.27	2.13	1.89	1.71

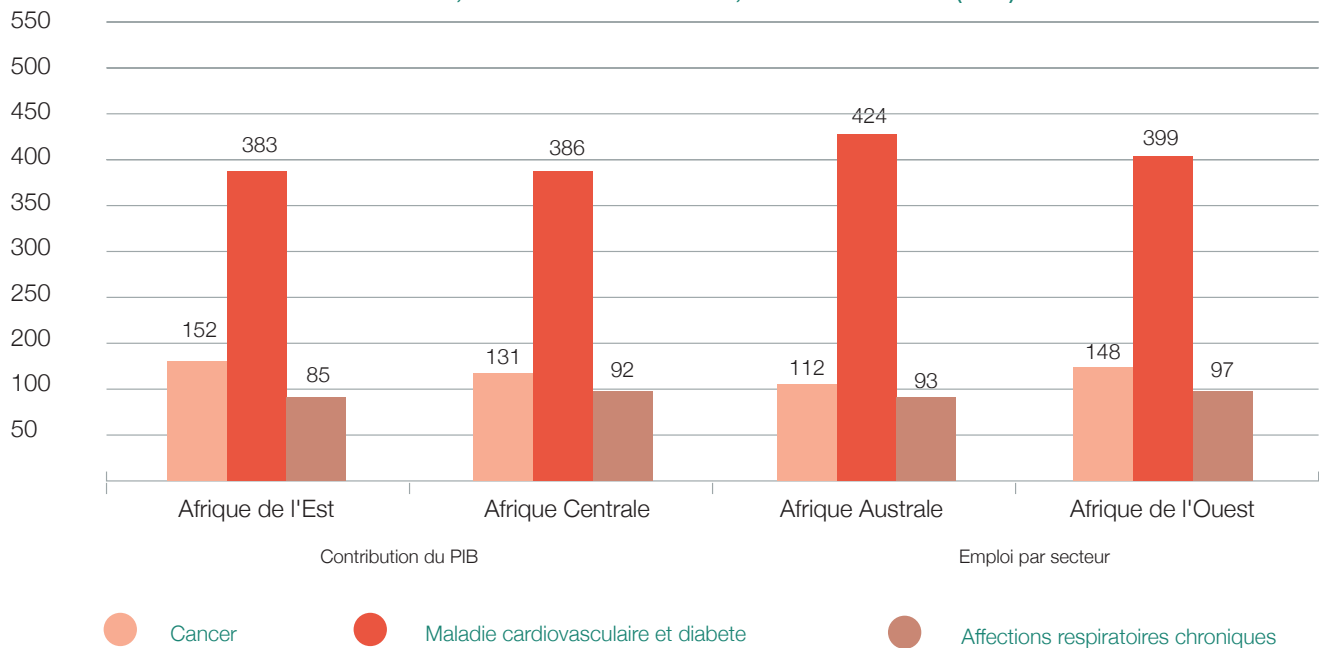
Source: BAD, 2014 (suivi des progrès réalisés en Afrique)

2.3.3 Maladies non transmissibles (MNT)

Bien que les maladies transmissibles demeurent une préoccupation pour l'Afrique, comme l'a démontré le tableau ci dessus, la charge de morbidité de la maladie en Afrique a en fait évolué en raison de l'accès élargi à la prévention et au traitement du VIH et SIDA, du paludisme, des infections respiratoires et d'autres maladies infectieuses et parasitaires. Les modes de vie concomitants et les changements environnementaux à travers le continent entraînent l'apparition de maladies non transmissibles. La charge de morbidité des maladies non transmissibles chez les adultes connaît une augmentation rapide dans les pays en développement. Sur les quatre principales maladies non transmissibles, les maladies cardiovasculaires (AVC) occupent la première place et représentent la plupart des décès (environ 18 millions). Des études ont révélé un taux de prévalence de l'hypertension de 25 à 35% chez les adultes âgés de 25 à 64 ans (Banque mondiale, 2013). Il est suivi par le cancer (8,2 millions), les maladies pulmonaires chroniques (4 millions) et le diabète (1,5 million, PNUD, 2015). les conséquences de ces maladies s'aggravent de façon disproportionnée dans les pays et parmi les populations à faible revenu. À l'échelle mondiale, les MNT tuent 38 millions de personnes chaque année. Près des trois quarts d'entre eux (28 millions) se trouvent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire (PNUD, 2015). Selon la Banque mondiale, un quart des décès en Afrique subsaharienne est causé par les MNT.

L'Afrique australe a enregistré les taux de mortalité les plus élevés causés par les maladies cardiovasculaires. En Afrique Subsaharienne c'est le diabète tandis que l'Afrique de l'Est a enregistré le plus grand nombre de décès causés par le cancer. L'Afrique de l'Ouest a enregistré le plus grand nombre de décès par 100 000 personnes causés par des affections respiratoires chroniques (voir la figure 2).

FIGURE 2: TAUX DE MORTALITÉ NORMALISÉS EN FONCTION DE L'ÂGE C'EST-À-DIRE ÂGÉS DE 30 À 70 ANS, POUR 100 000 HABITANTS, EN ASS PAR CAUSE (2008)

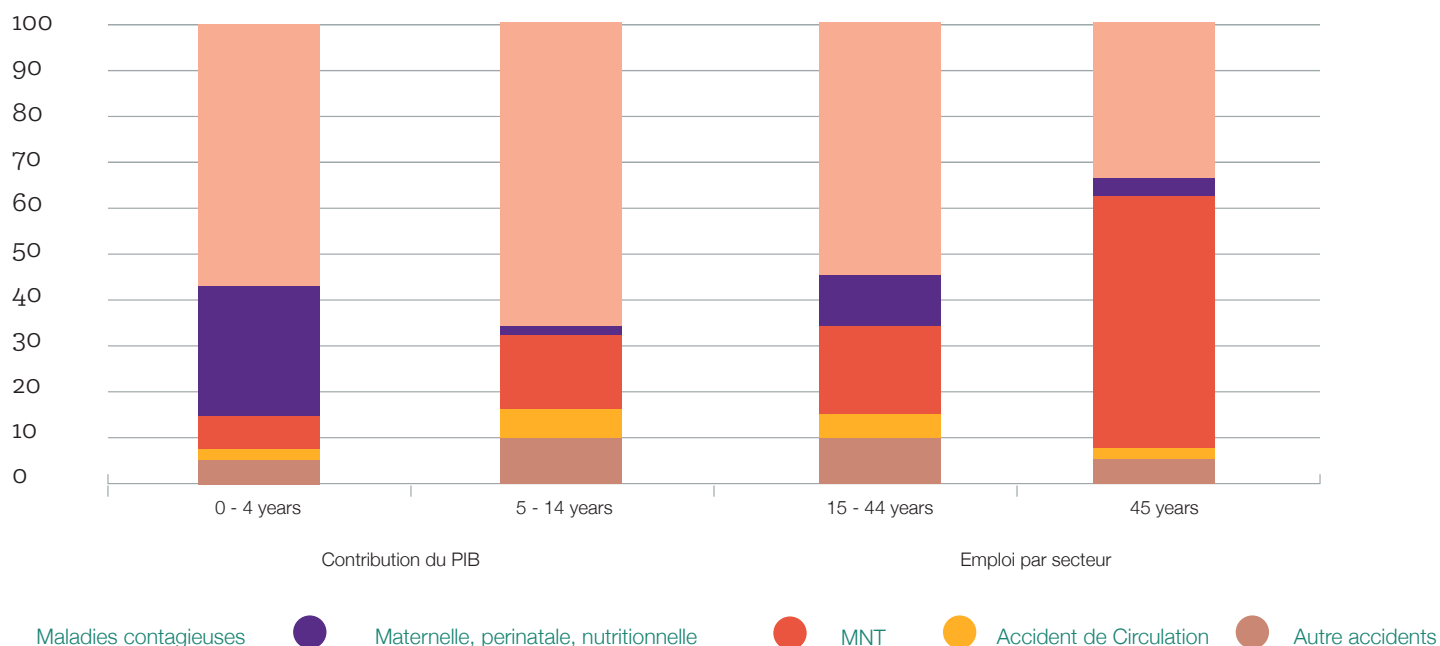


Source: Banque Mondiale, 2013

La relation entre les décès liés aux MNT et à l'âge en Afrique est importante à noter (voir la figure 3). Selon la Banque mondiale, les maladies non transmissibles se produisent à des âges plus jeunes en Afrique subsaharienne que partout ailleurs. Par exemple, l'âge moyen de décès par maladie cardiovasculaire est d'au moins 10 ans plus jeune que dans les pays développés. La moitié des décès causés par les maladies non transmissibles en Afrique se produisent chez les personnes de moins de 70 ans, alors que les maladies non transmissibles constituent déjà la principale cause de décès chez les personnes âgées de plus de 45 ans. Du point de vue sexospécificité, le taux de mortalité lié aux maladies non transmissibles chez les femmes en Afrique est déjà deux fois plus élevé que celui des pays à revenu élevé (Banque mondiale, 2013).

Il est envisagé dans l'avenir que la prévalence des maladies non transmissibles augmentera rapidement et devrait représenter près des trois quarts des décès comme les maladies transmissibles, maternelles, périnatales et nutritionnelles d'ici 2020 et les dépasser comme causes de décès les plus fréquents d'ici 2030 (OMS, 2011b). Alors que les décès liés aux MNT devraient augmenter globalement de 17%, la région africaine représente la plus forte augmentation à 27% (Banque mondiale, 2013). Comme le montre la figure 4, il est prévu que la charge de morbidité des quatre maladies non transmissibles (maladies cardiovasculaires, cancer, maladies respiratoires et diabète) en Afrique subsaharienne atteindra presque le double entre 2008 et 2030. **On prévoit que le nombre de décès causés par ces MNT augmentera à 46% et deviendront la principale cause de décès en Afrique subsaharienne d'ici 2030 (Banque mondiale, 2011).**

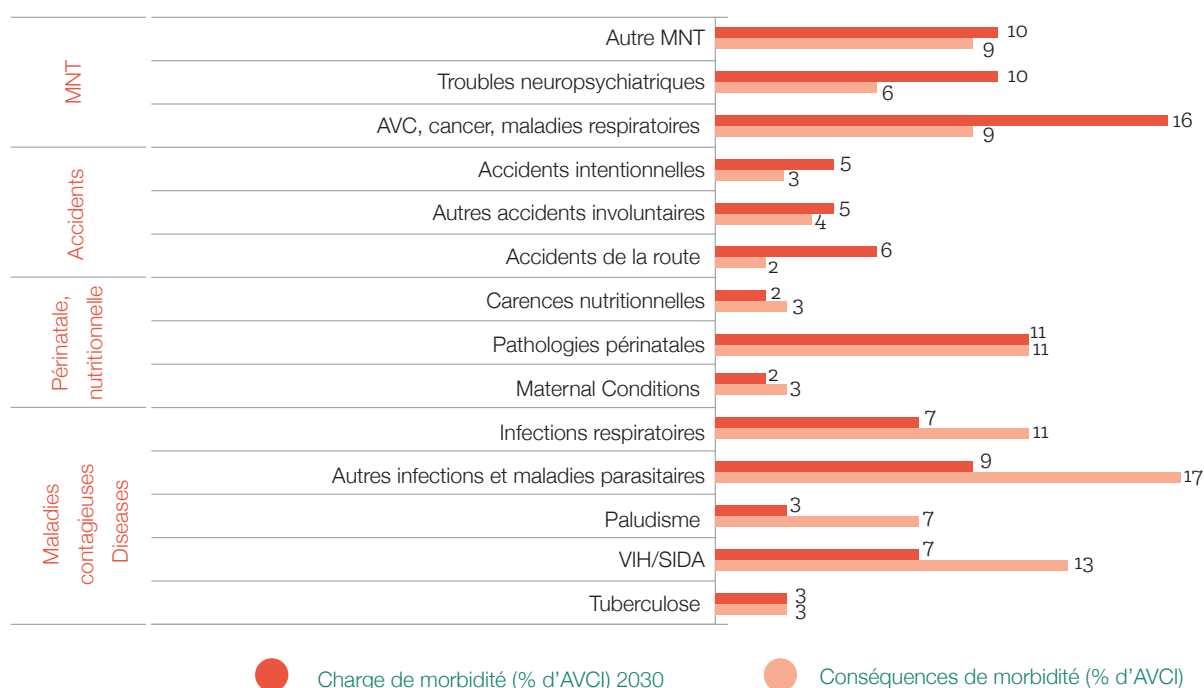
FIGURE 3: NOMBRE DE DÉCÈS PAR ÂGE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE, 2010



Source: Banque Mondiale, 2013

Les cas de maladies cardiovasculaires augmentent rapidement, tandis que le cancer devrait être plus que doublé entre 2008 et 2030 (Banque mondiale, 2013). Alors que les pays à faible revenu ont affiché la plus faible prévalence du diabète (3,8% de la prévalence), on s'attend à ce que, d'ici 2030, 28 millions de personnes soient touchées (Banque mondiale, 2013). **Les maladies respiratoires chroniques** sont mal reconnues, sous-diagnostiquées et mal traitées en ASS, donc il y a une pénurie de données en ce qui concerne ces maladies d'elles. Cependant, des études montrent que les cas des maladies comme l'asthme semblent augmenter, en particulier dans les régions urbaines (Banque mondiale, 2013).

FIGURE 4: CONSÉQUENCES PROJÉTÉES DES MALADIES (POURCENTAGE D'AVCI¹⁰ TOTALE) PAR GROUPES DE MALADIES ET TROUBLES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE ENTRE 2008 ET 2030



Source: Banque mondiale, 2013

Facteurs sociaux

La propagation des maladies non transmissibles est liée de façon inhérente aux facteurs sociaux (PNUD, 2015) et est étroitement associée à des facteurs de risque tels que le tabagisme, la consommation excessive d'alcool, la mauvaise alimentation et l'inactivité physique (OMS, 2011b). Ces habitudes ont des implications physiologiques, y compris la pression artérielle élevée, le surcharge pondérale et l'hyperglycémie (glycémie élevée/glucose). L'Organisation mondiale de la santé (2011) soutient que «en termes de décès attribuables, le principal facteur de risque des maladies non transmissibles dans le monde est la pression artérielle élevée (13% des décès mondiaux attribués), suivi de l'obésité (13%), du tabagisme (9%), l'augmentation de la glycémie (6%), inactivité physique (6%) et surcharge pondérale (5%) ».

Tabagisme

Il existe de nombreuses preuves selon lesquelles l'usage du tabac est la principale cause des problèmes de santé et de décès liés aux maladies transmissibles telles que la tuberculose et les infections respiratoires aiguës, et les maladies non transmissibles, y compris les maladies cardiovasculaires, les maladies pulmonaires obstructives chroniques et plusieurs types de cancer (réseau de Africain des Académies de Science, 2013). Sur le plan mondial, la consommation du tabac est faible en Afrique. Seulement 2% des cigarettes fumées sont en Afrique, alors que seulement 6% des fumeurs vivent en Afrique (Blecher & Ross, 2013), ce qui signifie qu'il y a moins de cigarettes par fumeur par rapport à d'autres parties du monde, probablement en raison de revenus plus faibles. Cependant, en 2011, l'OMS a estimé que la prévalence du tabagisme chez les adultes (hommes et femmes) en Afrique subsaharienne variait de 5% au Niger à 34% en Sierra Leone.

¹⁰Année de Vie Corrigée du Facteur Invalidité (AVCI)

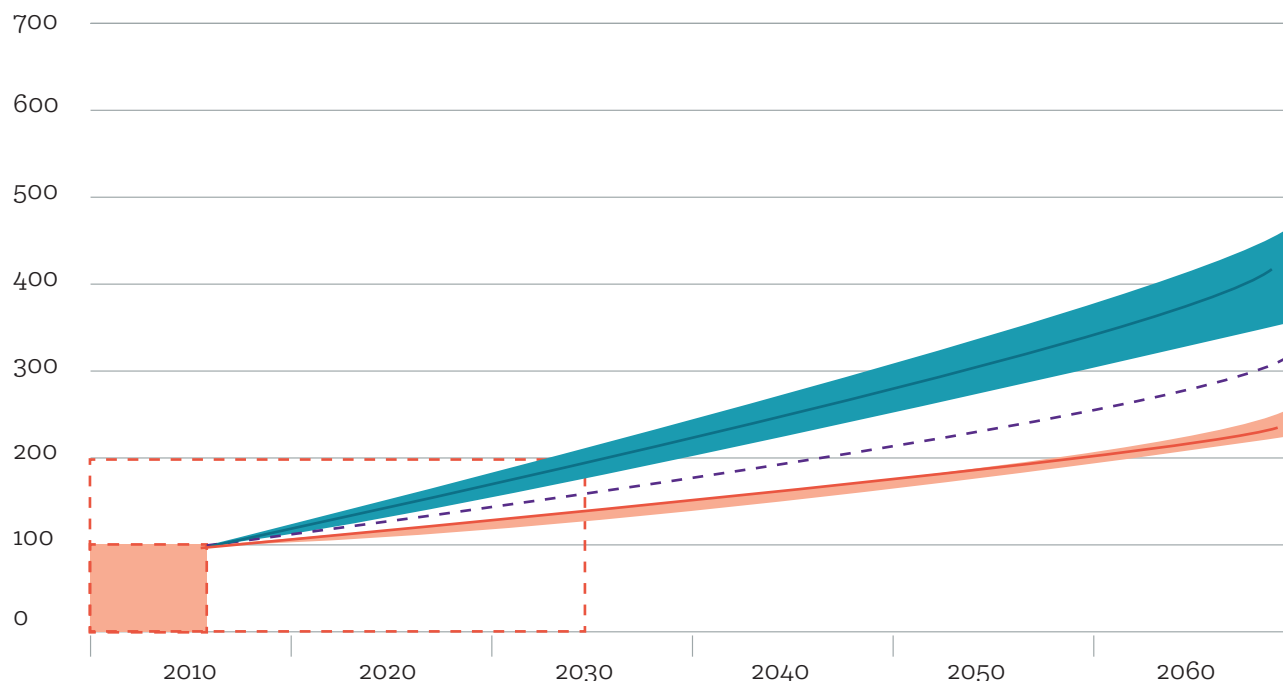
TABLEAU 13: ESTIMATIONS DE LA PRÉVALENCE DU TABAGISME CHEZ LES HOMMES ET FEMMES ÂGÉS DE PLUS DE 15 ANS EN AFRIQUE (2011) ET L'UTILISATION ACTUELLE DE PRODUITS DU TABAC CHEZ LES 13-15 ANS (2005-2010)

	Estimations de la prévalence normalisées selon l'âge pour le tabagisme chez les hommes et les femmes en Afrique, (2011)		Utilisation actuelle des produits du tabac parmi les jeunes africains, 13-15 ans, (2005-2010)	
	15 ans et plus		13 – 15 ans	
	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin
Afrique de l'Est	25	3	18	13
Afrique Centrale	14	3.8	28.8	24.8
Afrique du Sud	27.5	6.1	26.3	20.3
Afrique de l'Ouest	20.8	4.4	20.2	12.7
Total	87.3	17.3	93.3	70.8
Moyenne	21.8	4.3	23.3	17.7

Source: Réseau des académies de sciences en Afrique, 2013 et Banque mondiale, 2013

Le tableau 13 montre qu'ASS la prévalence du tabagisme chez les hommes âgés de 15 ans et plus est cinq fois supérieure à celle des femmes du même âge. Cependant, chez les jeunes de 13 à 15 ans, le tabagisme chez les jeunes hommes ne représente que 1,3 fois plus que celui des jeunes femmes du même âge. L'Afrique australe a la plus forte prévalence du tabagisme chez les hommes et les femmes âgés de 15 ans et plus, tandis que l'Afrique centrale enregistre la plus grande prévalence du tabagisme chez les jeunes de 13 à 15 ans. À l'exception de la Gambie et de la République centrafricaine où les jeunes femmes (âgées de 13 à 15 ans) utilisent le tabac plus que leurs homologues masculins, tous les autres pays de l'Afrique subsaharienne enregistrent un écart entre les taux d'utilisation chez les hommes et chez les femmes.

FIGURE 5: NOMBRE ANTICIPÉ DE FUMEURS CHEZ LES ADULTES EN AFRIQUE



Blecher, E. et Ross, H., 2013.

Les prévisions montrent que la prévalence du tabagisme en Afrique devrait augmenter de manière significative d'ici 2030. **Au cas où il ne serait adopté aucune politique de prévention du tabac, on estime que la prévalence du tabagisme doublera d'ici 2030** (voir la figure 5), ce qui en fait la plus grande augmentation régionale prévue à l'échelle mondiale.

La morbidité et la mortalité causées par une telle augmentation de la prévalence et de l'utilisation du tabac, conjuguées à une croissance économique soutenue et à une évolution de la dynamique de la population, auront des effets dévastateurs sur la santé, les efforts de développement et la croissance économique dans les pays africains (Blecher & Ross, 2013). Le nombre total de décès attribuables au tabac devrait passer de 6,4 millions en 2015 à 8,3 millions en 2030, selon un scénario de référence.

INFLUENCE DE L'INDUSTRIE DU TABAC SUR L'UTILISATION DE CIGARETTES CHEZ LES JEUNES AFRICAINES

L'industrie du tabac augmente sa part de marché en attirant des groupes dont les taux de tabagisme sont traditionnellement bas, comme les jeunes africaines. Ils créent donc leurs produits et leurs publicités pour que les cigarettes soient à la mode et socialement acceptables par des caractéristiques psychologiques et sociales pour promouvoir des valeurs telles que «temps privé» et «camaraderie féminine» (Réseau africain des académies des sciences, 2013). Plus récemment, dans les pays à revenu faible et intermédiaire en particulier, l'industrie du tabac a associé ses marques aux idéaux occidentaux et à la mobilité ascendante, ce qui fait appel à une nouvelle génération de femmes ayant plus de pouvoir d'achat et qui sont plus exposées à la mondialisation (Réseau africain des académies des sciences, 2013). Le message est également conçu pour intégrer le tabagisme en tant qu'élément de l'autonomisation des femmes et de l'évolution des normes sociales.

En attirant les utilisateurs de tabac à un jeune âge (14 ans), les entreprises sont sûres d'avoir des acheteurs à vie. Dans plusieurs pays africains, les publicités en faveur du tabac visent spécifiquement les jeunes en associant des cigarettes à des tendances telles que le cinéma, l'attrait sexuel, le bien-être et les sports (Réseau africain des académies des sciences, 2013).

Régime malsain

Les maladies non transmissibles ont une relation étroite avec la marginalisation économique, étant donné que les personnes pauvres, en particulier dans les milieux urbains, ont tendance à consommer des aliments à faible prix mais aussi de faible qualité qui ont tendance à être riches en calories et en additifs mais à faible valeur nutritive (PNUD, 2015).

Les facteurs de risque des MNT en Afrique commencent à changer. En Afrique centrale, orientale et occidentale, la sous-alimentation infantile chronique, la pollution de l'air par les combustibles solides et l'allaitement maternel sous optimal ont été les principales causes de la maladie, mais leur contribution à la charge de morbidité de maladie a considérablement diminué (voir la figure 4, Banque mondiale, 2013). L'Afrique connaît actuellement une transition nutritionnelle. La consommation d'aliments raffinés, riches en gras et en sucre et faible en micronutriments, ainsi qu'une augmentation des produits alimentaires pour animaux, contrairement à une baisse de l'apport total de céréales et des fibres qui a aggravé l'état de santé des individus et contribue à une augmentation significative des maladies cardiaques et du diabète de type 2 (PNUD, 2012). Un approvisionnement excessif en aliments riches en énergie, conjugué à une diminution de l'activité physique due à la nature sédentaire du travail, aux modes de transport modernisés et à l'urbanisation accrue, a entraîné l'obésité (OMS, 2011a). Il s'agit d'un problème mondial, car aujourd'hui, près de 30% des personnes dans le monde ont un poids excessif ou sont obèses, dont 62% dans les pays en développement (PNUD, 2015). Dans les pays d'Afrique du Nord comme l'Égypte et le Maroc, l'obésité rurale est en ascendance. En Afrique, les femmes enregistrent déjà presque le double de la prévalence de l'obésité chez les hommes (voir la figure 6). Des études montrent que l'Afrique du Sud, le Ghana, le Gabon, le Cap-Vert et le Sénégal ont entre 30 et 55% d'obésité chez les adultes, avec des taux plus élevés chez les femmes adultes en raison de régimes riches en calories et à forte teneur en matières grasses (voir le tableau 14 et la figure 6, Banque mondiale, 2013).

On prévoit que, **entre 2007 et 2025, il y aura une augmentation de 80% de la prévalence de l'obésité de 10,4 millions à 18,7 millions en Afrique** (Hakim, Livingston et Manuel, 2012). **D'ici 2030, le nombre d'enfants en surpoids devrait doubler** (PNUD, 2015).



FAITS SUR L'OBÉSITÉ

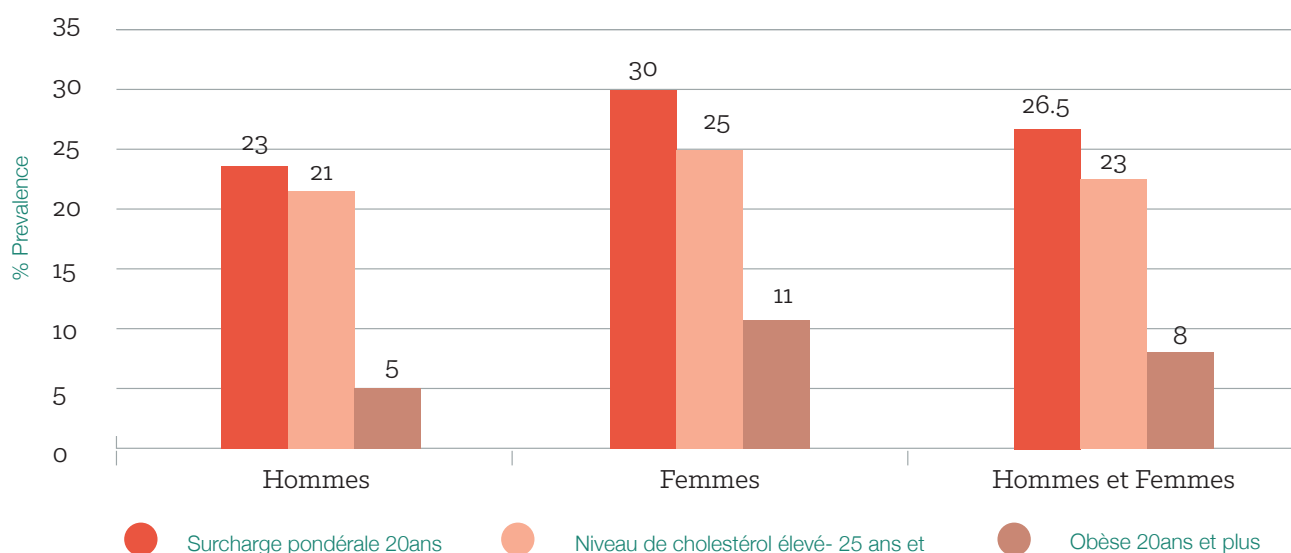
- Les taux d'obésité augmentent rapidement dans les pays en développement, même dans les pays où il y a la famine
- L'obésité est très répandue dans les zones urbaines, mais dans certains endroits, elle est en ascendance dans les zones rurales
- Les femmes sont plus susceptibles d'être obèses que les hommes dans toutes les régions de l'OMS
- L'obésité semble augmenter avec les revenus, en particulier

TABLEAU 14: PROPORTIONS DES FEMMES NOUVELLEMENT MAMAN EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE QUI ONT UNE INSUFFISANCE PONDÉRALE ET UNE SURCHARGE

Proportion des femmes nouvellement maman en ASS		
Pays d'ASS	Excès de poids	poids insuffisant
Afrique de l'Est	15	14
Afrique Centrale	20.4	12.4
Afrique Australe	41.2	6.3
Afrique de l'Ouest	22.4	12.5
Total	99	45.2
Moyenne	24.8	11.3

Source: World Bank, 2013

FIGURE 6: PRÉVALENCE NORMALISÉE SELON L'ÂGE DE L'OBÉSITÉ, AUGMENTATION DU CHOLESTÉROL TOTAL ET DE L'OBÉSITÉ CHEZ LES ADULTES



Source: OMS, 2011a

Avec des revenus inégalement répartis dans la plupart des pays en développement, la faim et l'obésité coexistent souvent dans le même pays ou région, ce qui crée un «double fardeau de malnutrition». L'amélioration de l'état nutritionnel des femmes et des filles contribue ainsi à réduire l'inégalité entre les sexes tout en contribuant à réduire le cycle d'impact de la malnutrition intergénérationnelle.

Inactivité physique

Dans l'ensemble, les niveaux d'activité physique sont relativement élevés en Afrique, la plupart des activités étant liées au travail ou liées au transport. Dans la plupart des villes africaines, la plupart des résidents marchent ou utilisent les transports publics pour les activités de routine quotidiennes. C'est particulièrement le cas dans les zones rurales. Les niveaux d'inactivité physique ont augmenté avec l'augmentation de l'urbanisation en Afrique et selon le niveau de revenu du pays. Les pays à revenu élevé ont plus du double de la prévalence des personnes physiquement inactives par rapport aux pays à faible revenu. On estime que 41% des hommes et 48% des femmes étaient insuffisamment actifs physiquement dans les pays à revenu élevé, contre 18% des hommes et 21% des femmes dans les pays à faible revenu (OMS, 2011b). Dans toutes les régions de l'OMS, les hommes étaient plus actifs que les femmes.

Plus les économies s'accroissent rapidement, plus la population devient rapidement inactive. Dans certains cas, l'inactivité physique devrait augmenter les coûts directs des économies émergentes de 450% d'ici 2030 (Nike, 2012).

Les personnes physiquement inactives ont un risque accru de 20-30% de mortalité par rapport à ceux qui pratiquent au moins 30 minutes d'activité physique d'intensité modérée presque tous les jours de la semaine. Les femmes sont au cœur de ce risque étant donné qu'elles ont tendance à être plus inactives que les hommes. L'urbanisation accrue, l'automatisation du travail et d'autres aspects de la vie en raison d'un revenu plus élevé est un facteur déterminant de l'insuffisance de l'activité physique chez les femmes, même si cela aidera à réduire « la double occupation » des femmes.



QUESTIONS FÉMINISTES

- Les femmes africaines restent des productrices majoritaires de nourriture sur le continent, mais elles sont de plus en plus mal nourries. Quelles politiques sont nécessaires pour mieux réguler la qualité des aliments et permettre l'accès à des aliments plus sains et plus nutritifs?
- Nombre de femmes sont confrontées à des obstacles économiques à l'accès aux aliments plus sains, quelles sont les interventions possibles en matière de prix des aliments frais et de soutien de la production alimentaire locale, de la petite exploitation agricole et de l'entretien de l'agriculture biologique et des cultures locales nutritives?
- Au fur et à mesure que la réponse du cancer se développe sur le continent africain, comment assurer un investissement adéquat dans les services de recherche, de prévention et d'intervention éthiques pour lutter contre les cancers affectant les femmes africaines?

2.3.4 Santé mentale

Les troubles de l'humeur mentale et comportementale (y compris la dépression majeure, le trouble bipolaire et la dysthymie), l'anxiété, l'abus d'alcool et de drogues et la schizophrénie sont parmi les vingt premières conditions qui entraînent le plus grand fardeau d'invalidité dans le monde. En fait, le handicap associé aux troubles mentaux et comportementaux dépasse le fardeau associé aux maladies non contagieuses ainsi qu'aux maladies neurologiques, à la guerre et aux blessures. Le désordre dépressif unipolaire constituera la principale cause de la charge totale de morbidité de maladie d'ici 2030, quel que soit le niveau de revenu (Pike, Susser et Pincus, 2013).

Les activistes africains des droits des femmes ont déjà souligné la nécessité d'aborder la santé mentale, de s'engager dans ces conditions cliniquement définies, mais aussi d'un concept plus large et plus holistique du bien-être émotionnel (Horn, 2014). Les tendances autour de la santé mentale sont particulièrement préoccupantes pour les femmes et les filles africaines vivant dans des contextes de stress élevé, y compris dans une marginalisation économique extrême et dans des contextes de conflit, d'insécurité et d'intégrisme religieux. Il est également pertinent pour les militants des droits des femmes et d'autres personnes exposées constamment à des facteurs de stress mentaux et émotionnels (Kistner, 2015).



QUESTIONS FEMINISTES

- ● Étant donné que nous proposons des services de santé mentale sur tout le continent africain, comment pouvons-nous nous assurer qu'ils sont basés sur des compréhensions et des approches pertinentes en matière de santé mentale dans la région africaine, en accordant une attention particulière aux besoins sexospécifiques en matière de santé mentale et émotionnelle?
- ● Comment élargissons-nous le soutien pour la santé mentale afin de veiller à ce que les services et les interventions soient conçus en utilisant des approches qui permettent aux femmes d'utiliser les services de santé mentale et qu'elles aient les moyens financiers pour accéder à ces services ?

2.4 Éducation

L'éducation est un moteur important de la performance et du potentiel économique des pays. Comme l'a soutenu la Banque Mondiale, «le PIB par habitant dans les pays à faible revenu sera presque 70% plus élevé d'ici 2050 qu'il ne le serait si les tendances de l'éducation actuelle se poursuivent. Les taux de pauvreté extrême se réduiraient d'un tiers en raison de l'éducation uniquement¹¹». L'alphabétisation de base est indispensable, mais c'est la qualité et l'accessibilité de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur qui déterminera si les économies africaines peuvent augmenter avec succès la chaîne de production de valeur ajoutée (BAD, 2011). En Afrique subsaharienne, et comme le montre le tableau 16, seulement 20% des jeunes enfants en Afrique ont été inscrits dans les programmes préscolaires en 2012, soit le double des taux de 1999. Le manque de programmes d'éducation préscolaire (ECD) empêche les enfants de moins de cinq ans d'atteindre leur potentiel de développement et d'avoir de bons résultats scolaires au niveau de l'école primaire. C'est le seul niveau où le taux d'inscription des filles dépasse celui des garçons (de 1%).

Il y a eu une augmentation impressionnante du nombre d'étudiants inscrits à l'école primaire entre 1999 et 2012 en raison des politiques d'éducation primaire gratuite (FPE) dans de nombreux pays, entre autres. Néanmoins, le maintien d'une éducation primaire de haute qualité continue d'être un défi pour la plupart des pays. Il y avait plus de garçons que de filles inscrites à l'école primaire avec un écart de 6% dans l'effectif net en 2012. Malheureusement, les taux d'abandon des étudiants sont élevés - de sorte que, le taux d'achèvement de l'école primaire en 2012 révèle un abandon de 24% de garçons et 18% de filles.

L'éducation secondaire est essentielle pour préparer les étudiants à l'enseignement supérieur et à des compétences importantes pour la vie. En outre, l'éducation secondaire fournit les compétences et les outils nécessaires pour répondre aux demandes croissantes d'un pays pour les travailleurs hautement qualifiés et instruits dans un monde globalisé. Malheureusement, de nombreux élèves ont des difficultés à aller aux écoles secondaires, car ces écoles ne peuvent accueillir que 36% des élèves du secondaire admissibles en Afrique. Cela peut expliquer l'abandon total de 13% chez les garçons et de 20% chez les filles entre l'achèvement de l'école primaire et l'inscription brute générale au niveau de l'école secondaire en 2012. Alors qu'un nombre égal de garçons et de filles se retrouvent à la dernière année de l'école primaire, il y a 7% d'écart entre les garçons et les filles qui vont au secondaire. On enregistre un taux d'attrition de 10% dans les deux cas lorsque les garçons et les filles terminent leurs études secondaires.

De toute évidence, les taux de scolarisation des filles en Afrique subsaharienne chute de manière significative au niveau du premier cycle du secondaire. Ces obstacles à tous les niveaux d'éducation limitent la capacité des femmes à réaliser pleinement leur potentiel en tant que leaders capables de transformer leurs sociétés (Ernst & Young [EY-Africa], 2011).

L'éducation et la formation techniques et professionnelles n'ont pas été une priorité absolue pour de nombreux pays africains. En 2012, ces programmes ne représentaient que 6% du nombre total d'inscriptions au secondaire dans la région (Institut Afrique-Amérique, 2015). En moyenne, seulement environ 2 à 6% des budgets d'éducation sont consacrés au développement des compétences techniques et professionnelles (Institut Afrique-Amérique, 2015).

¹¹Jim Yong Kim, président, Banque mondiale – déclaration faite lors du lancement du rapport de la Commission de l'éducation «Une génération d'apprentissage» au Secrétariat de l'ONU à New York. 18 septembre 2016

En conséquence, seulement 6% des jeunes en Afrique subsaharienne sont inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur, mais une augmentation d'un an des niveaux moyens d'éducation tertiaire augmenterait la croissance annuelle du PIB en Afrique de 0,39% (Institut Afrique-Amérique, 2015). Les économistes font valoir que l'enseignement supérieur est rentable puisque les rendements des investissements sont de 21% en Afrique, le plus élevé au monde. Cependant, l'éducation a de multiples avantages, y compris l'enrichissement de la vie de ceux qui étudient, élargit les compétences et la base de connaissances d'une population, cultive une vision des objectifs communs et du bien collectif, développe la compréhension du monde et contribue à des sociétés plus démocratiques.

Il y a environ 50% des enfants non scolarisés en Afrique subsaharienne qui n'ont jamais mis les pieds dans une école au cours de leur vie (voir le tableau 16, Institut Afrique Amérique, 2015). Environ 47% des jeunes femmes en Afrique n'ont jamais mis les pieds à l'école ou abandonnent leurs études, contre 36% pour garçons (Mastercard Foundation, 2014). Les chiffres sont pires en SSA comme le montre le tableau 16 (54% pour les filles et 46% pour les garçons en 2012).

La SSA devrait avoir un taux d'achèvement des études secondaires de 64% d'ici 2030, la proportion d'enfants qui terminent leurs études secondaires devrait augmenter de près de 50% d'ici là.

Bien que ce soit la région avec le taux d'achèvement de l'école secondaire le plus bas (SSCR), c'est la région qui enregistra des progrès les plus rapides. Il y a une tendance dans toutes les régions d'Afrique à égaliser l'accès des femmes et des hommes à l'enseignement secondaire, et cela devrait se poursuivre dans le futur. Il faut accorder plus d'attention à ne pas seulement augmenter l'effectif au niveau de l'école primaire, mais s'assurer que les enfants restent à l'école et reçoivent une éducation de qualité (ODI, 2015).

La qualité est une préoccupation importante dans l'éducation, étant donné que l'accès accru à l'enseignement primaire et secondaire n'a pas entraîné une augmentation parallèle de l'apprentissage. Le rapport de la Commission de l'éducation de 2016 a mis l'accent sur le nombre d'enfants à l'école en Afrique subsaharienne qui terminent avec des résultats médiocres. Ce rapport indique que seulement 19% des enfants dans les pays à faible revenu terminent l'école primaire et atteignent des références de base internationale, tandis que 88% des enfants dans les pays à revenu élevé atteignent cette référence.

Les analystes prédisent que le monde devrait perdre jusqu'à deux milliards d'emplois à l'automatisation des forces du travail¹², soulignant l'importance des systèmes éducatifs qui fournissent les compétences et les connaissances pour pouvoir saisir les futures opportunités d'emploi et l'éducation qui fournit aux jeunes des connaissances, des compétences, l'initiative et la créativité pour survivre et prospérer dans un monde où les débouchés traditionnels seront beaucoup plus limités, mais où d'autres types de travail seront créés. Cela suggère un besoin d'éducation dans l'avenir qui rompt avec les normes établies et met l'accent sur l'agence, la créativité et la capacité d'adaptation, qui a le potentiel de permettre à toute une génération d'acquiescer un plus grand apprentissage et une plus grande utilisation de l'apprentissage au profit de tous.

En ce qui concerne les emplois conventionnels, les entreprises opérant en Afrique citent actuellement une main-d'œuvre insuffisamment qualifiée comme un goulet d'étranglement à la croissance. En améliorant les connaissances et les compétences des travailleurs, en particulier des femmes grâce à l'enseignement et à la formation technique et professionnelle, les économies locales peuvent créer une main-d'œuvre qualifiée pour accroître la production des biens et services et contribuer à la croissance économique.

¹²Une génération d'apprenants 1 - Rapport de la Commission internationale sur le financement des opportunités éducatives mondiales 2016

TABLEAU 16: STATISTIQUES DE L'ÉDUCATION (MALE / FEMELLE) EN SSA (%)

	1994-2004		2005 - 2012	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus)%	68	48	68	50
Taux d'alphabétisation des jeunes (15-24 ans)	75	62	75	63
	1999		2012	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
GER dans la préprimaire %	11	10	19	20
L'espérance de vie (nombre prévu d'années de scolarité formelle du primaire au tertiaire) en années	7.4	6.1	10	8.8
GER dans la préprimaire %	86	73	106	98
NER dans la préprimaire %	63	55	82	76
Répéteurs tous niveaux %	11.2	10.3	8.9	8.7
Taux de survie à la dernière année %	59	57	58	58
Total école secondaire GER	28	23	45	38
GER dans l'enseignement secondaire inférieur			53	46
GER dans l'enseignement secondaire supérieur			35	28
Adolescents hors école (% de l'école non scolarisée)	43	57	46	54

Source: UNESCO, 2015

Implications d'une bonne éducation pour les filles

Les avantages de l'éducation pour les filles sont souvent rédigés dans un langage qui souligne les avantages pour les autres: que faut-il faire pour souligner le droit fondamental de toutes les filles à une éducation de qualité si cela profite ou non à d'autres segments de la société? Une éducation de bonne qualité a la capacité d'accroître la confiance en soi et de promouvoir la pensée critique, des qualités importantes pour les filles en ce qui concerne leur avenir. Pourtant, de nombreux systèmes d'éducation en Afrique sont basés sur des notions dépassées basées des politiques éducatives introduites au cours des régimes coloniaux au milieu du vingtième siècle.

Bien que des investissements importants aient été réalisés par les pays pour élargir l'éducation de base et que de nombreux pays africains ont effectivement éliminé l'écart entre les sexes dans l'enseignement primaire, des écarts entre les sexes existent toujours au niveau secondaire et supérieur. Investir dans l'éducation des filles rapporte des dividendes doubles. Cela améliore la qualité de vie des femmes en question, ce qui leur permet d'être des membres plus productifs de la société. Cela leur permet également de devenir le champion du développement humain dans leurs familles et leurs communautés. L'amélioration qui en résulte contribue au bien-être de leurs enfants et a des effets multiplicateurs qui s'élargissent à chaque nouvelle génération.

Des études ont révélé que chaque année de scolarisation supplémentaire pour les filles réduit la mortalité infantile de 5 à 10%. Les enfants de mères ayant cinq ans d'études primaires sont 40% plus susceptibles de vivre au-delà de cinq ans et 43% moins susceptibles d'être malnutris. Les femmes ayant une éducation primaire ont moins d'enfants en moyenne, utilisent des méthodes agricoles plus productives et, en tant que travailleuses non agricoles, reçoivent des salaires plus élevés (BAD, 2015). Une étude menée par la Fondation NIKE au Kenya a estimé que l'investissement dans les filles pourrait ajouter 3,2 milliards de dollars à l'économie (EY-Africa, 2011).

En pensant à l'éducation des filles, il est important d'assurer que l'environnement dans lequel elles évoluent leur soit propice. On a soutenu que **le sexe de l'enfant, la famille, l'origine ethnique, culturelle et économique, sa géographie, son début de vie, sa santé ou son handicap, son exposition à la pauvreté ou à une condition, aux conflits ou aux catastrophes jouent un rôle majeur et permettent de savoir si l'enfant en question apprendra et réussira** (Sowa, 2016).



QUESTIONS FÉMINISTES

- Dans le passé, la nature et le contenu de l'éducation ont souvent mis l'accent sur les préjugés de la société et la discrimination. Comment les gouvernements, les groupes d'activistes et les communautés s'assurent-ils de la mise en œuvre des systèmes éducatifs qui favorisent la justice sociale, la cohésion sociale et l'égalité?
- Comment l'égalité, la non-discrimination, l'apprentissage holistique et l'indépendance de la pensée doivent-ils être mieux intégrés dans la réforme de l'éducation étant donné que les résultats scolaires, de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur, ont connu des améliorations sur le continent?
- Les droits et les besoins des personnes les plus défavorisées et les plus discriminées et des enfants marginalisés de multiples façons doivent être priorités si les bénéfices individuels et collectifs d'une formation efficace doivent être réalisés d'ici 2030. Comment modifier les mentalités pour promouvoir une éducation véritablement inclusive?

2.5 Religion

Les taux de religiosité à travers le continent africain sont élevés, avec des études montrant que 90% des Africains disent que la religion est très importante dans leur vie (Flynn, 2010). La religion à travers le continent est diverse, avec des gens qui pratiquent des religions telles que le christianisme et l'islam, de petites poches d'hindouisme et de bouddhisme et diverses formes de religion traditionnelle africaine souvent pratiquées à côté du christianisme ou de l'islam.

À l'échelle mondiale, le Centre de recherche PEW estime qu'en 2050, 4 chrétiens sur 10 vivront en Afrique subsaharienne. Les projections montrent que le Nigeria aura la troisième plus grande population chrétienne, après les Etats-Unis et le Brésil (Centre de Recherche PEW, 2015). Si les tendances mondiales actuelles se poursuivent, en 2050, le nombre de musulmans (29,7%) sera équivalent à peu près au nombre de chrétiens (31,4%) à travers le monde (Centre de Recherche PEW, 2015). Les athéistes, les agnostiques et d'autres personnes qui ne s'affilient pas à aucune religion - bien que leur nombre ne cesse de s'augmenter dans de nombreux pays à travers le monde - constitueront une petite part de la population totale du monde (Centre de Recherche PEW, 2015).

L'impact de la religion organisée sur le point de vue des gens sur les normes relatives au genre

La religion joue un rôle prépondérant dans l'élaboration des normes relatives au genre en Afrique à l'échelle de l'individu, de la communauté et de l'État. La majorité des Africains s'alignent sur une foi. Les institutions religieuses jouent également un rôle important dans les pratiques communautaires et dans la prestation de services essentiels dans une grande partie du continent africain. Dans l'arène politique, ces dernières années ont été marquée par l'interaction étroite entre la religion et la gouvernance autour des questions de droits des femmes (Horn, 2013).

À un niveau individuel, le discours religieux affecte la compréhension des questions liées au genre et ce que cela signifie être une femme, un homme ou être non conforme à un genre. Certains ont soutenu que lorsque les femmes se trouvent marginalisées et incapables d'affirmer leur valeur dans les domaines économique et public en raison de la discrimination, la religion traditionnelle confirme la valeur des femmes dans la sphère privée par une réification du rôle des femmes en tant que mères (Women for Women International, 2003). La religion sert également d'une force d'union pour les populations dans leur résistance aux gouvernements injustes, corrompus ou inefficaces, et fournit une identité aux groupes minoritaires comme les femmes qui, autrement, n'ont aucune places (Women for Women International, 2003). Les femmes sont actives dans les mouvements chrétiens charismatiques à travers l'Afrique, un phénomène que les analystes attribuent au fait qu'ils fournissent aux femmes des structures communautaires cohérentes au milieu de l'instabilité étatique et personnelle. L'évangile pentecôtiste de la prospérité, qui promet des richesses aux fidèles, rend légitime - en principe - la lutte des femmes pour l'indépendance économique (Spink, 2003).

Selon les analyses faites par nombre de savants et de théologiens, les religions enracinées dans les normes patriarcales ne renvoient pas nécessairement des opinions égalitaires sur les femmes (Oduyoye, 1995, Uchem, 2003). Cela se traduit dans l'arène politique, où les chrétiens et les institutions musulmanes ont exprimé une forte opposition à des pratiques telles que l'avortement, le travail du sexe, le suicide et l'homosexualité, avec neuf sur dix ou plus dans de nombreux pays considérant ces pratiques moralement inacceptable (Flynn, 2010). En justifiant les hiérarchies sociales et en approuvant les structures de pouvoir existantes, les religions ont joué un important rôle pour justifier le pouvoir dominant des hommes (Barber, 2012). La croissance généralisée des fondamentalismes religieux pour contrôler l'autonomie corporelle des femmes et la surveillance policière des normes strictes de genre est une caractéristique de l'idéologie fondamentaliste qui transcende toutes les frontières religieuses et géographiques (Balchin et Shankaran, 2012, Imam, Marler et Malik, 2016). Cela constitue un obstacle majeur à la réalisation de l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes, et constitue donc un angle important pour le débat et l'action dans le contexte de la promotion des droits des femmes en Afrique.



03.

TENDANCES ÉCONOMIQUES



3.1 Performance économique

En 2014, la croissance économique de l'ASS a été en moyenne de 5%. Cette croissance est principalement attribuable au secteur extractif et au développement des infrastructures, ainsi qu'à la hausse de la consommation dans les pays à faible revenu. La hausse du prix du baril de pétrole et la pandémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest ont ralenti les perspectives de croissance économique en 2015 à 4,5% (voir tableau 17). La performance économique continuerait à placer l'Afrique subsaharienne parmi les régions à plus forte croissance du monde (FMI, 2015).

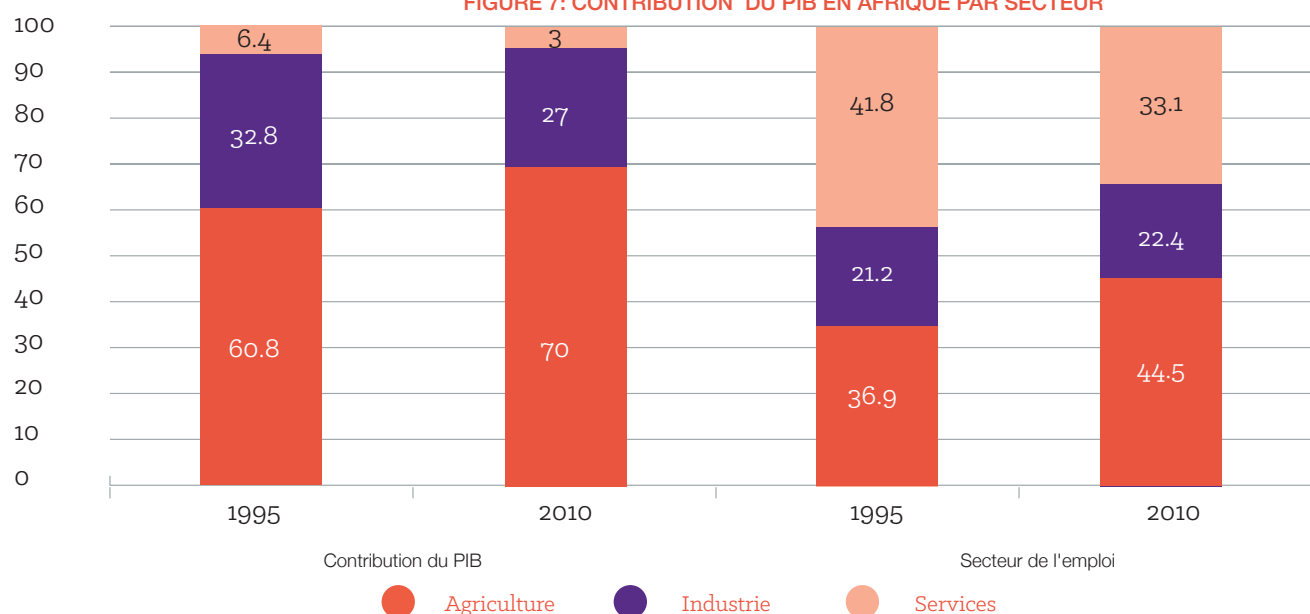
TABLEAU 17: CROISSANCE DU PIB¹³ EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE (2010 - 2016)

Croissance économique	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Croissance économique mondiale	5.4	4.1	3.4	3.4	3.4	3.5	3.7
Croissance du PIB en ASS	6.7	5	4.2	5.2	5	4.5	5.1
Taux d'inflation en ASS	7.7	10.2	8.2	6.1	6.1	7.4	6.6
Pays exportateurs du pétrole en ASS	8.5	4.7	3.7	5.7	5.8	4.5	5.2
Pays riches en ressources	6.7	4.8	4.2	4.7	4.5	3.9	4.4
Frontière de l'ASS et économies de marché émergentes	7.1	5.1	4.3	4.9	5	4.6	4.9
Pays à faible revenu	7.6	7.6	6.1	7.1	7.4	6.5	7.1
États fragiles	4.1	3.1	7.4	5.6	5.6	6.1	6.5

Source: FMI, 2015

D'autres secteurs qui stimulent les économies en Afrique sont l'agriculture, l'industrie manufacturière, la construction et, en particulier, les services. Comme le montre la figure 7, le secteur de l'agriculture- quoique en déclin comme principal contributeur du PIB - demeure le plus employeur; 80% de la population africaine dépend du secteur pour ses moyens de subsistance. Le secteur fournit également des opportunités d'emploi à environ 60% de la population active et environ 70% des personnes les plus pauvres du continent, la plupart des femmes (BAD, 2010).

FIGURE 7: CONTRIBUTION DU PIB EN AFRIQUE PAR SECTEUR



Source: PNUD, 2015

¹³Les pays riches en ressources comprennent l'Angola, le Botswana, Burkina Faso, le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, la République démocratique du Congo, la République du Congo, la Guinée équatoriale, le Gabon, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Mali, la Namibie, le Niger, le Nigéria, la Sierra Leone, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe; Les pays émergents comprennent la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, la Maurice, le Nigeria, le Rwanda, le Sénégal, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie.

Les extrapolations de la performance économique actuelle suggèrent un avenir radieux à l'horizon 2030 comme le montre le tableau 18. La répartition projetée du PIB par sous-région indique que **l'Afrique du Nord continuera à afficher le revenu le plus élevé par habitant, alors que l'Afrique de l'Est est susceptible d'enregistrer la plus forte croissance atteignant 9,3% en 2030 (BAD, 2011)**. Cependant, la croissance de l'Afrique n'est nullement assurée. Le continent doit connaître une croissance en moyenne de 7% pour réaliser un déclin dramatique de la pauvreté. Les projections ci-dessus soient inférieures à 7%. Il existe également de nombreuses embûches sur la voie de la croissance de l'Afrique (BAD, 2011).

- Les événements mondiaux, en particulier l'augmentation des prix des produits de base, comme l'alimentation et le pétrole, représentent de sérieuses menaces pour la gouvernance, la paix et les facteurs de sécurité qui affectent la croissance économique.
- Les perspectives de croissance de l'Afrique seront fortement influencées par la disponibilité des opportunités de travail. La performance économique repose principalement sur les ressources humaines, ce qui affecte fortement la productivité globale. La croissance rapide continue de la de la population économiquement active (hommes et femmes de 15 à 64 ans) sans emploi \ posera des défis significatifs.
- Le déplacement des personnes en âge de travailler des zones rurales aux centres urbains peut contribuer à accélérer la croissance économique. Bien que cette migration entraîne des économies une plus grande diversification de l'économie au lieu d'une dépendance à l'agriculture de subsistance et des secteurs tels que les activités de fabrication et de services, elle peut créer du chômage dans les milieux urbains, accroître la criminalité et ainsi réduire la croissance économique.

TABLEAU 18: CROISSANCE ANNONCÉE DU PIB EN AFRIQUE SELON LA RÉGION

Croissance économique	2020	2030
Afrique	6.2	5.9
Afrique Centrale	7.2	6.8
Afrique de l'Est	7.9	9.3
Afrique du Nord	5.5	4.8
Afrique Australe	3.9	5.3
Afrique de l'Ouest	8.8	5.5

Source: BAD, 2011

La croissance du PIB conduit-elle à l'égalité entre les sexes?

Les femmes contribuent de manière substantielle au bien-être économique parce qu'elles entreprennent d'énormes travaux non rémunérés telles que l'éducation des enfants, les tâches ménagères et communautaires, qui sont souvent «invisibles» et restent invisibles et inexpliquées dans le PIB (FMI, 2015). L'exclusion de la production des ménages par le biais du travail de soins non rémunéré des comptes nationaux conduit à la mise en valeur du bien-être matériel des ménages et de la richesse des sociétés. **Si le travail de soins non rémunéré est pris en compte, le PIB africain se situerait entre 35-55%** (Latigo et Neijwa, 2005).

Alors que l'économie africaine devrait augmenter dans les années à venir, la croissance économique ne réduit pas la pauvreté par elle-même. Bien que l'économie conventionnelle indique que la croissance conduit à la réduction de la pauvreté, il est important de noter que le gain tiré d'une productivité nationale accrue ne se répercute pas automatiquement sur les personnes les plus pauvres, dont la plupart sont des femmes (DFID, 2008).

En Zambie, par exemple, le PIB par habitant a été en moyenne 3% par an entre 2004 et 2013, ce qui fait que la Zambie est classée dans la catégorie des pays à revenu moyen-inférieur par la Banque mondiale. Malgré cette croissance, le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté de 1,25 dollar est passé de 65% en 2003 à 74% en 2010. En s'appuyant sur la féminisation de la pauvreté et d'autres types de discrimination et d'injustices sociales on peut seulement conclure qu'en Zambie, le niveau de privation s'est intensifié de manière disproportionnée envers les femmes et les enfants (Oxfam, 2015).

Des études plus récentes prouvent que le taux de réduction de la pauvreté varie selon la répartition du revenu. Une unité de croissance dans des sociétés plus égales réduit la pauvreté plus rapidement que la même unité de croissance dans des sociétés plus inégales, car il faut une plus grande croissance pour sortir une personne de la pauvreté dans des environnements plus inégaux, ce qui nuit aux efforts de croissance future (Go, Nikitin, Wang, & Zou, 2007). Le cas du Kenya est révélateur. Selon les projections faites par Oxfam (2015), « si l'inégalité reste au même niveau pour les cinq prochaines années, trois millions de personnes de plus pourraient vivre dans l'extrême pauvreté sous réserve de la réduction du coefficient de Gini ». 0,43 Gini réduirait la pauvreté parmi 700.000; 0,42 Gini réduirait la pauvreté parmi 1,3 million de personnes; 0,37 Gini réduirait la pauvreté parmi 4,2 millions de personnes; et un Gini de 0,32 réduirait la pauvreté parmi 6,8 millions de personnes en 2011.

Le secteur des services devrait continuer à croître comme principal producteur du PIB en Afrique. Malheureusement, ce secteur absorbe moins de personnes hautement qualifiées, en raison de la sophistication du secteur et de la mécanisation des processus (voir la figure 7). Lorsque l'agriculture stimule la croissance en Afrique, la croissance est deux fois plus efficace dans la réduction de la pauvreté (EY-Afrique, 2014). Le déclin de l'agriculture en tant que producteur de PIB à l'avenir signifie que les femmes, qui fournissent 70% du travail dans ce secteur (Latigo & Neijwa, 2005), seront reléguées à plus de vulnérabilité.

3.2 Sécurité économique et justice

3.2.1 Taux de participation de la main-d'œuvre féminine (FLFPR)

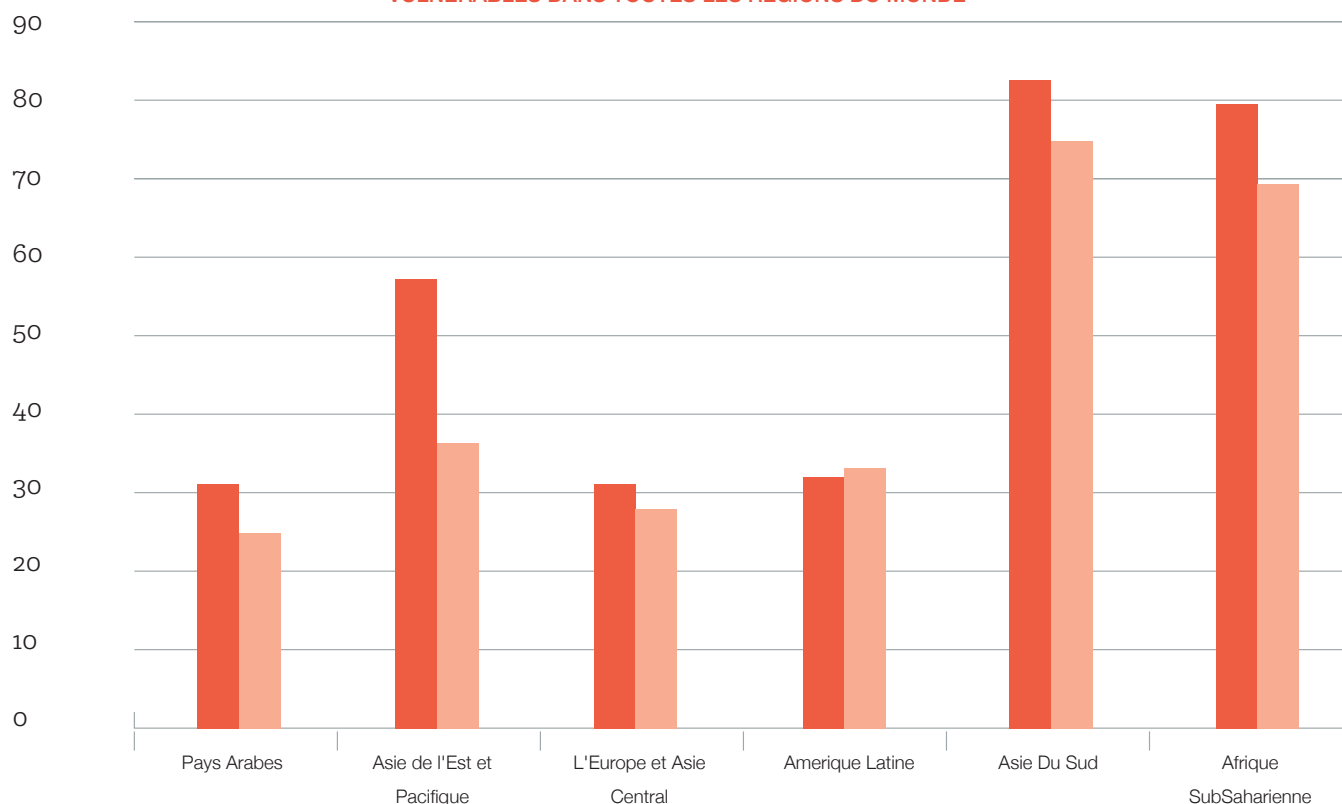
Comme indiqué dans la section 2.1.2, en raison de la baisse des taux de fécondité, l'ASS est en début de transition démographique. En raison de l'offre de main-d'œuvre supplémentaire, une telle transition pourrait provoquer un «dividende démographique». Pour que ce dividende soit réalisé, des opportunités productives suffisantes doivent être accessibles pour ceux qui entrent sur le marché du travail (OIT, 2015). La création d'emplois et un environnement propice à la capacité des femmes à travailler sont essentiels.

La participation moyenne de la main-d'œuvre (LFP) dans le monde était de 63,5% en 2014. Le taux de participation à la main-d'œuvre féminine (FLFPR) a augmenté autour de 50% au cours des deux dernières décennies, avec des niveaux et des tendances variant selon les régions du monde (FMI, 2015). En Afrique subsaharienne, le FLFPR est de 65,4% (PNUD, 2015) tandis que celui des hommes est de 76,6% - en accord avec l'Afrique subsaharienne, le LFP le plus élevé de toutes les régions, estimé à 70,9% (BIT, 2015). Évidemment, les femmes participent moins à la population active que les hommes.

¹⁴Un emploi vulnérable se réfère au pourcentage de personnes occupées en tant que travailleurs familiaux non rémunérés ou faisant un travail qui manque de conditions de travail décentes, d'une voix adéquate et de la sécurité sociale.

Cependant, cet emploi est en proie à une vulnérabilité. Dans la plupart des régions du monde, les femmes sont plus susceptibles d'être dans un emploi vulnérable¹⁴ comme des travailleuses autonome ou familiale non rémunérées officiellement. Comme le montre la figure 8, l'ASS a la deuxième plus grande part d'emplois vulnérables (80% des femmes, ONU Femmes, 2011) après l'Asie du Sud. Le niveau de rémunération contribue le plus à la vulnérabilité des travailleurs en Afrique subsaharienne. Comme l'a rappelé le BIT, **les femmes sont surreprésentées dans des secteurs caractérisés par un statut et un salaire bas** (FMI, 2013). Le faible niveau de rémunération est suivi d'un très faible accès aux diverses prestations professionnelles (voir le tableau 19).

FIGURE 8: POURCENTAGE DE LA POPULATION ACTIVE DANS LES EMPLOIS VULNÉRABLES DANS TOUTES LES RÉGIONS DU MONDE



Source: PNUD, 2015

TABEAU 19: TRAVAIL CARACTÉRISÉ PAR L'EXPLOITATION, LES RISQUES ET LES INCERTITUDES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Travail caractérisé par l'exploitation, les risques et les incertitudes en Afrique subsaharienne	
Catégorie de travail	% de la population active
Travail des enfants	24.7
Travail mal rémunéré à 2 dollars par jour	70.5
Bénéficiaires de l'assurance chômage	2.3
Congé de maternité payé obligatoire	90
Bénéficiaires de pensions pour personnes âgées	21.9

Source: PNUD, 2015

¹⁴Un emploi vulnérable se réfère au pourcentage de personnes occupées en tant que travailleurs familiaux non rémunérés ou faisant un travail qui manque de conditions de travail décentes, d'une voix adéquate et de la sécurité sociale.

L'informalité

Le secteur informel contribue à environ 55% du PIB de l'Afrique subsaharienne et emploie 80% de la population active (The Africa Centre, 2014). Neuf travailleurs migrants sur 10 et ruraux ont des emplois informels en Afrique et la plupart de ces personnes sont des femmes et des jeunes (The Africa Centre, 2014). 80% de l'emploi total pour les femmes et plus de 60% pour les hommes est non salarié (The Africa Centre, 2014). Le plus grand employeur en Afrique (agriculture) est également le plus instable, car près de 90% des emplois dans le secteur sont vulnérables (The Africa Centre, 2014).

Le chômage

Selon le Bureau Internationale du Travail (BIT), environ 5,9% de la main-d'œuvre était sans emploi, avec de grandes variations dans tous les pays. Les pays d'Afrique du Nord, de l'Afrique subsaharienne et du Moyen-Orient ont continué à enregistrer des taux de chômage élevés, dans certains cas jusqu'à 30% de la population active (BIT, 2015). Les jeunes et surtout les jeunes femmes continuent d'être affectés de manière disproportionnée par le chômage. Le taux de chômage des jeunes est pratiquement trois fois supérieur à celui des adultes. La situation accrue du chômage chez les jeunes est commune à toutes les régions et se produit malgré une amélioration du niveau de scolarité, alimentant ainsi le mécontentement social.

Comme le montre le tableau 20, l'emploi vulnérable devrait légèrement diminuer, peut-être en raison de la prise de conscience des droits et de la mise en œuvre des législations pertinentes sur la question. Il y aura également une augmentation de la croissance des salaires réels. Les niveaux de chômage devraient rester stables jusqu'en 2019, bien que les chiffres absolus soient beaucoup plus importants pendant cette période compte tenu de la croissance démographique projetée. LFPR devrait augmenter légèrement de 70,8 en 2014 à 71,3 en 2019. Le taux de chômage des jeunes devrait rester stable. Cette tendance est inquiétante en particulier parce que le nombre absolu de jeunes sans emploi sera beaucoup plus élevé, compte tenu de l'explosion démographique de jeunes; mais aussi, la croissance de l'emploi, y compris celle de la jeunesse, devrait diminuer. Le taux de chômage féminin est actuellement de 8,7%, tandis que le taux de chômage masculin est de 6,9% en Afrique.

TABEAU 17: SITUATION D'EMPLOI PROJETÉE

	2007		2014		2019	
	Afrique du Nord	ASS	Afrique du Nord	ASS	Afrique du Nord	ASS
Emploi vulnérable	45	75	40	75	39	70
Chômage	11.4	7.8	12.4	7.7	12.5	7.6
	2009		2013		2019	
Taux de participation au marché du travail,		70.4		70.8		71.3
Taux de chômage des jeunes		12.5		11.8		11.8
Croissance de l'emploi		2.8		3.3		3
Croissance de l'emploi des jeunes		2.2		3.3		2.6
Croissance du salaire réel		3.2		0.4		1.4

Source: ILO, 2015

Droits du travail des femmes

Les gouvernements ont pris des mesures pour réglementer l'emploi formel, mais ces mesures ne s'appliquent pas au secteur informel où travaillent 80% des femmes. Les femmes font du double emploi lorsqu'elles exercent à la fois un emploi formel et des tâches ménagères. Elles endossent les difficultés liées au manque d'infrastructure en Afrique et, en tant que tels, elles consacrent 40 milliards d'heures par année aux corvées d'eau et à la recherche du bois de chauffage (EY-Africa, 2011). Avec l'expansion de l'éducation, une urbanisation accrue, des revenus et des technologies améliorées, le travail de soins des femmes devra être de plus en plus apprécié, officialisé, documenté et socialement protégé d'ici 2030 pour garantir les droits fondamentaux au salaire minimum, aux retraites et à la sécurité sociale. En outre, la connectivité mondiale fournie par les réseaux sociaux aidera à défier des pratiques de travail déloyales comme l'écart salarial entre les hommes et les femmes qui varie entre 10 et 30% de moins que les hommes (EY-Afrique, 2011).

3.2.2 Commerce et accès aux marchés

Les femmes apportent une contribution majeure au commerce dans la plupart des pays africains grâce à leur participation à la production de biens échangeables en tant que femmes du marché, en tant que commerçantes transfrontalières et en tant que gestionnaires et propriétaires d'entreprises impliquées dans le commerce. Bien que souvent ignorées en qualité qu'actrices économiques, les femmes commerçantes jouent un rôle prépondérant dans de nombreuses économies africaines. Une étude réalisée sur les commerçantes dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest, par exemple, a révélé que même si les commerçantes interrogées avaient elles-mêmes peu d'éducation formelle, elles utiliseraient leur revenu pour éduquer entre 3-10 enfants, y compris au niveau l'enseignement supérieur / professionnel (AWDF, 2016).

FAITS SUR LE COMMERCE TRANSFRONTALIER EN ASS

- Dans un sondage réalisé auprès de plus de 600 commerçants menés par la Banque mondiale, 90% des répondants étaient des femmes confirmant l'importance des femmes dans ce secteur. La plupart des commerçants ne faisaient pas partie des réseaux de commerce formels ou des associations de commerçants.
- La majorité des commerçants transfrontaliers ont échangé des denrées alimentaires, des céréales, des légumineuses, des fruits et des légumes en petites quantités et ont transporté leurs marchandises principalement sur la tête (Banque mondiale, 2010).
- Le capital de démarrage était inférieur à 50 USD et a été obtenu à partir de sources de crédit informelles, en particulier par le biais de réseaux familiaux (Banque mondiale, 2010).
- Les estimations suggèrent que le commerce transfrontalier informel est une source de revenus pour environ 43% de la population africaine (Afrika et Ajumbo, 2012).
- Les femmes commerçantes sont souvent confrontées à de mauvais traitements et au harcèlement lors de la traversée des frontières. Dans la région des Grands Lacs, plus de 80% des commerçants ont déclaré avoir à payer un pot-de-vin pour franchir la frontière.
- Plus de 50% ont souffert de harcèlement physique et d'abus, y compris des coups, des insultes verbales, le déshabillage, le harcèlement sexuel et même le viol (Banque mondiale, 2010). Une grande partie de cet abus n'est

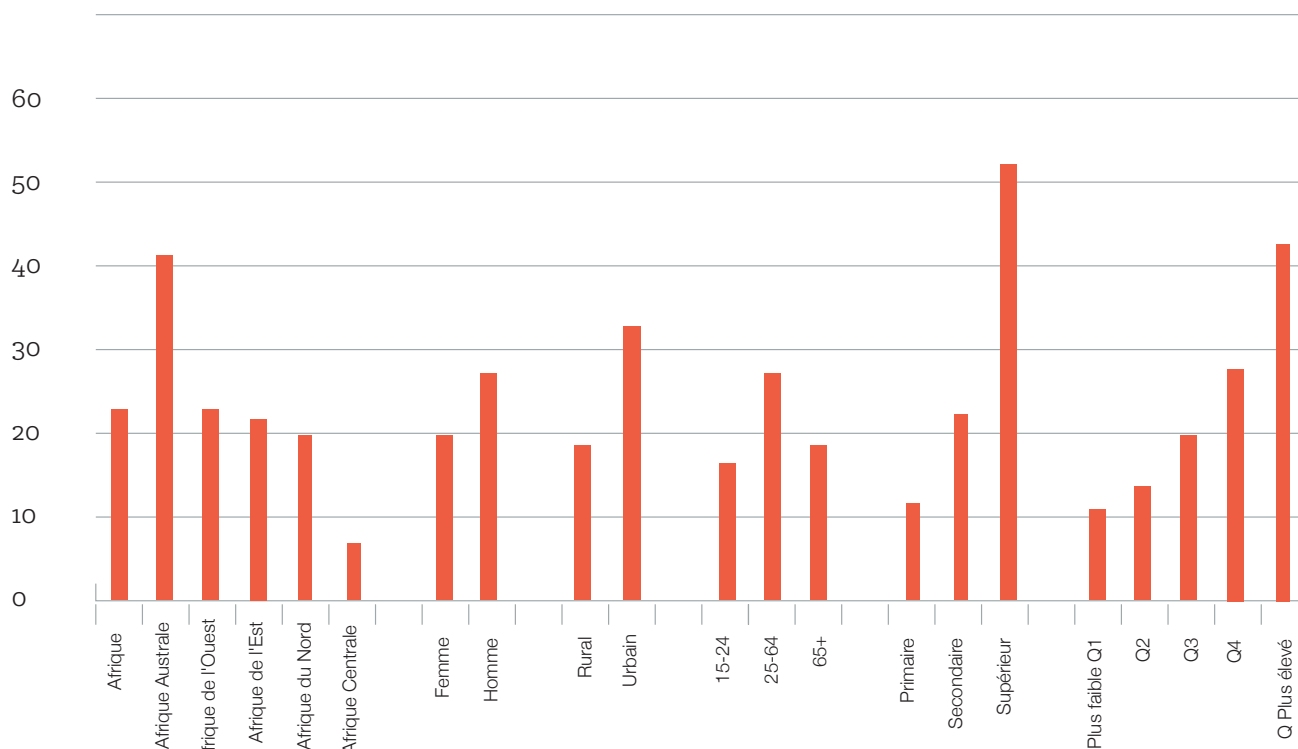
Commerce et accès des femmes aux marchés

Le commerce régional en Afrique peut jouer un rôle décisif dans la diversification des économies et réduire la dépendance à l'exportation de quelques produits, promouvoir la sécurité alimentaire, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté et la promotion d'une prospérité partagée (Banque Mondiale, 2010). La croissance du commerce intrarégional souligne une plus grande intégration régionale, suggérant la possibilité d'un ordre mondial construit davantage autour des structures régionales (National Intelligence Council, 2012), avec des implications sur le travail des femmes migrantes et le commerce transfrontalier.

3.2.3 Inclusion financière

La croissance économique (voir la section 3.1) doit être inclusive pour être socialement et politiquement durable. Un élément clé du développement inclusif est l'inclusion financière¹⁵. Le système financier de l'Afrique est sous-développé. Les facteurs qui contribuent à un accès financier limité incluent: des niveaux de revenus faibles et volatils, donc des ressources insuffisantes pour utiliser un compte bancaire¹⁶, des environnements inflationnistes, des taux élevés d'analphabétisme, des infrastructures inadéquates, des problèmes de gouvernance, les frais bancaires exorbitants, le manque de documentation requise et la distance à la banque (BAD, 2013).

FIGURE 9: ACCÈS FINANCIER EN AFRIQUE



Source: BAD, 2013

¹⁵L'inclusion financière fait référence à toutes les initiatives qui rendent disponibles les services financiers formels, accessibles et abordables à toutes les couches de la population.

¹⁶Selon la BAD, 2013 - en Ouganda, le maintien d'un compte courant coûte l'équivalent de 25 pour cent du PIB par habitant par an.

Comme le montre la figure 9, en général, 23% des adultes en Afrique ont un compte dans une institution financière formelle; bien qu'en Afrique, il y ait une grande variation dans la possession du compte, allant de 42% en Afrique Australe à 7% en Afrique Centrale. Dans toute l'Afrique, il y a 7% d'écart entre les sexes et plus d'hommes que de femmes qui possèdent un compte bancaire dans une institution financière (National Intelligence Council, 2012). Les citoyens, les personnes d'âge moyen, les personnes ayant un enseignement supérieur et les personnes âgées, ainsi que les riches ont plus de comptes bancaires que leurs homologues ruraux, d'âge moyen et peu formés. L'implication est que les populations les plus vulnérables sont celles qui sont plus susceptibles d'être exclues financièrement. Les progrès technologiques tels que le transfert d'argent par téléphone ont connu un plus grand succès en matière d'accès financier en Afrique. Selon une étude, 88% des femmes ont indiqué que les téléphones portables leur permettaient d'accroître leur participation économique (Jiyane & Mostert, 2010).

La suppression des obstacles physiques, bureaucratiques et financiers pour accroître l'inclusion financière et la nécessité de s'attaquer aux causes structurelles sous-jacentes telles que les niveaux de faible revenu et les défis de la gouvernance. L'utilisation réussie du transfert d'argent via le téléphone prouve que les innovations peuvent entraîner des changements spectaculaires dans la façon dont les gens s'engagent dans des transactions financières en réduisant les obstacles liés à la libre circulation, en réduisant les coûts et en élargissant l'accès. L'élargissement de l'accès aux services financiers permettra de mobiliser davantage d'épargne des ménages pour les femmes, ce qui leur permettra de mobiliser des capitaux pour investir et de permettre à plus de femmes d'investir en elles-mêmes et en leurs familles.

INCLUSION FINANCIÈRE DES FEMMES AU KENYA

Avant 2013, seulement 23% des femmes avaient des comptes bancaires par rapport à 36% d'hommes. Plus de femmes (26,6%) ont été exclues de l'accès aux services financiers que les hommes (24,2%). Certaines de ces femmes ont connu une exclusion multiple, surtout si elles sont jeunes, avec moins d'éducation, et si elles vivaient dans des zones rurales. La technologie mobile a considérablement amélioré l'accès aux services financiers des femmes. D'ici 2013, 58% des femmes utilisaient un fournisseur de services financiers de téléphonie mobile (PSFM) comparativement à seulement 23% des femmes qui utilisaient des banques. Alors qu'en 2006, la meilleure méthode de transfert d'argent était par famille / amis (57%); D'ici 2013, 92% des transferts d'argent dans le pays se faisaient par téléphone mobile. M-Sharia (une structure d'argent mobile créée pour étendre l'inclusion financière en intégrant les économies et les emprunts) compte 1 million de clients plus que Facebook. Il est estimé que la technologie mobile contribue de 25% à 43% du produit intérieur brut (PIB) du Kenya. Les Kenyans ont envoyé une moyenne de 118 milliards de Kish (1,4 milliard de dollars par mois) par M-pesa.

Source: Banque Centrale du Kenya, 2013

3.2.4 Propriété foncière

Les inégalités entre les sexes dans les droits fonciers persistent. Non seulement les femmes ont un accès limité à la terre que les hommes, elles sont souvent également limitées aux soi-disant droits fonciers secondaires, ce qui signifie qu'elles détiennent ces droits par l'intermédiaire de des hommes de la famille. Les femmes risquent ainsi de perdre les droits en cas de divorce, de veuvage ou de migration de leur époux. Les preuves montrent également que les parcelles de femmes sont généralement de plus petite taille et de qualité inférieure (Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation [FAO], 2010).

Le contrôle des terres constitue la base des droits économiques et des moyens de subsistance de millions de femmes rurales. Bien qu'elles apportent 70% de la main-d'œuvre utilisée pour produire de la nourriture et produisent environ 90% de la nourriture pour la consommation et la vente des ménages (Latigo et Neijwa, 2005), leur accès et leur contrôle des terres en Afrique restent minimes. Une comparaison internationale des données du recensement agricole montre que moins de 20% des propriétaires fonciers sont des femmes. La situation est particulièrement sérieuse en Afrique de l'Ouest, Centrale, ainsi qu'en Afrique du Nord, où généralement moins de 10% des propriétaires fonciers sont des femmes. En Afrique Orientale et Australe, les femmes semblent avoir un meilleur accès à la terre. Dans certains pays, jusqu'à 30% des titres fonciers individuels sont détenus par des femmes (FAO, 2010). Les résultats de l'indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique de 2004 (IDISA) de 12 pays africains ont révélé que l'accès des femmes à la terre était, en moyenne, inférieur à la moitié de celui dont jouissent les hommes

Contrôle de la terre par des femmes

Il existe une relation directe entre le droit des femmes à la terre et l'autonomisation économique future, la sécurité alimentaire future et la réduction future de la pauvreté. L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO, 2011) estime que si les femmes avaient le même accès aux ressources productives que les hommes, elles pourraient augmenter les rendements dans leurs fermes de 20 à 30%. La réduction des inégalités entre les sexes dans l'accès et l'utilisation des ressources et des services productifs débloquerait le potentiel de productivité des femmes rurales et augmenterait considérablement les produits agricoles de 2,5 à 4% (FAO, 2011). Le resserrement de l'écart entre les sexes dans la productivité agricole est donc essentiel pour réduire la pauvreté. Bien sûr, des gains plus élevés se feraient sentir dans les pays où les femmes sont davantage impliquées dans l'agriculture.

La reconnaissance accrue des droits de la femme à l'héritage et à la propriété sont autant des facteurs cruciaux pour réduire la vulnérabilité des femmes à la violence physique et psychologique. Les droits fonciers et la propriété foncière des femmes sont associés à la capacité accrue de la femme à participer à la prise de décision des ménages, à contrôler plus de 50% du revenu agricole, à améliorer les résultats scolaires des enfants, à améliorer la nutrition de la famille et à réduire les risques de violence conjugale (Gomez & Tran, 2012) ainsi qu'une probabilité plus élevée de survie de l'enfant (EY-Africa, 2011).

Alors que les données montrent actuellement que les femmes jouent un rôle capital dans le domaine du bien-être de leurs familles et des communautés, il sera également important de considérer si le changement de relations entre les sexes et les rôles de genre verront également que les hommes prennent une plus grande responsabilité en matière de bien-être dans la sphère privée et comment cela impactera à son tour les initiatives de développement.

²⁰Benin, Burkina Faso, Cameroon, Egypt, Ethiopia, Ghana, Madagascar, Mozambique, South Africa, Tanzania, Tunisia, and Uganda

3.2.5 Souveraineté alimentaire

Lorsque que la population augmente, la demande de nourriture aussi augmente et cette demande dépasse la croissance modeste de la production. Les raisons de la mauvaise performance agricole de l'Afrique sont multiples, y compris un environnement politique qui porte gravement atteinte à l'agriculture. Cela est encore aggravé par les conditions agro-climatiques, y compris les sécheresses importantes (International Food Policy Research Institute, 2001).

Au fur et à mesure que la croissance de la population ralentit, les gens vont diversifier leurs régimes hors céréales en raison de la prospérité croissante et de la modification des préférences alimentaires. La croissance de la demande de céréales en Afrique subsaharienne devrait diminuer de 2,3% par an à 1,3% d'ici à 2020. Les rendements des céréales ralentissent depuis le début des années 1980 dans presque toutes les régions. Bien que les agriculteurs de l'Afrique subsaharienne aient prévu d'augmenter d'environ 20 millions d'hectares de production céréalière sous la charrue d'ici à 2020, l'Afrique subsaharienne sera toujours incapable de répondre pleinement à sa demande de céréales à partir de sa propre production. Le commerce international jouera donc un rôle plus important en compensant le déficit. Les importations nettes de céréales vont plus que doubler d'ici à 2020 et les pays qui peinent économiquement - leur permettant de rassembler suffisamment de devises pour payer des importations alimentaires adéquates - deviendront de plus en plus vulnérables aux pénuries alimentaires.

Bien que les fortes baisses des prix des denrées alimentaires au cours des deux dernières décennies aient un grand bénéfice pour les pauvres (qui consacrent une grande partie de leur revenu à la nourriture), les difficultés que rencontrent les agriculteurs - en particulier le fait de ne pas répondre aux besoins des agriculteurs en matière d'eau et d'autres intrants agricoles - pourraient contribuer à l'augmentation considérable des prix des denrées alimentaires. L'ASS est donc susceptible de rester un «point chaud» de la faim et de la malnutrition, une question qui affecte les femmes et les enfants de façon disproportionnée. En Afrique subsaharienne, le nombre de personnes souffrant de la faim devrait diminuer de 8%, passant de 195 millions à 180 millions entre 2015 et 2030 (ODI, 2015). Au fur et à mesure que la pression de la population augmentera, plus de terres seront cultivées pendant de longues périodes, réduisant ainsi la couverture végétale, la fertilité du sol et accélérant l'érosion, de sorte que les rendements des cultures seront réduits de 17 à 30% d'ici à 2020. D'autres projections suggèrent que Les rendements des cultures seront réduits de moitié dans les 30 à 50 ans.

Actuellement, les tendances de l'agriculture conduisent à l'accélération du contrôle des entreprises de la production alimentaire, y compris la privatisation des semences. Cela a des répercussions sur les agriculteurs africains - la majorité des producteurs de produits alimentaires dans la région (Réseau Africain de la Biodiversités & Fondation Gaia, 2015).



QUESTIONS FÉMINISTES

- Comment les agricultrices peuvent-elles être protégées contre le contrôle croissant des entreprises agricoles et de l'influence subséquente des politiques agricoles? L'Afrique a la terre la plus «inutilisée» sur tous les continents, alimentant l'afflux d'intérêts et des tentatives d'acquisition de telles terres arables pour une variété d'utilisations. Compte tenu des droits fonciers et des problèmes de documentation sur le continent, comment les droits des femmes peuvent-ils être assurés dans ce secteur, face à de puissants groupes d'intérêts nationaux et mondiaux?

3.3 Réduction de la pauvreté, inégalité et émergence d'une classe moyenne

3.3.1 Réduction de la pauvreté

Au cours des 20 dernières années, malgré les crises alimentaires et financières mondiales successives, l'Afrique a maintenu un taux de croissance élevé. La croissance économique (bien que n'étant pas le seul ingrédient) est essentielle pour réduire la pauvreté, créer des moyens de subsistance et améliorer la qualité de vie. Comme résultat de la croissance économique, la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté (en dessous du seuil de 1,24 USD par jour) est passée de plus de 50% en 1981 à moins de 45% en 2012 (BAD, 2014). Les données tirées des enquêtes auprès des ménages montrent également des améliorations dans le niveau de vie.

Dans les pays du Sud, l'extrême pauvreté devrait passer de 17% en 2011 à entre 3 et 7% de la population d'ici à 2030 si les tendances actuelles se poursuivent (ODI, 2015). Ce qui est le plus préoccupant, c'est le fait qu'une personne sur trois vivra avec moins de 1,25 USD par jour et **que le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté en Afrique devrait augmenter de 50 millions (de 410 millions à 460 millions) entre 2011 Et 2030 en raison de la croissance démographique** (ODI, 2015).

3.3.2 Inégalité

L'inégalité des revenus devrait s'accroître globalement si les tendances actuelles se poursuivent, car quatre personnes sur cinq vivent dans des pays où 40% de personnes situées au bas de l'échelle de distribution selon le revenu ont connu une croissance des revenus plus lente que la moyenne. En Afrique subsaharienne, la croissance devrait rester relativement équitable car les 40% au bas de l'échelle devraient connaître une croissance au même rythme que la moyenne (ODI, 2015).

Les progrès de l'Afrique subsaharienne en matière de réduction de la pauvreté continueront d'être lents en raison des inégalités élevées. Une réduction plus rapide de la pauvreté nécessitera une croissance équitable (Banque Mondiale, Africa's Pulse, 2013). On a estimé qu'une augmentation de 1% des niveaux de revenus pourrait entraîner une baisse de 4,3% de la pauvreté dans les pays à très faible inégalité, ou seulement une baisse de 0,6% de la pauvreté dans les pays où les inégalités sont très marquées (DFID, 2008).

3.3.3 Émergence d'une classe moyenne

Lorsque nous parlons de l'évolution de la dynamique des classes en Afrique, il est important de noter que les institutions de développement international définissent actuellement la classe moyenne africaine comme celle qui gagne entre 2 USD et 20 USD par jour¹⁷, ce qui correspond à 730 USD à 7300 USD par an. Ces chiffres représentent ceux de la classe ouvrière dans les pays comme les États-Unis (la classe moyenne américaine a été présentée comme celle gagnant entre 25 000 USD et 75 000 USD en 2006).

¹⁷Définition de la Banque africaine de développement

La référence à la classe moyenne de l'Afrique ne reflète pas les normes mondiales et, par conséquent, pourrait mettre en doute le récit autour de cette transition économique tout en occultant le fait que la classe moyenne africaine - telle que définie - est en fait encore économiquement vulnérable. Cela dit, les statistiques sont utiles à considérer.

La plupart des pays africains devraient atteindre le niveau de revenu moyen supérieur, éliminant ainsi les formes extrêmes de pauvreté (BAD, 2011). Selon les définitions actuelles, la « classe moyenne » africaine est passée à quelque 350 millions de personnes (34% de la population africaine), contre 126 millions en 1980 (27% de la population). Cela représente un taux de croissance de 3,1% de la population de la classe moyenne de 1980 à 2010, contre un taux de croissance de 2,6% de la population globale du continent au cours de la même période. La « classe moyenne » de l'Afrique devrait continuer à croître et atteindre 1,1 milliard (42% de la population) d'ici à 2060 (BAD, 2014).

Le mode de vie aisé de la classe moyenne a contribué à une consommation domestique accrue dans de nombreux pays africains. Les ventes de réfrigérateurs, de téléviseurs, de téléphones portables, de moteurs et d'automobiles ont augmenté dans presque tous les pays au cours des dernières années. **Les dépenses de consommation en Afrique, principalement par la « classe moyenne », ont atteint un montant estimé à 1,3 billion de dollars en 2010 (60% du PIB de l'Afrique) et devraient doubler d'ici à 2030.** La classe moyenne contribue donc, à favoriser la croissance du secteur privé en Afrique, car elle offre une source essentielle de demande effective de biens et services fournis par des entités du secteur privé (BAD, 2014). Cependant, en dépit des revenus qui dépassent les seuils de pauvreté nationaux, la « classe moyenne » en Afrique reste vulnérable. La nature de l'emploi (beaucoup de travail dans le secteur informel), l'éducation (peu de diplômes universitaires) et le comportement des consommateurs ne coïncident pas avec les perceptions d'une classe moyenne qui soutiendra la consommation intérieure et la croissance future. Les systèmes de protection sociale, qui devraient constituer un filet de sécurité pour ce groupe, ne parviennent pas à atteindre même la moitié de cette population, car les taux de couverture des travailleurs informels sont extrêmement limités (Pezzini, 2012). La vulnérabilité de la « classe moyenne » en Afrique est particulièrement inquiétante: si ceux qui composent cette classe moyenne ont un revenu précaire et un emploi instable, leur consommation ne peut être comptée pour stimuler la croissance économique; leur croissance ne peut être considérée comme un signe de progrès social non plus.

Implications d'une population croissante de femmes de « classe moyenne »

Selon la pensée dominante en Economie, la « classe moyenne » émergente joue un rôle économique et social crucial par son potentiel de moteur de croissance en raison de l'accumulation vigoureuse de capital, que ce soit physique (matériel, équipement ou logement) ou capital humain (éducation ou santé), mais aussi en raison de la consommation accrue. Le nombre croissant des femmes sur le marché du travail signifie qu'elles sont également incluses dans ce groupe, contrairement à ce qui était le cas auparavant, où les femmes participaient rarement à l'économie formelle. La consolidation de ce groupe de revenu naissant en une classe moyenne stable pourrait constituer une base solide pour le progrès économique et pourrait également contribuer à soulager les pauvres d'une société, dont notamment les femmes.

Outre la consommation, le rôle social de la classe moyenne, y compris les femmes de la classe moyenne, reste tout aussi important. Les classes moyennes fortes peuvent influencer efficacement le développement économique grâce à une participation plus active au processus politique, en exprimant leur soutien aux programmes politiques et aux plateformes électorales, en particulier ceux qui favorisent une croissance inclusive.



•● QUESTIONS FÉMINISTES

Les économistes féministes (voir Balakrishnan, Heintz et Elson, 2016) remettent en question l'acceptation commune des modèles économiques traditionnels, y compris leur sous-évaluation des rôles des femmes dans les économies. Compte tenu des préoccupations féministes concernant l'équité, l'égalité et la justice, quelles nouvelles questions doit-on se poser en la théorie économique et la collecte de données qui aideraient à promouvoir une analyse approfondie des tendances économiques et une plus grande diversité de modèles économiques?



04.

TENDANCES POLITIQUES



4.1 Gouvernance

Alors que les femmes jouent un rôle influent à travers l'Afrique - dans leurs foyers et leurs communautés, dans la société civile, dans les affaires, en tant que fonctionnaires et femmes politiques (BAD, 2015) — le domaine qui représente le défi de l'inégalité entre les sexes sur le continent est le leadership des femmes et leur participation aux prises de décision (Le Centre pour la Participation Citoyenne dans l'Union Africaine [CCP-AU], 2012). La participation est fondée sur le fait que les hommes et les femmes devraient avoir une voix dans la prise de décision, soit directement, soit par le biais d'institutions intermédiaires légitimes qui représentent leurs intérêts. Une telle participation large repose sur la liberté d'association et d'expression, ainsi que sur les capacités à participer de manière constructive.

4.1.1 Participation des femmes au leadership politique et à la prise de décision en Afrique

Dans les années 1980, c'était presque'inimaginable pour une femme d'entrer à la fonction publique. Depuis les années 1990, les femmes ont fait d'importantes avancées (Institut des Analyses de Défense [IDA-Africa Watch], 2014). En 2011, 28 pays avaient atteint ou dépassé la barre des 30% pour la représentation des femmes au Parlement (ONU Femmes, 2011).

Les femmes en Afrique occupent en moyenne 22,5% des sièges législatifs à travers le continent (IDA-Africa Watch, 2014). Bien que ce chiffre ne soit que légèrement inférieur aux moyennes pour l'Amérique (25,2%) et l'Europe (23,5%), et plus élevé que les moyennes pour l'Asie et le Moyen-Orient, il masque des exemples positifs au niveau national. Au Rwanda, 63,8% des parlementaires sont des femmes, le taux le plus élevé au monde, mais beaucoup d'autres pays africains ont des taux beaucoup plus bas (voir l'annexe B pour plus de de précision sur les chiffres par pays).

L'Afrique de l'Est et l'Afrique Australe ont la plus haute représentation des femmes dans les Chambres basses et hautes, tandis que l'Afrique de l'Ouest a moins de représentation de femmes dans les deux Chambres. Entre 2011 et 2015, 16 pays ont atteint ou dépassé la barre des 30% pour la représentation féminine au Parlement (8 en Afrique de l'Est¹⁸, 2 en Afrique Australe¹⁹, 2 en Afrique Centrale²⁰, 3 en Afrique du Nord²¹, et 1 en Afrique de l'Ouest²²).

La représentation des femmes au niveau ministériel est restée plus ou moins la même en Afrique de l'Est entre 2012 et 2015, alors qu'elle a diminué pour l'Afrique Occidentale et Centrale (voir Figure 11 et plus de détails à l'Annexe C). Au Kenya, l'accroissement de la participation des femmes est lié à la règle des deux tiers (2/3) dans la Constitution qui a été promulguée en 2010 et qui prévoit que « pas plus des deux tiers des membres de tout organe dont les postes sont pourvus par élection ou par nomination ne doivent être du même sexe ».²³

¹⁸ Rwanda (63,8%), Seychelles (43,8%), Mozambique (39,6%), Ethiopia (38,8%), Tanzania (36,6%), Burundi (36,4%), Uganda (33,5%), Zimbabwe (31,5%)

¹⁹ Afrique du Sud (41,7%) and Namibie (41,3%)

²⁰ Angola (36,8%) et Cameroun (31,1%)

²¹ Algérie (31,6%), Tunisie (31,3%) and Soudan (30,5%)

²² Sénégal (42,7%)

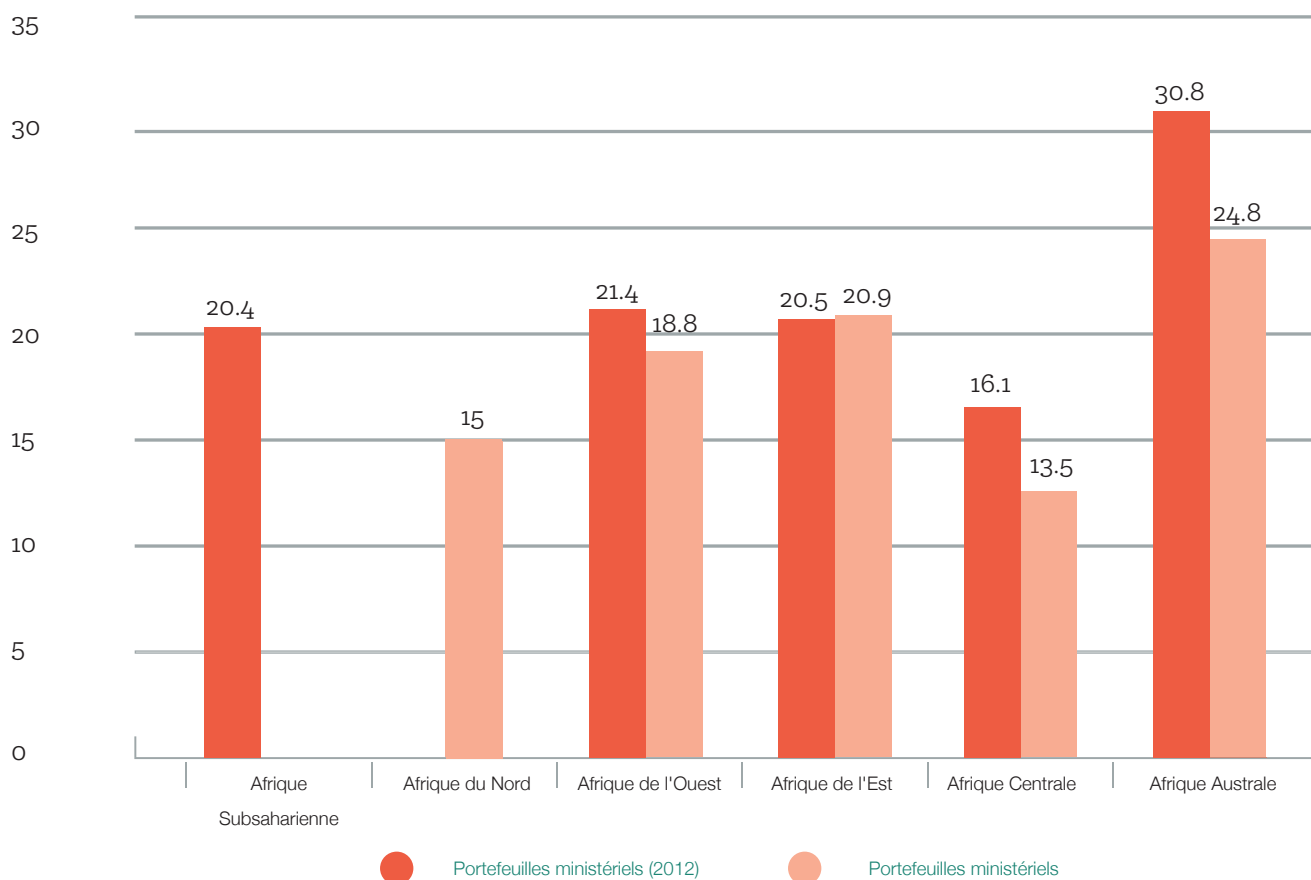
²³ Ce principe est réitéré dans deux parties de la Constitution — la Déclaration des Droits et les principaux généraux du système électoral (càd. Article 27(8) et Article 81(b))

FIGURE 10: PROPORTION DE FEMMES DANS LES PARLEMENTS NATIONAUX ENTRE 2011 ET 2015



Source: Union Interparlementaire [UIP], 2016

FIGURE 11: REPRÉSENTATION DES FEMMES DANS LES POSTES MINISTÉRIELS ENTRE 2012 ET 2015



Source: Hiraga & Maega, 2014; Inter-Parliamentary Union (IPU), 2015

Les dispositions des divers instruments liés à l'égalité des femmes sont très claires sur ce qui doit être fait pour accroître la participation des femmes à la prise de décision et au leadership. Les stratégies proposées comprennent: le renforcement des capacités pour que les femmes participent et puissent affronter efficacement la concurrence, l'appui aux différentes structures des femmes et travailler à changer les attitudes discriminatoires vis-à-vis du leadership des femmes. Les partis politiques devraient s'assurer qu'ils créent des mécanismes pour accroître la participation des femmes aux processus internes des partis comme point de départ pour une participation accrue des femmes aux compétitions nationales et internationales. Un engagement continu et soutenu avec les partis politiques pour mettre en œuvre leurs politiques sensibles liées au genre est essentiel. Une réforme supplémentaire des lois électorales dans la plupart des pays africains est nécessaire pour adopter des systèmes électoraux qui favorisent la participation des femmes. Le besoin de parité entre les sexes est évident, à la fois à part entière comme élément central de l'égalité politique des femmes, et aussi à la lumière de la contribution que cela peut apporter pour faire progresser les droits des femmes. Les études montrent qu'une augmentation de la représentation des femmes dans les parlements à travers le monde a été suivie d'une réforme législative pour élargir les droits des femmes et l'accès à la justice (ONU Femmes, 2011).

Regard vers l'avenir

Bien que la prévision de la démocratie et d'autres variables de gouvernance soient beaucoup plus difficile à cause des changements dans la gouvernance qui ont tendance à être plutôt irréguliers et dramatiques, il existe déjà des indications sur ce à quoi s'attendre. Le revenu et l'éducation seront importants pour déterminer les niveaux de démocratie en Afrique dans l'avenir (Institut des Etudes de Sécurité, 2011), notamment la participation des femmes à la gouvernance. Leur augmentation va probablement aider à l'élargissement de la classe moyenne dont la demande en matière d'Etat de droit, de responsabilité gouvernementale et d'équité devrait augmenter (National Intelligence Council, 2012). Les avancées rapides dans les domaines de l'information, de la communication et d'autres technologies associées aux réseaux sociaux continueront d'être une arme politique potentiellement puissante. La pression des réseaux sociaux, en particulier sur le pouvoir gouvernemental, sera presque encore plus forte. Selon tout ce qui précède, **avec le rythme actuel du changement, la représentation des femmes dans les organes législatifs n'atteindra pas la parité avec les hommes dans les pays en développement jusqu'à 2047 au moins** (Ernst & Young, 2011).

4.2 Accès à la justice

4.2.1. Protection juridique

La loi est un outil puissant pour promouvoir et protéger les droits de la femme et des filles. L'accès à la justice repose donc sur le fait que les cadres juridiques devraient être équitables et appliqués de manière impartiale aux femmes et aux hommes. La loi elle-même, cependant, est fortement influencée par les normes sexospécifiques (ONU Femmes, 2011), ce qui signifie que les lois qui favorisent l'égalité ne sont pas toujours mises en œuvre pour promouvoir l'égalité. L'on peut citer, à titre d'exemple, le fait que tous les pays africains sauf deux (Somalie et Soudan, ONU Femmes, 2011) ont ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et le Protocole relatif aux droits de la femme en Afrique. Cependant, dans des régions comme l'Afrique de l'Est, en dépit de la proportion la plus élevée de pays dotés de dispositions constitutionnelles qui reconnaissent le droit au travail, le droit à une rémunération équitable entre des emplois estimés de même valeur, la même région détient la proportion la plus faible en matière de protection juridique accordée à l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes. En Afrique Centrale par contre, aucun des pays n'a de dispositions constitutionnelles, mais tous les pays de la région disposent d'une protection juridique sur l'égalité de rémunération. Cela souligne le défi de mettre en œuvre les lois existantes pour protéger les droits de la femme et/ou la volonté politique soutenue de parvenir à une égalité substantielle grâce à l'élaboration de politiques sexospécifiques.

Il existe également des cas où les lois limitent explicitement les droits de la femme au sein de la famille, comme une femme qui demande l'autorisation de son époux pour ouvrir un compte bancaire (voir le tableau 21 et l'annexe D pour les données plus détaillées). C'est le cas au Swaziland et en Guinée-Bissau, bien que leurs constitutions prévoient explicitement l'égalité entre l'homme et la femme en matière de propriété foncière. Dans ce cas, l'existence de lois multiples qui se contredisent contribue à entraver la mise en œuvre effective des garanties constitutionnelles, ce qui restreint ainsi les droits de la femme (ONU Femmes, 2011).

TABEAU 20: INDICATEURS FONDÉS SUR LES CONSTITUTIONS, LES CONVENTIONS INTERNATIONALES ET LES STATUTS EN VIGUEUR EN JUIN 2011

Région	Caractéristiques de la Constitution	Capacité juridique des hommes et des femmes	Administration des biens au sein du mariage	Partage des biens en cas de divorce	Droits fonciers	Caractéristiques de la Constitution	Restrictions et Protection des Droits du travail des femmes
	Prévoit explicitement l'égalité entre les sexes en matière de propriété foncière (%Oui)	la femme nécessite l'autorisation de son époux pour ouvrir un compte bancaire (% non)	L'époux doit obtenir le consentement de la femme dans la gestion des biens matrimoniaux (%Oui)	En cas de divorce le partage des acquêts se fait de façon équitable (%Oui)	Conformément au droit foncier, les droits fonciers des femmes sont reconnus par la loi. (%Oui)	La constitution reconnaît le droit au travail, le droit à une rémunération équitable entre des emplois estimés de même valeur. (%Oui)	Le droit à un salaire équitable entre des emplois estimés de même valeur est reconnu par la loi (%Oui)
Afrique de l'Est	25	100	26.7	33.3	62.5	26.7	66.7
Afrique centrale	0	75	50	62.5	28.6	0	100
Afrique australe	20	60	40	60	60	20	80
Afrique de l'Ouest	18.8	75	25	31.3	31.3	18.8	86.7

REMARQUE: Il n'y a pas de données pour Djibouti, Soudan du Sud et l'Afrique du Nord
Source: Banque Mondiale [Driemeier, M.H. et Hasan, T.], 2013

4.2.2 Sécurité personnelle

Un deuxième domaine dans lequel les droits de la femme sont les moins protégés, où la règle de droit est la plus faible et le privilège des hommes est souvent plus profondément ancré, concerne les droits des femmes dans la sphère privée et domestique, notamment leurs droits à vivre sans violence et à prendre des décisions concernant leur sexualité et le mariage, le divorce et la santé reproductive (ONU Femmes, 2011). La prévalence de la violence à l'égard des femmes a persisté à des proportions épidémiques sur tout le continent africain et constitue un continuum entre les temps de conflit et de paix.

La violence à l'égard des femmes est un problème grave en Afrique et qui est très difficile à aborder, car les femmes sont exposées à la violence des partenaires intimes, des voisins, des connaissances et des étrangers. Le viol est largement utilisé comme arme de guerre. Pourtant, même dans les zones de conflits les plus violents, les études montrent que les femmes sont plus susceptibles de subir des violences sexuelles de partenaires intimes que d'étrangers. La prévalence de la violence conjugale est de 37% en Afrique. Les taux varient considérablement selon les pays et les régions, mais atteignent 60% en Afrique Centrale (BAD, 2015).

Les réponses légales à la violence à l'égard des femmes à travers tout le continent africain sont faibles et souvent jugées sous la loi coutumière ou religieuse ou de manière informelle au sein de la famille. Cela n'offre que de faibles protections pour les femmes. Comme l'affirme l'ONU Femmes (2011), « l'existence de multiples volets de droit fondés sur l'identité coutumière, ethnique ou religieuse incorporée dans le système de l'État sert à statuer sur les questions de mariage, de divorce, de garde et de maintien, ainsi que les lois sur les successions. Ces dispositions juridiques multiples contiennent parfois des éléments de discrimination à l'égard des femmes ».

Regard vers l'avenir

Il n'existe pas encore de données qui prévoient l'état futur de l'accès sexospécifique à la justice. Cependant, les modèles du passé peuvent aider à orienter le sens de l'avenir. Le plaidoyer des activistes, des campagnes et des organisations africaines pour les droits de la femme a été un levier essentiel pour la réforme juridique de l'égalité des sexes en Afrique depuis l'indépendance. Cela a inclus des stratégies telles que les litiges stratégiques, le lobbying et le plaidoyer dans toutes les juridictions, infranationales et internationales (Bennett & Tamale, 2011; Muriithi, 2007). Il est donc probable que ces groupes restent un acteur clé de l'accès à la justice et de progrès dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes dans le futur.

RÉFLEXION SUR LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES À L'AVENIR

L'évolution de la démographie, de l'économie, de la politique et des cultures en Afrique soulève des questions pour l'avenir sur de nouvelles formes de violence potentielles contre les femmes et les filles, ou de nouveaux contextes dans lesquels la violence aura lieu. L'urbanisation à travers l'Afrique a déjà constitué des défis sur la sécurité des femmes et des filles et la liberté de mouvement dans l'espace public et l'impact que les lois, l'urbanisme et les services en plus des nouvelles normes sociales peuvent avoir pour permettre ou prévenir la violence. Cela deviendra plus pressant à considérer que les populations africaines deviennent essentiellement urbaines.

La prolifération d'Internet, les technologies mobiles et l'utilisation simultanée des médias sociaux ont également vu l'apparition de nouvelles formes de violence liées à la technologie contre les femmes (Kee, 2006). Cela comprend le harcèlement cybernétique et diverses formes d'invasion de la vie privée et de la surveillance visant directement les femmes, en utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour permettre l'exploitation sexuelle, ainsi que la prolifération des jeux et d'autres espaces qui favorisent la culture du viol et permettent aux utilisateurs de recourir à la violence à l'égard des femmes dans l'espace virtuel (Essof, 2009; Madanda, 2009). L'implication de la violence liée à la technologie nécessite d'élaborer des analyses et des approches de la gouvernance d'Internet et des nouveaux détenteurs de droits, étant donné que les plateformes où les abus qui ont eu lieu sont réglementés en premier lieu par les entreprises de technologie du secteur privé qui les exécutent et non par les États (Athar, 2015).

La violence à l'égard des femmes n'est pas un phénomène inévitable. Des études récentes et des politiques et des programmes prometteurs montrent que la prévention est réalisable (Michau, 2015). Par exemple, la méthodologie de l'essai de recherche de la SASA! développée par Raising Voices d'Ouganda montre que la prévention de la violence conjugale et des modèles connexes autour des nouvelles infections par le VIH est possible grâce à la mobilisation de la communauté qui met l'accent sur le changement d'attitudes en matière de genre et du pouvoir (Abramsky, 2014).



05.

TENDANCES TECHNOLOGIQUES



La pénétration de la technologie en Afrique a connu une croissance rapide et devrait avoir d'énormes impacts économiques et sociaux, en particulier sur la façon dont les gens vivent et travaillent. Ils représentent à la fois des opportunités et des défis du point de vue des droits de la femme. Les données révèlent une relation complexe entre le genre et l'utilisation de la Technologie, de l'Information et de la Communication (TIC) en Afrique, avec des facteurs tels que le revenu et le niveau d'éducation, qui influent également sur le fait qu'une personne en Afrique ait accès et utilise l'internet, les médias sociaux et les technologies mobiles (Deen-Swaray, Gillwald, & Morrell, 2013).

5.1 Accès et utilisation d'Internet

Dans une perspective globale, l'accès à l'internet en Afrique est encore très faible (mais pas le plus bas)²⁴. En 2015, 6% des utilisateurs d'Internet à l'échelle mondiale venaient de l'Afrique, contre 48% en Asie et Pacifique (PNUD, 2015). Malgré ce faible niveau d'accès, les innovateurs technologiques africains ont néanmoins eu un impact significatif dans le développement de nouvelles applications et outils qui affectent la vie des femmes, notamment le paiement mobile (lancé au Kenya sur la plateforme MPesa par les entreprises Vodafone, Safaricom et Vodacom), et Ushahidi (logiciel de production participative).

Comme le montre la figure 12, les technologies mobiles peuvent être très bénéfiques, y compris pour le développement rural et l'agriculture, un secteur dans lequel de nombreuses femmes africaines exercent.

FIGURE 12: LES OPPORTUNITÉS OFFERTES PAR LES APPLICATIONS MOBILES À L'AGRICULTURE ET AU DÉVELOPPEMENT

MEILLEUR ACCÈS AUX INFORMATIONS

Les informations sur les prix ou sur le climat et sur les maladies végétales permettent aux petits producteurs d'augmenter leurs revenus

01

MEILLEUR LIEN ET DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION EFFICACES

Peuvent conduire à une liaison directe entre les fermiers, les fournisseurs et les acheteurs donc plus d'intermédiaires

03

MEILLEUR ACCÈS AUX SERVICES DE VULGARISATION

De meilleurs services de vulgarisation peuvent contribuer à une meilleure production et à une diminution du coût de production

02

04

Améliorer l'accès au crédit, l'assurance et des méthodes de paiement efficaces qui peuvent éviter des pertes

MEILLEUR ACCÈS AUX FINANCES

²⁴Accès à l'Internet dans les Etats indépendants du Commonwealth est de 5% et de 4% au Moyen-Orient (PNUD, 2015).

5.2 Accès et utilisation du téléphone portable

De nos jours, les téléphones mobiles facilitent de nombreux aspects du développement et de la communication en Afrique grâce à une combinaison d'appels vocaux, de SMS et d'applications mobiles. Les taux de pénétration du téléphone portable s'accroissent rapidement dans les pays en développement — entre 2010 et 2015, la croissance a été de 193% (voir tableau 22). Ceci est attribué à, entre autres, de nouveaux appareils plus abordables, de plus en plus disponibles. Malgré l'augmentation substantielle de l'accès au téléphone mobile, la disparité de la propriété du téléphone portable est toujours là. À la fin de l'année 2014, la propriété des téléphones portables en Afrique subsaharienne était la plus élevée en Afrique de l'Ouest (50%), suivie de l'Afrique Australe (45%), de l'Afrique de l'Est (41%) et enfin de l'Afrique Centrale, qui n'avait qu'un tiers de ses populations possédant des téléphones portables.

TABEAU 21: ABONNEMENT MOBILE²⁵ EN 2015

Evolution du nombre d'abonnés mobiles	Nbre d'utilisateurs (Mil) en 2010	Nbre d'utilisateurs (Mil) en 2015	proportion de la population	(%)Taux de croissance entre 2010 et 2015	Nombre d'utilisateurs (Mil) prévu en 2020	(%) Taux de croissance prévue entre 2015 et 2020
Afrique subsaharienne	200	386		193	518	134
Communauté d'Afrique de l'Est (CEA)	36	63	41	175	86	137
Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)	15	43	29	287	79	184
Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)	83	163	50	196	216	133
Communauté de Développement d'Afrique Australe (SADC)	76	132	45	174	164	124

Source: GSMA, 2015b

TABEAU 22: ECART DE GENRE EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ MOBILE

Pays	Écart de genre	% de pénétration (des abonnés)		Population non reliée		% de femmes n'utilisant pas le téléphone mobile	% de femmes n'utilisant pas le téléphone mobile, qui en ferait usage si on leur en offrait un	Obstacles à la connexion
		F	M	F	M	F	F	
RDC	33	24	36	76	64	49	93	Coût élevé des appareils (44%); qualité du réseau (42%); coût du crédit (23%); accès à la charge des batteries (23%); connaissances techniques et confiance (21%)
Kenya	7	41	44	59	56	40	87	Qualité du réseau (59%); coût élevé des appareils (50%); coût du crédit (45%); coût SIM (31%); accès à la charge des batteries (31%); accès aux agents (30%)
Niger	45	13	23	87	77	56	95	Coût élevé des appareils (57%); coût SIM (50%); qualité du réseau (39%); coût du crédit (34%); accès à la charge des batteries (33%); connaissances techniques et confiance (30%)
Egypte	2	53	54	47	46	74	52	Coût élevé des appareils (80%); qualité du réseau (75%); sécurité and harcèlement (53%)

Source: GSMA, 2015a

²⁵La CEA compte cinq Etats membres, avec une population de 153 millions habitants; la CEEAC compte 10 Etats membres, avec une population de 146 millions habitants; la CEDEAO est composée de 15 Etats membres, avec une population de 328 millions habitants; la SADC compte 15 Etats membres, avec une population de 295 millions habitants.

5.2.1 Écart de genre dans l'utilisation du mobile

Si l'on considère l'Afrique subsaharienne, les femmes ont en moyenne 14% moins de chances de posséder un téléphone portable que les hommes (GSMA, 2015). En Afrique subsaharienne, 307 millions de femmes, soit 64% des femmes, n'étaient pas connectées²⁶. Il y a eu également de grandes variations liées au sexe, allant de 2% en Egypte à 45% au Niger (voir tableau 23).

Les personnes non-connectées constituent la majeure partie des non-utilisateurs. On les retrouve beaucoup plus dans certains pays que d'autres, avec la proportion la plus élevée (hommes et femmes) vivant en RDC et au Niger. Les non-utilisateurs proviennent habituellement de ménages les plus pauvres, qui ont des niveaux d'éducation inférieurs et qui sont principalement des femmes (GSMA, 2015). Même lorsque les femmes possèdent des téléphones portables, il existe un écart important entre les sexes dans l'utilisation des téléphones portables, ce qui les empêche de tirer pleinement parti de la propriété du téléphone portable (GSMA, 2015). Les femmes déclarent utiliser les téléphones moins fréquemment et plus intensément que les hommes, en particulier pour des services plus sophistiqués tels que l'internet mobile.

Dans la plupart des pays, moins de femmes que d'hommes qui possèdent des téléphones déclarent utiliser des services de messagerie et de données au-delà de la voix. Le coût demeure le plus grand obstacle à la possession et à l'utilisation d'un téléphone portable, en particulier pour les femmes, qui ont souvent moins d'indépendance financière que les hommes.

La sécurité et le harcèlement sont apparus comme l'un des cinq principaux obstacles à la propriété et à l'utilisation des téléphones portables et constituent une préoccupation majeure pour les femmes. Les femmes citent également les problèmes de prestation de services (qualité et couverture du réseau et fiducie des agents ou des opérateurs) et les connaissances techniques et la confiance en tant que principaux obstacles à la propriété et à l'utilisation des téléphones portables. Les normes sociales influent sur l'accès et l'utilisation des technologies mobiles par les femmes et contribuent souvent aux femmes qui connaissent des obstacles à la propriété et l'utilisation des téléphones portable plus fortement que les hommes.

Il est intéressant de noter, cependant, que d'autres facteurs socio-économiques affectent la propriété du téléphone mobile en dehors du genre. C'est ce que l'étude de l'utilisation du téléphone mobile sexospécifique dans 12 pays d'Afrique a révélé. En effet, le niveau de scolarité et le niveau de revenu étaient des facteurs plus importants que le genre en ce qui concerne les citoyens propriétaires d'un téléphone portable. L'étude a révélé que les femmes urbaines avaient généralement accès aux téléphones portables si elles pouvaient se le permettre et n'étaient pas aussi influencées par les normes sociales sexospécifiques quant à savoir si elles devaient posséder des téléphones (Deen-Swarray, Gillwald, & Morrell, 2013).

TABEAU 23: DISPARITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES EN MATIÈRE D'UTILISATION MOBILE

Pays	Les propriétaires de téléphones portables qui déclarent ne jamais envoyer de SMS		Les propriétaires de téléphones portables qui déclarent ne jamais utiliser Internet sur un téléphone mobile		Emprunteurs de téléphones mobiles par pays		Enregistrement des détails d'appel (CDR) mené par un opérateur mobile leader dans les pays d'Asie du Sud		
	F	H	F	H	F	H		F	H
DRC	37	22	81	67	6	5	Appel sortant par jour	0.9	3.6
Kenya	11	9	57	39	7	4	Appel entrant par jour	2.4	3
Niger	51	44	82	70	19	8	Durée de l'appel sortant (minutes)	4.8	3.1
Egypte	5	7	32	32	1	0	Durée de l'appel entrant (minutes)	6.4	2.4

Source: GSMA, 2015a

²⁶ Les femmes non connectées incluent celles qui ne possèdent pas de téléphone portable, mais qui peuvent en emprunter.

GENRE ET UTILISATION DE TÉLÉPHONE PORTABLE

- Moins de femmes que d'hommes déclarent avoir essayé des services mobiles autres que la voix.
- Les femmes progressent dans l'échelle numérique à un rythme plus lent. Ceci est démontré par le fait que moins de femmes ont tendance à utiliser l'Internet mobile et d'autres fonctionnalités compliquées sur leurs téléphones que les hommes.
- Plus de femmes empruntent des téléphones que des hommes. Cela ne permet pas aux femmes de profiter pleinement de l'utilisation du mobile.
- Les femmes semblent généralement passer et recevoir moins d'appels que les hommes pendant la même période. La différence est particulièrement frappante dans le nombre d'appels effectués (appels sortants), les femmes passant 4 fois moins d'appels que les hommes.
- Les femmes ont tendance à recevoir plus d'appels qu'elles ne le font. Le ratio des appels entrants/sortants effectués par les femmes était de près de 3:1 comparé à moins de 1:1 pour les hommes.
- Les femmes semblent passer des appels plus longs que les hommes, en particulier lors de la comparaison de la durée des appels reçus (appels entrants), presque 3 fois plus élevés chez les femmes que chez les hommes (voir tableau 24).

Les abonnements mobiles en Afrique subsaharienne devraient augmenter de 134% entre 2015 et 2030, le taux de croissance le plus élevé étant prévu en Afrique centrale et en Afrique de l'Est (voir tableau 21). Cependant, les taux de croissance des abonnés devraient ralentir de 13% à 6% d'ici à 2020, soit moins de la moitié de la population 49% (GSMA, 2015). Évidemment, apporter une connectivité à des populations non connectées dans la région demeure encore un défi. Toutefois, l'on prévoit que les connexions mobiles atteignent 91% de la population des 65% actuels. Cela signifie que plus de personnes pourront avoir accès à un réseau mobile qu'à un accès à l'électricité.

Les connexions mobiles à haut débit devraient passer d'un peu plus de 20% de la base de connexion en 2016 à près de 60% d'ici à 2020 (GSMA, 2015). Il y a une émergence rapide de smartphones en raison de la réduction des prix. **On estime que la région ajoutera plus de 400 millions de nouvelles connexions aux smartphones d'ici à 2020 (GSMA, 2015).**

À mesure que le continent africain devient de plus en plus numérique, il est important de suivre et d'envisager des moyens d'accroître l'agence numérique des femmes et filles africaines. Cette question est étroitement liée à un environnement propice au numérique, y compris l'accès des femmes à l'éducation et aux moyens de gagner des revenus décents (Kelleher, 2013).

Du point de vue des affaires, il est incitant à fournir aux femmes un accès aux téléphones portables. Comblant l'écart de genre en matière de téléphone portable représente une opportunité de chiffre d'affaires annuel supplémentaire estimé à 13 milliards de dollars pour les opérateurs mobiles dans les pays à revenu faible et intermédiaire, avec les plus grands gains potentiels en Asie et en Afrique (GSMA, 2015).



QUESTIONS FÉMINISTES

- Bien que l'évolution des technologies de téléphonie mobile et de l'internet crée des opportunités, elles ont également suscité des questions de gouvernance visant à permettre une surveillance et des violations de la vie privée, menées par l'État, ainsi que de nouvelles formes de violence à l'égard des femmes comme le cyberharcèlement et l'intimidation. Quelles initiatives et interventions sont-elles nécessaires pour développer des questions sur les droits et les besoins des femmes dans la conception de nouveaux outils TIC?

CONCLUSION

Les données rassemblées dans cette publication donnent un aperçu de l'avenir des femmes et des filles en Afrique. Bien que cette information confirme les gains qui ont été réalisés jusqu'à présent pour réduire l'écart, les droits de la femme à obtenir l'égalité avec les hommes sont loin d'être atteints.

Les suppositions de données confirment clairement que certains anciens défis où les droits de la femme ont eu le moins de protection et où le privilège des hommes est plus profondément enraciné resteront des domaines d'intérêt et de plaidoyer dans le futur. Les données portent également sur d'autres domaines qui se métamorphosent en de nouveaux défis. Il importe de repenser les priorités, les actions et les investissements si nous voulons travailler vers un avenir pleinement radieux pour les femmes en Afrique.

L'utilisation des données existantes pour faire des projections sur l'avenir des droits de la femme est une première étape. Alors que cela marque certainement des indications importantes pour notre travail, ce n'est pas sans ses défis. Tout d'abord, il est clair que les données disponibles n'ont pas de paramètres importants qui sont essentiels pour élargir et approfondir la portée de l'analyse au-delà de ce qui est dans cette publication. Le manque de paramètres qualitatifs ou même la réflexion contextuelle des nombres présentés, par exemple, limite les inférences qui peuvent être faites sur une certaine variable au-delà de son attribut quantitatif. Comme mentionné au début, ce qui est disponible au public est également biaisé par ce qui est perçu comme important pour les pouvoirs publics. Cela exclut donc des « données personnelles » qui sont essentielles et fondamentalement indispensables pour ce type d'analyse. Deuxièmement, la nécessité d'utiliser plusieurs sources de données crée en elle-même une difficulté à générer une analyse cohérente dans le document (un exemple étant que tous les ensembles de données axés sur l'Afrique ne comprennent pas l'Afrique du Nord). Troisièmement, l'utilisation d'une large gamme d'ensembles de données rend difficile le contrôle des biais inhérents qui peuvent avoir eu lieu lorsque les données principales ont été collectées.

Avec un engagement continu à façonner l'avenir de l'Afrique en utilisant l'analyse prospective, il est nécessaire que des chercheurs et des statisticiens féministes d'Afrique et du monde entier influent sur la formulation de questions statistiques. Cela implique qu'il faut poser les questions qui manquent dans les données existantes, raffiner les définitions pour tenir pleinement compte des expériences et de la contribution des femmes aux différents secteurs de la vie et d'activité, et préconiser une collecte, une compilation et une analyse cohérentes des données à utiliser pour comprendre le présent et projeter l'avenir.

RÉFÉRENCES

Abramsky, T., Devries, K., Kiss, L., Nakuti, J., Kyegombe, N., Starmann, E., ...& Michau, L. (2014). Résultats d'études de SASA!: Essai contrôlé randomisé par groupe pour évaluer l'impact d'une intervention de mobilisation communautaire afin de prévenir la violence à l'égard des femmes et réduire le risque de VIH à Kampala, Ouganda. *BMC Medicine*, 12(1), 122.

Athar, R. (2015). De l'impunité à la justice: *Améliorer les politiques de l'entreprise pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes liées à la technologie*. Association pour le progrès des communications. Disponible sur http://www.genderit.org/sites/default/upload/flow_corporate_policies_formatted_final.pdf

Balakrishnan, R., Heintz, J., et Elson, D. (2016). *Repenser la politique économique pour la justice sociale: le potentiel radical des droits de l'homme* (Vol. 45). New York: Routledge.

Balchin, C., et Shankaran, D. (2012). *Vers un avenir sans fondamentalisme: analyse des stratégies fondamentalistes religieuses et réponses féministes*. ____Toronto, Cape Town, Mexico City: Association pour les droits des femmes et le développement

Banque Africaine de Développement. (2011). *L'Afrique dans 50 ans: le chemin vers une croissance inclusive*. Disponible sur <http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Africa%20in%2050%20Years%20Time.pdf>

Banque Africaine de Développement. (2012). *Tendances démographiques en Afrique — Notes d'information pour la stratégie à long terme de la BAD; Note d'information 4*. Disponible sur <http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Policy-Documents/FINAL%20Briefing%20Note%204%20Africas%20Demographic%20Trends.pdf>

Banque Africaine de Développement (2013). *L'inclusion financière en Afrique*. Disponible sur https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Financial_Inclusion_in_Africa.pdf

Banque Africaine de Développement. (2014). *Suivre les progrès de l'Afrique en chiffres*. Disponible sur http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Tracking_Africa's_Progress_in_Figures.pdf

Banque Africaine de Développement. (2015). *Indice de l'égalité du genre 2015: Autonomisation des femmes africaines – Un programme d'action*. Disponible sur http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/African_Gender_Equality_Index_2015-EN.pdf

Banque Centrale du Kenya [CBK]. (2013 October). *FinAccess National Survey 2013: Elaboration des politiques de développement en matière d'accès et d'utilisation des capitaux au Kenya*. Nairobi: Auteur.

Banque Mondiale. (2010). *Evaluation de l'impact du commerce transfrontalier en Afrique, 2010, Enquête de référence*. Disponible sur <http://microdata.worldbank.org/index.php/ddibrowser/2674/export/?format=pdf&generate=yes>

Banque Mondiale et Réseau de Développement Humain. (2011). *Le danger croissant des maladies non-transmissibles: agir maintenant pour inverser la tendance*. Disponible sur <http://siteresources.worldbank.org/HEALTHNUTRITIONANDPOPULATION/Resources/Peer-Reviewed-Publications/WBDeepeningCrisis.pdf>

Banque Mondiale (Africa's Pulse). (Octobre 2013). *Une analyse des questions au sujet de l'avenir économique de l'Afrique*. Disponible sur <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/20237/816840NEWS0Afr0Box0379842B00PUBLIC0.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

Banque Mondiale. (2013). *Le défi des maladies non transmissibles et des traumatismes routiers en Afrique subsaharienne: une vue d'ensemble*. Disponible sur <https://ncdalliance.org/sites/default/files/The%20Challenge%20of%20Non-Communicable%20Diseases%20and%20Road%20Traffic%20Injuries%20in%20Sub-Saharan%20Africa%20-%20AN%20OVERVIEW.pdf>

Barber, N. (2012, Octobre 6). Pourquoi la religion porte atteinte aux droits des femmes. *Huffington Post*. Disponible sur http://www.huffingtonpost.com/nigel-barber/female-clergy_b_1738954.html

Bennett, J. et Tamale, S. (Eds). (2011). *Feminist Africa: Legal Voice*. Cape Town: Institut africain sur le genre.

Blecher, E. and Ross, H. (2013). *Utilisation du tabac en Afrique: lutte contre le tabac par la prévention*. Disponible sur <http://www.cancer.org/acs/groups/content/@internationalaffairs/documents/document/acspc-041294.pdf>

Bloom D.E., Canning D., & Sevilla, J. (2003). *Le dividende démographique: une nouvelle perspective sur les conséquences économiques du changement démographique*. Disponible sur https://www.rand.org/content/dam/rand/pubs/monograph_reports/2007/MR1274.pdf

Bocquier, P. et Mukandila, A.K., (Décembre 2011). Tendances et perspectives de l'urbanisation africaine. *Etudes de la population africaine Vol 25, 2* (337 – 361). Disponible sur <http://www.bioline.org.br/pdf?ep11031>

Bureau National des Statistiques de Kenya. (2011). *Recensement de la population et de l'habitat 2009, Kenya. Rapport analytique sur la dynamique de la population*, vol iii. Ministère de la planification, Nairobi.

Bureau Régional de l'Organisation Mondiale de la Santé pour l'Afrique. (2012). *Relever le défi de la santé des femmes en Afrique: rapport de la Commission sur la santé des femmes dans la région africaine*. Disponible sur <http://www.afro.who.int/en/womens-health/publications/3741-addressing-the-challenge-of-womens-health-in-africa.html>

Bureau régional du PNUD pour l'Afrique. (2012). *Le défi de la nutrition en Afrique subsaharienne*. WP 2012-012. Disponible sur <http://www.undp.org/content/dam/rba/docs/Working%20Papers/Nutrition%20Challenge.pdf>

Centre pour la participation citoyenne dans l'Union africaine. (2012). Thème de l'égalité du genre & des droits des femmes: Nouveaux enjeux sur l'égalité du genre & les droits des femmes en Afrique. Notes d'information de la société civile no. 004. Disponible le 10 novembre 2016 sur <http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:sDoKHJnPIJUJ:ccpau.org/wp-content/uploads/2012/10/CSBN004-Emerging-Issues-for-Gender-Eqaulity-and-Women-s-Rights-in-Africa-Janaury-20121.doc+&cd=10&hl=en&ct=clnk>

Centre sur les droits au logement et les expulsions, Programme des droits des femmes et du logement. (Mai 2008). *Femmes, bidonvilles et urbanisation: examen des causes et conséquences*. Disponible sur http://globalinitiative-esr.org/wp-content/uploads/2013/05/women_slums_and_urbanisation_may_2008.pdf

Commission Qfricaine des Droits de l'Homme et des Peuples. (2016). *Déclaration de la commissaire Lucy Asuagbor lors du lancement de la Campagne pour la décriminalisation de l'avortement en Afrique*. Disponible sur <http://www.achpr.org/news/2016/01/d207/>

Commission de l'Union Africaine. (2006). *Charte de la jeunesse africaine — Adoptée lors de la septième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement tenue le 02 juillet 2006 à Banjul, en Gambie*. Disponible sur http://www.un.org/en/africa/osaa/pdf/au/african_youth_charter_2006.pdf

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. (2014). *Contribution au segment d'intégration du Conseil économique et social des Nations Unies de 2014 (ECOSOC)*. Disponible sur <http://www.un.org/en/ecosoc/integration/pdf/economiccommissionforafrica.pdf>

Conseil National du Renseignement. (2012). *Tendances générales 2030: Mondes alternatifs*. Disponible sur <https://globaltrends2030.files.wordpress.com/2012/11/global-trends-2030-november2012.pdf>

Food and Agriculture Organisation of the United Nations. (2011). *The state of food and agriculture, 2010-2011: Women in agriculture closing the gender gap*. Retrieved from <http://www.fao.org/docrep/013/i2050e/i2050e.pdf>

Food and Agriculture Organisation of the United Nations. (2010, March). Gender and land rights: Understanding complexities, adjusting policies. *Economic and social perspectives policy brief 8*. Retrieved from <http://www.fao.org/docrep/012/al059e/al059e00.pdf>

Deen-Swaray, M., Gillwald, A., & Morrell, A. (2013). Relever le voile du genre sur les indicateurs de TIC en Afrique. Le Cap. Cape Town: Recherche TIC en Afrique. Disponible sur https://www.researchictafrica.net/publications/Evidence_for_ICT_Policy_Action/Policy_Paper_13_-_Lifting_the_veil_on_gender_ICT_indicators_in_Africa.pdf

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Division de la population. (2013). *Perspectives de la population mondiale: la révision de 2012, tableaux des points forts et des avancées*. Working Paper No. ESA/P/WP.228.

Département pour le développement international [DFID]. (2008). *Croissance: créer des emplois et la prospérité dans les pays en développement*. Disponible sur <http://www.oecd.org/derec/unitedkingdom/40700982.pdf>

Driemeier, M.H. et Hasan, T. (2013). Autonomisation des femmes: droits légaux et opportunités économiques en Afrique. *Banque mondiale*. Disponible sur <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/11960/730710PUB0EPI001200pub0date01004012.pdf>

Ernst et Young. (2011). *Femmes d'Afrique Une puissante force économique inexploitée pour le continent*. Disponible sur [http://www.ey.com/Publication/vwLUAssets/Women_of_Africa/\\$FILE/Women%20of%20Africa%20final.pdf](http://www.ey.com/Publication/vwLUAssets/Women_of_Africa/$FILE/Women%20of%20Africa%20final.pdf)

Ernst et Young. (2014). *Afrique 2030: Réaliser les possibilités*. Disponible sur [http://www.ey.com/Publication/vwLUAssets/EY-Africa-2030-realizing-the-possibilities/\\$FILE/EY-Africa-2030-realizing-the-possibilities.pdf](http://www.ey.com/Publication/vwLUAssets/EY-Africa-2030-realizing-the-possibilities/$FILE/EY-Africa-2030-realizing-the-possibilities.pdf)

Essof, S. (2009). *Afrique du Sud: violence contre les femmes et technologies de l'information et de la communication*. Association pour le progrès des communications. Disponible sur http://www.genderit.org/sites/default/upload/south_africa_APC_WNSP_MDG3_VAW_ICT_ctryrpt_1.pdf

Flynn, J. (2 Mai 2010) Tendances religieuses en Afrique subsaharienne: le siècle passé a connu des changements dramatiques. *Zenit*. Disponible sur <https://zenit.org/articles/religious-trends-in-sub-saharan-africa/>

Filles pas épouses (2017). *Mariages des enfants et planification familiale: Cinq choses à savoir*. Disponible sur <http://www.girlsnotbrides.org/child-brides-and-family-planning-five-things-you-need-to-know/>

Filles pas épouses (2015.). *Mettre fin au mariage des enfants – Un mémoire*. Disponible sur <http://girlsnotbrides.theideabureau.netdna-cdn.com/wp-content/uploads/2015/02/Child-marriage-in-Africa-A-brief-by-Girls-Not-Brides.pdf>

Fondation MasterCard. (2014). Leadership transformateur de la femme en Afrique. Disponible sur <http://www.mastercardfdn.org/wp-content/uploads/2015/08/Womens-Transformative-Leadership-2014.pdf>

Fondation Mo Ibrahim. (2013). *L'Afrique: Les 50 prochaines années*. Disponible sur <http://static.moibrahimfoundation.org/downloads/publications/2013/2013-facts-&-figures-an-african-conversation-africa-ahead-the-next-50-years.pdf>

Fonds Africain pour le Développement de la Femme. (2016). Accélérer les contributions des femmes du marché au développement national et régional en Afrique de l'Ouest. Accra: AWDF.

Fonds des Nations Unies pour la Population. (2013a). *Grossesse chez les adolescentes: une revue des preuves*. Disponible sur https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/ADOLESCENT%20PREGNANCY_UNFPA.pdf

Fonds des Nations Unies pour la Population. (2013b). *Face au défi de la grossesse chez l'adolescente: la maternité pendant l'enfance - l'état de la population mondiale selon le FNUAP*. Disponible sur <https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/EN-SWOP2013-final.pdf>

Fonds Monétaire International. (2013). Femmes, travail et économie: les gains macroéconomiques de l'égalité entre les sexes. Disponible sur <https://www.google.com/>

Fonds Monétaire International. (2015). *Enquêtes économiques et financières mondiales, perspectives économiques régionales*. Afrique subsaharienne (Naviguer contre les vents contraires). USA, Washington DC: Auteur.

Go, D., Nikitin, D., Wang, X., Zou, H. (2007). Pauvreté et inégalités en Afrique subsaharienne: enquête littéraire et évaluation empirique. *Assessment*. *Annales de l'économie et de la finance* 8 (2), 251–304.

Gomez, M. et Tran, D.H. (2012). *Les droits fonciers et de propriété des femmes et le programme de développement post-2015*. Disponible sur http://globalinitiative-escr.org/wp-content/uploads/2012/10/28102012-FINAL-Inequalities-Paper-on-Womens-Land-and-Property-Rights-GI____.pdf

GSMA, (2015a). *Combler l'écart du genre: accès et utilisation mobiles dans les pays à revenu faible ou intermédiaire*. Disponible sur http://www.gsma.com/mobilefordevelopment/wp-content/uploads/2016/02/GSM0001_03232015_GSMAReport_NEWGRAYS-Web.pdf

GSMA, (2015b). *Economie mobile: Afrique subsaharienne 2015*. Disponible sur <https://www.gsmainelligence.com/research/?file=721eb3d4b80a36451202d0473b3c4a63&download>

Hakim, R.S., Livingston, I., et Manuel, R. (2012). *L'impact de la mondialisation sur la prévalence de l'obésité: tendances et conséquences pour la santé en Afrique subsaharienne*. Disponible sur <http://orgs.bloomu.edu/gasi/2012%20Proceedings%20PDFs/StaggersImpact%20of%20Globalization%20on%20the%20Prevalence%20of%20obesity%20GASI%20Proceedings%20Submission.pdf>

Hiraga & Maega. (16 mai 2014). Les femmes dans les postes ministériels dans le monde entier: Analyse de fond des données. Blog des données de la *Banque mondiale*. Disponible sur <http://blogs.worldbank.org/opendata/women-ministerial-positions-worldwide-looking-data-close>

Horn, J. (2014) Reconceptualisation du traumatisme: une convocation de l'AIR. Rapport de la réunion. Disponible sur http://airforafrica.org/wp-content/uploads/2014/12/AIR_Trauma_Convening_Report_Final_WEB-sm-Nov141.pdf

Horn, J. (2012). *Pas aussi simple que l'ABC: les fondamentalismes chrétiens et les réponses au VIH/sida en Afrique*. Toronto: Association pour les droits des femmes et le développement.

Imam, A., Marler, I. et Malik, L. (9 mai 2016). *Le diable se trouve dans les détails: développement, droits de la femme et fondamentalismes religieux*. Disponible sur <https://www.awid.org/news-and-analysis/devil-details-development-womens-rights-and-religious-fundamentalisms>

Institut Afrique Amérique. (2015). *Rapport sur l'état de l'éducation en Afrique 2015*. Disponible sur <http://www.online.org/wp-content/uploads/2015/09/AAL-SOE-report-2015-final.pdf>

Institut de développement d'outre-mer. (2015). *Projection des progrès: réaliser les ODD d'ici 2030*. Disponible sur <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/9839.pdf>

Institut d'études de sécurité [ISS]. (2011). *Futurs africains 2050: les quarante prochaines années*. Disponible sur <https://issafrica.s3.amazonaws.com/site/uploads/Mono175.pdf>

Institut Guttmacher. (2015). *Faits sur l'avortement en Afrique*. Disponible sur https://www.guttmacher.org/sites/default/files/pdfs/pubs/IB_AWW-Africa.pdf

Institut international de recherche sur les politiques alimentaires. (Août 2001). *Projections alimentaires mondiales jusqu'en 2020: tendances émergentes et futures alternatives*. Disponible sur <https://www.staff.ncl.ac.uk/david.harvey/AEF811/Development/IPPRI2020Food.pdf>

Institut pour les analyses de défense, Africa Watch. (4 décembre 2014). *La participation politique des femmes en Afrique: Aspect positif des conflits?* Disponible sur <https://www.ida.org/idamedia/Corporate/Files/Publications/AfricaWatch/africawatch-Dec-4-2014-vol6.ashx>

Jacobsen, M., Webster, M., et Vairavamoorthy, K., (Eds). (Juin 2012). *L'avenir de l'eau dans les villes africaines: pourquoi les eaux usées?* Disponible sur <http://water.worldbank.org/sites/water.worldbank.org/files/publication/iuwm-africa.pdf>

Jiyane, V. et Mostert, J. (2010). Utilisation des technologies de l'information et de la communication par les marchandes ambulantes et les commerçantes en Afrique du Sud. *Journal africain des archives et des Sciences de l'information*, vol 20, (1). Disponible sur https://www.researchgate.net/profile/Janneke_Mostert/publication/285865114_Use_of_Information_and_Communication_Technologies_by_Women_Hawkers_and_Vendors_in_South_Africa/links/56dd7f3708aed4e2a99c4447.pdf

Kee, J.S.M. (2006). *Culture de la violence à travers la technologie? Explorer les liens entre les technologies de l'information et de la communication (TIC) et la violence faite aux femmes (VAW)*. Association pour le progrès des communications, Issue Papers Series. Disponible sur http://www.genderit.org/sites/default/upload/APCBrief_VAW_ICT_EN.pdf

Kelleher, Fatimah. (2013). *L'avenir est « intelligent » mais est-il égal?* Agence numérique pour les femmes africaines. OpenDemocracy 5050. 6 mai. Disponible sur <https://www.opendemocracy.net/5050/fatimah-kelleher/future-is-‘smart’-but-is-it-equal-african-women’s-digital-agency>

Kistner, J. (2015). *De la tragédie personnelle à la responsabilité globale: Répolitiser le traumatisme dans un contenu africain*. *AIR Thoughts* Issue 2. Disponible sur http://airforafrica.org/wp-content/uploads/2015/05/AIR-thoughts-Issue2-FINAL_WEB1.pdf

Lam D. et Leibbrandt, M. (Mai 2013). *Tendances mondiales démographiques et leurs implications pour l'emploi: document de référence*. Disponible sur http://www.post2015hlp.org/wp-content/uploads/2013/05/Lam-Leibbrandt_Global-Demographic-Trends-and-their-Implications-for-Employment.pdf

Larsen, J. E. (2009). *Peuples de l'Afrique occidentale et centrale: tendances, priorités, investissements et partenaires*. Disponible sur https://www.unicef.org/wcaro/english/YoungPeopleInWestandCentralAfrica-finaldraft_20-7-09.pdf.pdf

Latigo, A.A.R et Neijwa, M. (2005). Une nouvelle série d'études sur l'utilisation du temps en Afrique: la mesure du travail non rémunéré pour des politiques de développement favorables aux pauvres. *Un document présenté lors de la Conférence mondiale sur le travail non rémunéré et l'économie: genre, pauvreté et objectifs du Millénaire pour le développement qui s'est déroulée du 1er au 3 octobre 2005*. Disponible sur http://www.levyinstitute.org/undp-levy-conference/papers/paper_Latigo.pdf

Mathers, C.D. et Loncar, D. (2005). Projections mises à jour de la mortalité mondiale et le fardeau des maladies, 2002-2030: sources de données, méthodes et résultats. *Organisation mondiale de la santé*. Disponible sur http://www.who.int/healthinfo/statistics/bod_projections2030_paper.pdf

Michau, L., Horn, J., Bank, A., Dutt, M., & Zimmerman, C. (2015). Prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles: leçons tirées de la pratique. *The Lancet*, 385(9978), 1672-1684.

Muriithi, C (2007). Faire du protocole de l'UA un programme continental: l'expérience de SOAWR. *Deuxième anniversaire du Protocole sur les droits de la femme en Afrique: défis à venir*, SOWAR/Pambazuka News, pp9-12. Disponible sur http://www.soawr.org/sites/default/files/soawr_anniversary.pdf

Nike. (2012). *Conçu pour se déplacer: programme d'action sur l'activité physique*. Disponible sur http://www.cedar.iph.cam.ac.uk/wp-content/uploads/2014/04/Designed_to_move_report.pdf

Oduyoye, M. (1995). *Filles d'Anowa: femmes africaines et patriarcat*. Maryknoll: Ouvrages Orbis.

ONUSIDA (2016). *Rapport d'écart de prévention*. Disponible sur http://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/2016-prevention-gap-report_en.pdf

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture. (Mars 2010). Genre et droits fonciers: comprendre les complexités, ajuster les politiques. *Résumé des politiques économiques et sociales* 8. Disponible sur <http://www.fao.org/docrep/012/al059e/al059e00.pdf>

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture. (2011). *L'état de l'alimentation et de l'agriculture, 2010-2011: les femmes dans l'agriculture réduisent l'écart entre les sexes*. Disponible sur <http://www.fao.org/docrep/013/i2050e/i2050e.pdf>

Organisation Internationale du Travail. (2015). *L'emploi dans le monde et les perspectives sociales: Tendances 2015*. Disponible le 22 juillet 2016 sur http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/@publ/documents/publication/wcms_337069.pdf

Organisation Mondiale de la Santé. (2011a). *Charge: mortalité, morbidité et facteurs de risque*. Disponible sur http://www.who.int/nmh/publications/ncd_report_chapter1.pdf

Organisation Mondiale de la Santé. (2011b). *Rapport de la situation sur les maladies non transmissibles 2010*. Disponible sur http://www.who.int/nmh/publications/ncd_report2010/en/

Organisation Mondiale de la Santé. *Rapport de l'OMS sur l'épidémie mondiale de tabac, 2013: imposer des interdictions de publicité, de promotion et de parrainage sur le tabac*. Genève, Suisse: Initiative sans tabac, OMS.

Organisation Mondiale de la Santé. (2014). *Tendances de la mortalité maternelle: 1990 à 2013. Estimations de l'OMS, de l'UNICEF, du FNUAP, de la Banque mondiale et de la Division de la population des Nations Unies*. Disponible sur https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/9789241507226_eng.pdf

Oxfam. (2015). Il est temps de mettre fin aux inégalités extrêmes. Disponible sur <https://www.oxfamamerica.org/static/media/files/even-it-up-inequality-oxfam.pdf>

Pezzini, M. (2012). *Une classe moyenne émergente*. Disponible sur http://oecdobserver.org/news/fullstory.php/aid/3681/An_emerging_middle_class.html

Pike KM, Susser E, Galea S, Pincus H. (2013). Vers une année 2020 plus saine: promouvoir la santé mentale en tant que priorité mondiale en matière de santé. *Revue de santé publique*

Population Reference Bureau. (2015). *Fiche de données démographiques mondiales avec un accent particulier sur l'autonomisation des femmes*. Disponible sur http://www.prb.org/pdf15/2015-world-population-data-sheet_eng.pdf

Programme de Développement des Nations Unies. (2015). *Rapport sur le développement humain 2015: travail pour le développement humain*. Disponible sur http://hdr.undp.org/sites/default/files/2015_human_development_report.pdf

Réseau des Académies Scientifiques Africaines. (2013). *Prévenir une épidémie de tabagisme en Afrique: un appel à une action efficace pour soutenir la santé, le développement social et économique*. Disponible sur <http://www.nationalacademies.org/asadi/Africa%20Tobacco%20Control-FINAL.pdf>

Réseau Africain de la Biodiversité et la Fondation Gaia. (2013). *Célébrer les femmes rurales africaines: gardiennes de la semence, de la nourriture et des connaissances traditionnelles pour la résilience du changement climatique*. Disponible sur <http://www.gaiafoundation.org/CelebratingAfricanRuralWomen.pdf>

Schmid, A.P. (2016). *Liens entre terrorisme et migrations: une exploration. Centre international de lutte contre le terrorisme (ICCT)*. Disponible sur <https://www.icct.nl/wp-content/uploads/2016/05/Alex-P.-Schmid-Links-between-Terrorism-and-Migration-1.pdf>

Société universitaire pour la recherche atmosphérique. *Fiche de données sur la population mondiale de 1995 (fichier de données)*. Disponible sur <https://www.ucar.edu/communications/gcip/m9popgrowth/m9pdfc7.pdf>

Sowa, Theo. 2016. Discours lors du lancement du rapport de la Commission de l'éducation « Une génération d'apprenants », au Secrétariat de l'ONU à New York, le 18 septembre.

Spink, C. (2003). Panacée ou antidouleur? l'impact du christianisme pentecôtiste sur les femmes en Afrique. De Women for Women International. *L'impact de la religion sur les femmes dans le processus de développement. Moitié critique: Journal biannuel Vol 1, no.1*. Disponible sur <http://wfwmarketingimages.womenforwomen.org/news-women-for-women/files/crit-half/CHJournalv1.pdf>

The Africa Centre. (2014). L'éveil de l'Afrique? De la ressource potentielle à la prospérité partagée. *Revue de débats d'Africa No. 1*. Disponible sur http://www.un.org/africarenewal/sites/www.un.org.africarenewal/files/Africa%20Rising_16.09.2014NEW.pdf

Uchem, R. (2003). Surmonter la subordination des femmes dans la culture africaine Igbo et dans l'Église catholique. De Women for Women International. *L'impact de la religion sur les femmes dans le processus de développement. Moitié critique: Journal biannuel Vol 1, no.1*. Disponible sur <http://wfwmarketingimages.womenforwomen.org/news-women-for-women/files/crit-half/CHJournalv1.pdf>

UNESCO. (2015). *Éducation pour tous 2000 - 2015: réalisations et défis. Edition de l'UNESCO*. Disponible sur <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002322/232205e.pdf>

UNICEF. (2016) *Etat des enfants du monde, 2016*. New York: UNICEF. Disponible sur https://www.unicef.org/publications/index_91711.html

UNICEF. (2015). *Profil du mariage des enfants en Afrique*. New York: UNICEF. Disponible sur [https://www.unicef.org/media/files/UNICEF-Child-Marriage-Brochure-low-Single\(1\).pdf](https://www.unicef.org/media/files/UNICEF-Child-Marriage-Brochure-low-Single(1).pdf)

UNICEF. (2014). *Mettre fin au mariage des enfants: progrès et perspectives*. New York: UNICEF. Disponible sur https://www.unicef.org/media/files/Child_Marriage_Report_7_17_LR..pdf

Union interparlementaire et ONU Femmes. (1er janvier 2015). *Femmes en politique: 2015*. Disponible sur http://www.ipu.org/pdf/publications/wmnmap15_en.pdf

Union Interparlementaire. (Septembre 2016). *Femmes dans les parlements nationaux*. Disponible sur <http://www.ipu.org/wmn-e/classif.htm>

UN Femmes. (2011). *Progrès des femmes du monde: à la poursuite de la justice*. Disponible sur <http://www.unwomen.org/~media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2011/progressoftheworldswomen-2011-en.pdf>

Women for Women International. (2003). *L'impact de la religion sur les femmes dans le processus de développement. Moitié critique: Journal biannuel Vol 1, no.1*. Disponible sur <http://wfwmarketingimages.womenforwomen.org/news-women-for-women/files/crit-half/CHJournalv1.pdf>

Worldometer. (n.d.). Disponible sur <http://www.worldometers.info/world-population/africa-population/>



08.

ANNEXES



ANNEXE A: TRANCHE D'ÂGE DE LA POPULATION AFRICAINE ENTRE 2015 ET 2030

TABLEAU 24: TRANCHE D'ÂGE DE LA POPULATION AFRICAINE ENTRE 2015 ET 2030

Tranche d'âge	2015 ('000)	Nombre total (2015)	Proportion totale	2030 ('000)	Total (2030)	Proportion totale	% taux de croissance de la population totale entre 2015 & 2030	% changement entre la proportion de la pop en 2015
0-4	185,176	485,979	41	226,209	626,757	37	29	-4
05-09	160,840			207,903				
10-14	139,963			192,645				
15 - 19	122,104	406,286	34	176,883	579,056	34	43	0
20 - 24	107,514			154,515				
25 - 29	95,196			133,016				
30 - 34	81,472			114,642				
35 - 39	66,505	252,431	21	100,058	404,412	24	60	3
40 - 44	53,492			87,782				
45 - 49	43,683			74,193				
50 - 54	36,307			59,511				
55 - 59	29,479			46,557				
60 - 64	22,965			36,311				
65+	41,481	41,481	3	68,938	68,938	4	66	1
	1,186,177	1,186,177	100	1,679,163	1,679,163	100		

Source: ONU, perspectives de la population mondiale, 2015

ANNEXE B: PROPORTION DE FEMMES DANS LES PARLEMENTS NATIONAUX EN AFRIQUE ENTRE 2011 ET 2015

TABLEAU 25: PROPORTION DE FEMMES DANS LES PARLEMENTS NATIONAUX EN AFRIQUE ENTRE 2011 ET 2015

Région	Pays	Sièges*	Femmes	%de femmes	Sièges*	Femmes	%de femmes
Afrique de l'Est							
	Rwanda	80	51	63.80%	26	10	38.50%
	Seychelles	32	14	43.80%	---	---	---
	Ethiopie	547	212	38.80%	153	49	32.00%
	Tanzanie	372	136	36.60%	---	---	---
	Burundi	121	44	36.40%	43	18	41.90%
	Uganda	427	143	33.50%	---	---	---
	Soudan du Sud	383	109	28.50%	50	6	12.00%
	Érythrée	150	33	22.00%	---	---	---
	Madagascar	151	31	20.50%	63	12	19.00%
	Kenya	350	69	19.70%	68	18	26.50%
	Somalie	275	38	13.80%	---	---	---
	Djibouti	55	7	12.70%	---	---	---
	Comores	33	1	3.00%	---	---	---
	Maurice	69	8	11.60%	---	---	---
Afrique Australe							
	Afrique du Sud	393	164	41.70%	54	19	35.20%
	Namibie	104	43	41.30%	42	10	23.80%
	Mozambique	250	99	39.60%	---	---	---
	Zimbabwe	270	85	31.50%	80	38	47.50%
	Lesotho	120	30	25.00%	33	8	24.20%
	Malawi	192	32	16.70%	---	---	---
	Zambie	167	30	18.00%	---	---	---
	Swaziland	65	4	6.20%	30	10	33.30%
	Botswana	63	6	9.50%	---	---	0
Afrique Centrale							
	Angola	220	81	36.80%	---	---	---
	Cameroun	180	56	31.10%	100	20	20.00%
	République Démocratique du Congo	492	44	8.90%	108	5	4.60%
	Congo	136	10	7.40%	72	14	19.40%

Source: Union Interparlementaire [UPI], 2016

TABLEAU 25 (SUITE): PROPORTION DE FEMMES DANS LES PARLEMENTS NATIONAUX EN AFRIQUE ENTRE 2011 ET 2015

Région	Pays	Sièges*	Femmes	%de femmes	Sièges*	Femmes	%de femmes
Afrique Centrale (suite)							
	Tchad	188	28	14.90%	---	---	---
	République Centrafricaine	139	10	7.20%	---	---	---
	Guinée Equatoriale	100	24	24.00%	73	10	13.70%
	Gabon	120	17	14.20%	99	18	18.20%
	Sao Tome et Principe	55	10	18.20%	---	---	---
Afrique du Nord							
	Algérie	462	146	31.60%	143	10	7.00%
	Tunisie	217	68	31.30%	---	---	---
	Maroc	395	67	17.00%	120	14	11.70%
	Libye	188	30	16.00%	---	---	---
	Soudan	426	130	30.50%	54	19	35.20%
	Egypte	596	89	14.90%	---	---	---
	Total			141.30%			53.90%
	Moyenne			23.55%			18
Afrique de l'Ouest							
	Sénégal	150	64	42.70%	---	---	---
	Mauritanie	147	37	25.20%	56	8	14.30%
	Cap Vert	72	17	23.60%	---	---	---
	Guinée	114	25	21.90%	---	---	---
	Togo	91	16	17.60%	---	---	---
	Niger	171	25	14.60%	---	---	---
	Guinée-Bissau	102	14	13.70%	---	---	---
	Sierra Leone	121	15	12.40%	---	---	---
	Liberia	73	8	11.00%	30	3	10.00%
	Ghana	275	30	10.90%	---	---	---
	Burkina Faso	127	12	9.40%	---	---	---
	Gambie	53	5	9.40%	---	---	---
	Côte d'Ivoire	251	23	9.20%	---	---	---
	Mali	147	13	8.80%	---	---	---
	Bénin	83	6	7.20%	---	---	---
	Nigéria	360	20	5.60%	108	7	6.50%

Source: Union Interparlementaire [UPI], 2016

ANNEXE C: POURCENTAGE DE REPRÉSENTATION DES FEMMES AUX POSTES MINISTÉRIELS EN AFRIQUE (2012 ET 2015)

TABLEAU 26: POURCENTAGE DE FEMMES REPRÉSENTANT DES POSTES MINISTÉRIELS EN AFRIQUE (2012 ET 2015)

Régions africaines	Total/Pays	Ministre (2012)	Ministre (2015)	Changement entre 2012 et 2015
Afrique de l'Est	Rwanda	32	35.5	3.5
	Seychelles	22.2	25	2.8
	Ethiopie	9.7	12.5	2.8
	Tanzanie	27.6	32.3	4.7
	Burundi	34.8	34.8	0
	Uganda	32.1	29.6	-2.5
	Soudan du Sud	16.7	22.7	6
	Érythrée	23.5	16.7	-6.8
	Madagascar	26.5	20	-6.5
	Kenya	15.4	30	14.6
	Somalie	5.6	8	2.4
	Djibouti		5.3	5.3
	Soudan	9.1	15.2	6.1
	Comores	20	20	0
	Maurice	8	12	4
Afrique Australe	Afrique du Sud	40	41.7	1.7
	Namibie	22.7	21.7	-1
	Lesotho	36.8	21.7	-15.1
	Botswana		12.5	
	Mozambique	27.6	28.6	1
	Swaziland	23.8	26.3	2.5
	Malawi	21.1	11.1	-10
	Zambie	11.8	20	8.2
	Zimbabwe	13.5	11.5	-2
Afrique Centrale	Angola	29	22.2	-6.8
	Cameroun	14	14	0
	République Démocratique du Congo	13.5	8.1	-5.4
	Congo		10.5	
	Tchad	12.1	13.6	1.5
	République Centrafricaine	20.7	24.1	3.4
	Guinée Equatoriale		8.7	8.7
	Gabon	14.3	12.5	-1.8
	Sao Tome et Principe	9.1	7.7	-1.4

TABLEAU 26 (SUITE.): POURCENTAGE DE FEMMES REPRÉSENTANT DES POSTES MINISTÉRIELS EN AFRIQUE (2012 ET 2015)

African regions	Aggregate/Country	Ministerial positions (2012)	Ministerial positions (2015)	Change between 2012 and 2015
Afrique du Nord	Algérie		20	
	Tunisie		10.5	
	Maroc		15.8	
	Egypte		11.8	
Afrique de l'Ouest	Sénégal	25	20	-5
	Mauritanie	11.5	26.9	15.4
	Cap Vert	47.1		
	Guinée	12.9	14.7	1.8
	Togo	22.6	20.7	-1.9
	Niger	26.1	12.9	-13.2
	Guinée-Bissau	18.8	31.3	12.5
	Sierra Leone	7.7	6.9	-0.8
	Liberia	22.7	20	-2.7
	Ghana	18.4	23.1	4.7
	Burkina Faso	12	12.5	0.5
	Gambie	31.3	21.1	-10.2
	Côte d'Ivoire	13.9	16.7	2.8
	Mali	13.8	16.1	2.3
	Bénin	30.8	14.8	-16
	Nigéria	28.1	24.1	-4

Source: Hiraga & Maega, 2014 et Union Interparlementaire [UIP], 2015

ANNEXE D: INDICATEURS FONDÉS SUR LES CONSTITUTIONS, LES CONVENTIONS INTERNATIONALES ET LES STATUTS EN VIGUEUR EN JUIN 2011

TABLEAU 27: INDICATEURS FONDÉS SUR LES CONSTITUTIONS, LES CONVENTIONS INTERNATIONALES ET LES STATUTS EN VIGUEUR EN JUIN 2011

	Système juridique	Caractéristique de la constitution	Capacité juridique des hommes et des femmes	Administration des biens au sein du mariage	Partage des biens après le divorce	Droits fonciers	Caractéristiques de la Constitution	Restrictions et protection des droits du travail des femmes
		Prévoit explicitement l'égalité entre les sexes en matière de propriété foncière	La femme nécessite l'autorisation de l'époux pour ouvrir compte bancaire	L'époux doit obtenir le consentement de son épouse en ce qui concerne la gestion des biens	En cas de divorce le partage des acquêts se fait de façon équitable	Conformément au droit foncier, les droits fonciers des femmes sont reconnus par la loi	La constitution reconnaît le droit au travail, le droit à une rémunération équitable entre des emplois estimés de même valeur	Le droit à un salaire équitable entre des emplois estimés de même valeur est reconnu par la loi.
Afrique de l'Est								
Comores	Droit civil	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Érythrée	Droit civil	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui
Ethiopie	Droit civil	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	No
Kenya	Droit coutumier	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Madagascar	Droit civil	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Maurice	Droit civil	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Rwanda	Droit civil	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Seychelles	Droit coutumier	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Somalie	Droit civil	Non	N/A	N/A	N/a	Non	Non	N/A
Uganda	Droit coutumier	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Tanzanie	Droit coutumier	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Total		2/11	0/11	2/11	4/11	6/11	2/11	6/11
Afrique Centrale								
Burundi	Droit civil	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
Cameroun	Droit civil	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui
République Centrafricaine	Droit civil	Non	Non	Oui	N/a	Oui	Non	Oui
Tchad	Droit civil	Non	Non	N/A	Oui	Non	Non	Oui
Congo	Droit civil	Non	Non	Oui	Oui	N/A	Non	Oui
République Démocratique du Congo	Droit civil	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Guinée Equatoriale	Droit civil	Non	Non	N/A	Non	Non	Non	Oui
Gabon	Droit civil	Non	Non	Oui	No	Non	Non	Oui
Sao Tome et Principe	Droit civil	N/A	N/A	No	Oui	N/A	N/A	Oui
Total		0/9	2/9	5/9	4/9	2/9	0/9	9/9

Source: Driemeier, M.H. et Hasan, T., 2013

NOTE: pas de données pour Djibouti, le Sud-Soudan et l'Afrique du Nord

TABLEAU 27 (SUITE): INDICATEURS FONDÉS SUR LES CONSTITUTIONS, LES CONVENTIONS INTERNATIONALES ET LES STATUTS EN VIGUEUR EN JUIN 2011

	Système juridique	Caractéristique de la constitution	Capacité juridique des hommes et des femmes	Administration des biens au sein du mariage	Partage des biens après le divorce	Droits fonciers	Caractéristiques de la Constitution	Restrictions et protection des droits du travail des femmes
		Prévoit explicitement l'égalité entre les sexes en matière de propriété foncière	La femme nécessite l'autorisation de l'époux pour ouvrir compte bancaire	L'époux doit obtenir le consentement de son épouse en ce qui concerne la gestion des biens	En cas de divorce le partage des acquêts se fait de façon équitable	Conformément au droit foncier, les droits fonciers des femmes sont reconnus par la loi	La constitution reconnaît le droit au travail, le droit à une rémunération équitable entre des emplois estimés de même valeur	Le droit à un salaire équitable entre des emplois estimés de même valeur est reconnu par la loi.
Afrique Australe								
Angola	Droit civil	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui
Botswana	Droit coutumier	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
Lesotho	Droit coutumier	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui
Malawi	Droit coutumier	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Mozambique	Droit civil	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui
Namibie	Droit coutumier	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Afrique du Sud	Droit coutumier	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Swaziland	Droit coutumier	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
Zambie	Droit coutumier	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Zimbabwe	Droit coutumier	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Total		3/10	2/10	3/10	5/10	7/10	3/10	7/10
Afrique de l'Ouest								
Bénin	Droit civil	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui
Burkina Faso	Droit civil	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Cap Vert	Droit civil	Non	Oui	Non	Oui	N/A	Non	Oui
Côte d'Ivoire	Droit civil	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Gambie	Droit coutumier	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Ghana	Droit coutumier	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui
Guinée	Droit civil	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui
Guinée-Bissau	Droit civil	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Liberia	Droit coutumier	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
Mali	Droit civil	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
Niger	Droit civil	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui
Nigéria	Droit coutumier	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Sénégal	Droit civil	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
Sierra Leone	Droit coutumier	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N/A
Togo	Droit civil	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
Total		3/15	4/15	4/15	5/15	5/15	3/15	12/15

Source: Driemeier, M.H. et Hasan, T., 2013

NOTE: pas de données pour Djibouti, le Sud-Soudan et l'Afrique du Nord

